

ETUDE PROSPECTIVE DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE

RAPPORT SOUS-REGIONAL AFRIQUE CENTRALE



ETUDE PROSPECTIVE DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE

RAPPORT SOUS-REGIONAL AFRIQUE CENTRALE

**BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
COMMISSION EUROPÉENNE
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

2003

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Avant-propos

Bien que l'Afrique centrale soit la sous-région la plus riche en forêts de toute l'Afrique, et offre un potentiel considérable pour promouvoir le développement social et économique, ce potentiel est encore en grande partie inexploité. Les forêts du bassin du Congo en particulier, qui constituent le deuxième bloc continu de forêts tropicales par la taille, ont été au centre de l'attention car elles jouent un rôle crucial dans la fourniture de biens collectifs mondiaux en protégeant la diversité biologique et en stabilisant le climat mondial. Ces dernières années, ses forêts sont devenues la principale source de bois tropical en Afrique. De plus, une grande partie de la population des pays centrafricains est tributaire des forêts dont elle tire divers produits comme le bois de feu, les plantes médicinales et la viande de brousse. Les demandes de ces populations changent au fil du temps, sous l'effet de divers facteurs, tant internes qu'externes aux pays.

Le présent rapport, préparé dans le cadre de l'Étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA), brosse une vue d'ensemble de la situation actuelle et des tendances probables qui guideront le changement jusqu'en 2020 dans le secteur forestier en Afrique centrale. Le rapport décrit également ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation, en particulier pour lutter contre les fléaux de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement qui accablent la sous-région de l'Afrique centrale.

L'Afrique centrale étant une sous-région diversifiée, il est évident que le secteur forestier évoluera de manière différente suivant les pays. L'Étude FOSA s'est efforcée de saisir quelques caractéristiques clés de cette diversité et d'indiquer ce qui varie dans les possibilités et les problèmes. La vue d'ensemble sous-régionale et régionale fournie par FOSA contribuera à renforcer la base d'information des programmes forestiers nationaux.

L'Étude FOSA vise aussi plus généralement à stimuler la discussion sur l'avenir des forêts et de la foresterie. Si elle donne quelques indications générales sur les perspectives futures, elle devrait être vue comme un processus qui permet aux parties prenantes de poser les bonnes questions, de visualiser les situations qui se profilent et d'identifier diverses stratégies permettant de renforcer la contribution des forêts au développement durable. La FAO continuera, en partenariat avec les pays et d'autres organisations, à soutenir énergiquement ce processus, en s'aidant des informations fournies par FOSA.



M. Hosny El-Lakany
Sous-Directeur général
Département des forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Table des matières

AVANT-PROPOS	iii
REMERCIEMENTS	vii
ABRÉVIATIONS	ix
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	xi
Chapitre 1	
INTRODUCTION	1
Généralités	1
Objectifs	1
Processus FOSA	2
Structure du rapport	2
Chapitre 2	
VUE D'ENSEMBLE DE LA FORESTERIE ET DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES EN AFRIQUE CENTRALE	3
État et aménagement des ressources forestières	3
Le couvert forestier et ses variations	3
Aménagement des forêts naturelles	4
Plantations forestières	7
Arbres hors forêts	7
Offre de bois et de produits non ligneux	8
Importance du bois de feu comme source d'énergie	8
Le bois rond industriel et sa transformation	8
Produits forestiers non ligneux	10
Les fonctions de service des forêts	11
La biodiversité	11
Les forêts et l'écotourisme	12
Les forêts d'Afrique centrale et les changements climatiques	12
Résumé de la situation actuelle	13
Chapitre 3	
FACTEURS AYANT UNE INFLUENCE SUR LE SECTEUR FORESTIER	15
Changements démographiques	15
Croissance démographique	15
Taille et densité de la population	15
Urbanisation	16
Mouvements de population	16
Impact du VIH/SIDA	17
Facteurs économiques et sociaux	17
Le revenu et son taux de croissance	17
Répartition des revenues	18
Développement social	18
Endettement	19
Changements dans l'importance relative des différents secteurs	20
Mondialisation et intégration et coopération sous-régionale et régionale	21
Changements environnementaux	22
Changements technologiques	24
Changements politiques et institutionnels	25
Les guerres et les troubles civils	27
Les facteurs de changement: résumé	27

Chapitre 4	
SCÉNARIOS PROBABLES DU DÉVELOPPEMENT FORESTIER	29
Approches adoptées pour la définition des scénarios	29
Les scénarios probables	29
Prédominance du secteur public	30
Intervention du secteur public dans la foresterie	30
Affaiblissement des capacités du secteur public	31
Un secteur public revitalisé	32
Forces du marché	33
Exploitation des forêts naturelles	34
Industries forestières	35
Gestion des plantations	35
Produits forestiers non ligneux	36
Impact des forces du marché sur la foresterie en Afrique centrale	36
Secteur informel	36
Le scénario forteresse	38
Le scénario forteresse dans le secteur forestier	38
Evolution du scénario forteresse	38
La Grande Transition	39
La foresterie et la Grande Transition	39
La situation réelle	41
Chapitre 5	
CONSÉQUENCES POUR LES FORÊTS ET LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGES	43
Quelques questions clés	43
Perspectives futures	44
Les variations du couvert forestier	44
L'aménagement durable des forêts naturelles et le développement de l'industrie du bois	45
Perspectives des plantations industrielles en Afrique centrale	47
L'offre et la demande de produits forestiers	48
L'Afrique centrale et la fourniture de biens collectifs mondiaux	49
Potentiel des produits forestiers non ligneux	50
Besoins en énergie et rôle du bois de feu	51
La foresterie et la lutte contre la pauvreté	52
Synthèse des conséquences	53
Chapitre 6	
PRIORITÉS ET STRATÉGIES	55
Les priorités du secteur forestier	56
L'accroissement des valeurs futures des forêts	57
La préparation de la phase après-pétrole	57
Stratégies	57
Promouvoir l'aménagement durable des forêts et ramener les opérations à une échelle raisonnable	57
Investir dans le développement social	58
Soutenir le secteur informel traditionnel	58
Renforcer les capacités institutionnelles	58
Coopération régionale et sous-régionale	59
Chapitre 7	
RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS	61
Situation des forêts	61
Problèmes	61
Priorités	62
Suivi de FOSA	62
RÉFÉRENCES	63



Remerciements

Ce rapport sous-régional sur l'Afrique centrale est le fruit de la collaboration des pays de la sous-région et de plusieurs institutions et personnes, qui ont permis, grâce à l'engagement et l'intérêt dont ils ont fait preuve, de préparer ce rapport. La FAO leur en est redevable et tient à remercier tous ceux qui ont contribué à cette étude par leur conseil, leur appui et leur collaboration.

Tous les gouvernements de la sous-région Afrique centrale ont participé activement au processus et à sa configuration, par l'intermédiaire des points focaux nationaux qu'ils ont désignés. Les documents prospectifs de pays préparés par les points focaux nationaux constituent les éléments de base du processus FOSA. La FAO tient à remercier en particulier A. Bararwandika, K. Foteu, J. Onkagui, F. Batunyi Kapa, P. Nyar-Ollame, P. Bololo, M. Bonannée, A. Mihigo, P. Costa, and A. Haggar qui ont participé au processus FOSA et l'ont soutenu, notamment en préparant les documents prospectifs de pays et en fournissant d'abondantes informations sur les principaux faits nouveaux survenus dans les pays.

La FAO remercie également le Département des forêts du Gabon qui a facilité le processus FOSA en organisant la réunion de planification sous-régionale qui a eu lieu à Lambaréne en septembre 1999. Le Département des forêts du Cameroun a également fourni une aide précieuse en organisant la réunion technique tenue à Douala en novembre 2000.

A. Ndinga et S. Dondyas, consultants sous-régionaux ont joué un rôle clé en recueillant et en assemblant les informations et en préparant le projet de rapport sous-régional. Le Groupe consultatif d'experts de FOSA a guidé l'étude.

La Banque Africaine de développement a été la principale partenaire de la FAO dans cette entreprise. Les études thématiques sous-régionales sur les facteurs de changement et les problèmes clés de la foresterie en Afrique centrale, commanditées par la Banque africaine de développement avec un appui financier du Fonds fiduciaire suédois, ont été un apport fondamental pour la préparation de ce rapport. La Commission européenne a fourni une solide base d'information à travers son projet régional sur la collecte et l'analyse de données pour l'aménagement forestier durable. Les représentations de la FAO dans la sous-région ont fourni une aide précieuse en facilitant la mise en œuvre de l'étude, en particulier la préparation des documents prospectifs de pays.

Durant les diverses étapes de la préparation de l'étude, un appui technique notable a été fourni par plusieurs consultants, dont S. Ryder, R. Khan et J. Lyke. A. Ndeso Atanga a fourni une contribution précieuse en coordonnant le réseau FOSA et en fournissant un soutien technique aux consultants de FOSA. C. Doumenge, J.P. Profizi, J. Hewitt, A. Karsenty, W. Killmann, F. Castaneda, J. Onkagui, K. Batunyi, M. Loyche Wilkie, T. Tchuante, L. Ntonga, M. Ngandji, T. Damio, J. M. Mindja, J. Kateu, E. Balepa, K. Djaingue, P. A. Abemeka, P. Obama Ondo,

C. Ndikumagenge, H. Tchouamou, L. Imballo, P. Masupa, M. Tadoum, E. Banister, R. Nasi et V. Tientcheu, ont également fourni des informations, des commentaires et un appui très utiles.

La FAO remercie également les membres de l'équipe FOSA, basés à Rome, à Accra et à Harare, les membres du Comité consultatif interne qui ont guidé le processus FOSA, les membres du personnel de la FAO qui ont fourni une assistance pour la préparation et la révision du rapport sous-régional, ainsi que les éditeurs et les traducteurs qui ont fait un excellent travail, dans des délais souvent très courts.



Abréviations

AFD	Aménagement forestier durable
ATIBT	Association technique internationale des bois tropicaux
BAD	Banque africaine de développement
CARPE	Central Africa Regional Program for the Environment (Programme régional de protection de l'environnement pour l'Afrique centrale)
CCCC - ONU	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes de forêts denses humides d'Afrique centrale.
CFPA	Certification forestière panafricaine
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
CIRAD	Centre international de recherche agronomique pour le développement.
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COMIFAC	Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FOSA	Étude prospective du secteur forestier en Afrique
IFIA	Association interafricaine des industries forestières
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
UICN	Union mondiale pour la nature
MDP	Mécanisme pour un développement propre
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement africain
OAB	Organisation africaine du bois
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le sida
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut

Résumé analytique

Le présent rapport fournit une vue d'ensemble des tendances à long terme de la foresterie en Afrique centrale, dans le contexte des changements économiques, sociaux, institutionnels et technologiques qui se profilent à l'horizon, et des facteurs d'influence externes. L'Afrique centrale est la sous-région la plus riche en forêts de toute l'Afrique, et, de ce fait, la cible d'intérêts divergents et conflictuels. Depuis quelques années, elle est la principale source de bois tropical du continent. En tant que deuxième massif de forêts tropicales par la taille, elle joue aussi un rôle critique dans la conservation de la diversité biologique et la stabilisation du climat mondial.

LA SITUATION ACTUELLE

La situation actuelle de la foresterie en Afrique centrale pourrait être résumée comme suit:

- l'Afrique centrale a un couvert forestier d'environ 241 millions d'hectares, représentant 37 pour cent des forêts du continent. Malgré cette richesse qui offre des possibilités considérables pour promouvoir le développement économique et social des pays de la sous-région, ce potentiel est encore inexploité. Entre 1990 et 2000, l'Afrique centrale a perdu environ 934 000 hectares de forêts par an, ce qui représente à peu près 18 pour cent des déboisements enregistrés dans toute l'Afrique. Plus de 80 pour cent des déboisements de la sous-région ont été le fait du Cameroun et de la République démocratique du Congo;
- bien que des compagnies forestières transnationales opèrent dans les pays du bassin du Congo depuis plusieurs années, la superficie de forêts sous aménagement durable est négligeable. Depuis quelques années seulement, les compagnies forestières se sont mises à élaborer des plans d'aménagement, dans le cadre des accords de concession. Mais même lorsque des plans existent, leur mise en œuvre est très en retard car les institutions n'ont pas les capacités d'en assurer le suivi et le respect;
- compte tenu de la faible intensité d'exploitation par coupes sélectives, consistant à enlever un petit nombre d'arbres appartenant à des espèces

précieuses, la déforestation au sens classique du terme n'est pas encore un problème majeur; elle pourrait cependant le devenir, du fait que les forêts déjà exploitées puissent être utilisées pour l'agriculture ou à d'autres fins;

- dans les pays densément peuplés (Burundi et Rwanda), les agriculteurs n'ont pas ménagé leurs efforts pour planter et gérer des arbres dans leurs fermes et sur d'autres terres et ces arbres sont devenus la principale source de bois de feu, de matériaux de construction, etc...;
- la plupart des produits forestiers non ligneux sont récoltés par le secteur informel, le plus souvent dans les terres boisées et les forêts naturelles. De ce fait, très peu d'efforts sont faits pour les gérer de manière durable;
- la viande de brousse est l'un des principaux produits forestiers non ligneux et une importante source de protéines pour les communautés locales. Depuis quelques années, la production de viande de brousse a pris un tour plus "commercial"; ce phénomène suscite de grandes préoccupations, à cause du risque d'épuisement de la ressource, et de ses effets économiques et environnementaux négatifs à long terme;
- le bois demeure la principale source d'énergie domestique dans la plupart des pays d'Afrique centrale. Le degré de dépendance à l'égard du bois de feu varie cependant considérablement en fonction de la population, de l'urbanisation, du revenu des ménages et des disponibilités et de l'accessibilité des combustibles commerciaux. Ainsi, la dépendance est très marquée au Burundi, au Tchad et au Rwanda, mais très faible au Gabon;
- la production de bois rond industriel est essentiellement orientée vers l'exportation, sous la forme de grumes, de sciages ou de panneaux. Traditionnellement, l'Europe était le principal débouché d'exportation, mais la demande croissante de l'Asie modifie les courants commerciaux;
- les exportations centrafricaines de bois rond industriel, de sciages et de panneaux dérivés du bois ont considérablement progressé depuis quelques

années. Toutefois l'augmentation, en valeur, n'a pas été proportionnelle à l'augmentation en volume. Dans certains cas, les recettes d'exportation ont diminué, alors que les quantités exportées ont augmenté. Ceci laisse penser que de nombreux pays d'Afrique centrale tirent peu de profit de l'expansion rapide de l'exploitation forestière et de la transformation du bois;

- l'un des principaux services que rendent les forêts d'Afrique centrale est la conservation de la diversité biologique. La majorité des pays ont établi un réseau de zones protégées qui couvre quelques biomes critiques et uniques au monde. Toutefois, les carences institutionnelles globales compromettent la protection et l'aménagement de ces zones.

LES FACTEURS DE CHANGEMENT

Un certain nombre de facteurs influencent l'évolution de la foresterie en Afrique centrale. Les principaux sont les suivants:

- d'après les prévisions, la population de l'Afrique centrale passera de 98 millions d'habitants en 2000 à environ 164 millions d'habitants en 2020. Bien que l'on prévoie une diminution du taux de croissance démographique annuel, l'augmentation, en valeur absolue, du nombre d'habitants durant la période 2000-2020 sera sensiblement plus élevée que durant les décennies précédentes. L'Afrique centrale prise dans son ensemble est très peu peuplée, mais certains pays comme le Burundi et le Rwanda, ainsi que certaines zones de l'Est du Congo sont très densément peuplés, de sorte que la pression sur les forêts est très forte. L'urbanisation, les mouvements de population et le VIH/SIDA auront des effets directs et indirects significatifs sur les forêts et la foresterie;
- bien que la sous-région soit riche en ressources, la plupart des habitants sont très pauvres, et la situation est aggravée par la distribution extrêmement inéquitable des revenus. Ceci se reflète aussi dans les divers indicateurs du développement social;
- dans plusieurs pays, le taux de croissance du revenu par habitant a été négatif durant la dernière décennie. Les paramètres fondamentaux, comme le taux d'épargne et d'investissement, sont faibles, ce qui laisse penser que les économies continueront à stagner. La situation est encore aggravée par l'endettement très élevé des pays. Une part significative des recettes d'exportation est affectée au service de la dette;

- la majorité des investissements - y compris dans l'exploitation forestière et la transformation du bois - sont effectués par des compagnies transnationales et dictent le mode d'utilisation des ressources dans la plupart des pays de la sous-région. L'aptitude des gouvernements à investir dans l'aménagement durable des forêts est gravement limitée par le manque de ressources et par l'obligation d'affecter les ressources à d'autres priorités;
- dans la plupart des pays, les économies sont très peu diversifiées ou, lorsqu'elles le sont, la dépendance excessive à l'égard de ressources extractibles, comme le pétrole et les minéraux, a renforcé leur vulnérabilité. De même, les pays qui ont fait des cultures d'exportation le pilier de leurs économies sont devenus plus vulnérables;
- les progrès technologiques restent lents dans tous les secteurs, y compris la foresterie. Très peu de capitaux ont été investis pour constituer une solide base scientifique et technologique, ce qui freinera considérablement le progrès futur de tous les pays. Actuellement la dépendance à l'égard de technologies importées est très forte, mais elle ne pourra pas être maintenue à long terme. On ne prévoit guère de changements technologiques majeurs durant les deux prochaines décennies;
- la faible croissance des possibilités d'emplois et de revenus dans le secteur formel a considérablement renforcé la dépendance à l'égard du secteur informel. La production de bois de feu, la récolte de produits forestiers non ligneux, la chasse au gibier, etc... sont devenues des activités informelles importante, mais leur durabilité à long terme est limitée;
- les carences au niveau de la gouvernance et des responsabilités, auxquelles s'ajoute l'absence d'un système transparent nécessaire au bon fonctionnement des forces du marché, ont favorisé l'expansion d'un secteur informel très organisé, souvent lié à des réseaux criminels internationaux. Il n'est pas rare que ces réseaux soutiennent des conflits dont ils tirent profit, dans la sous-région;
- bien qu'un certain nombre d'organisations internationales et nationales de la société civile s'occupent de problèmes liés à la foresterie et à l'environnement, la société civile reste dans l'ensemble très peu émancipée. Dans la majorité des pays, les conditions nécessaires au bon fonctionnement de la société civile ne sont pas encore réunies.

LES CONSÉQUENCES

Compte tenu de ces facteurs de changement et des divers scénarios qui influencent le comportement des différents acteurs, les perspectives prochaines pour les forêts et la foresterie en Afrique centrale pourraient être résumées comme suit:

- compte tenu de la croissance démographique et des possibilités de diversification économique limitées, l'expansion de l'agriculture devrait se poursuivre. L'Afrique centrale deviendra probablement un pôle de croissance agricole (élevage compris), et elle continuera d'être soumise à la pression des pays et sous régions plus peuplés, dotés de moins de ressources. Tout porte à croire que le taux de déforestation se poursuivra au même rythme que durant les années 90, sinon plus rapidement;
- malgré les efforts en cours, l'aménagement durable des forêts a peu de chances d'être adopté à grande échelle en Afrique centrale. Des politiques et des législations ont beau être en place, les capacités existantes pour mettre en application les principes de l'aménagement durable sont très insuffisantes.
- la transformation intérieure étant de plus en plus encouragée, on prévoit une expansion rapide des industries des sciages et du contre-plaqué durant les deux prochaines décennies, mais celle-ci devrait avoir un impact limité sur l'emploi et le revenu. Compte tenu de l'augmentation attendue de l'offre mondiale de bois, les pays de l'Afrique centrale ne devraient guère tirer profit de l'expansion de l'exploitation forestière et de la progression des exportations de bois et de produits dérivés qui en découlera;
- compte tenu des fluctuations mondiales de l'offre et de la demande de produits forestiers, des changements sont à prévoir dans la direction du commerce du bois et de ses dérivés durant les deux prochaines décennies. Les forêts d'Afrique centrale devront non seulement se concentrer sur les marchés à créneaux traditionnels, mais aussi, et de plus en plus, répondre à la demande croissante à l'intérieur de l'Afrique, notamment de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest qui sont déficitaires en bois;
- un certain nombre de facteurs compromettent l'expansion des plantations industrielles à grande échelle en Afrique centrale, mais la plantation d'arbres à petite échelle dans le cadre de systèmes agroforestiers pourrait se développer, principalement pour répondre à la demande locale de bois de sciages, de perches et de bois de feu;
- le bois de feu demeurera une importante source d'énergie domestique dans la plupart des pays, sans pour autant devenir une cause majeure de la dégradation des forêts, sauf à proximité des centres urbains;
- les forêts d'Afrique centrale, notamment dans le bassin du Congo, sont d'une importance critique pour la fourniture de certains biens publics d'échelle planétaire, en particulier comme centres de diversité biologique, et comme puits à carbone. Toutefois, d'importantes contraintes empêchent de tirer pleinement profit de ce potentiel, en particulier tant que l'on n'aura pas résolu le problème fondamental de la pauvreté qui touche la majorité des populations tributaires de ces forêts;
- alors que l'Afrique centrale est très riche en ressources, la pauvreté est généralisée et dans une large mesure chronique, en raison de la répartition inéquitable des richesses et des revenus. La pauvreté vient en grande partie du fait que les populations sont privées de moyens d'action et dépossédées de leurs ressources. Une amélioration de l'accès aux ressources forestières pourrait atténuer momentanément le problème, mais l'éradication de la pauvreté nécessite des transformations plus profondes.

LES PRIORITÉS

Dans la plupart des pays de la sous-région, les grandes priorités durant les deux prochaines décennies seront la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement, notamment grâce à l'aménagement des forêts pour garantir une production durable de toute la gamme de biens et de services nécessaires. Compte tenu de l'abondance des ressources, leur gestion durable dans le respect des principes de l'équité, contribuera dans une large mesure à réduire la pauvreté dans la sous-région. Certains domaines critiques ont été identifiés, en vue de les renforcer, notamment:

- mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts naturelles, en en retirant tous les avantages et en garantissant leur répartition équitable;
- amélioration de la protection de la diversité biologique et des autres valeurs environnementales;
- promotion des produits forestiers non ligneux.

Les principales lignes d'action seront les suivantes:

- progresser sur la voie de l'aménagement durable des forêts et ramener les opérations à une échelle raisonnable pour pouvoir assurer un suivi efficace de l'exploitation forestière, améliorer l'efficacité du

recouvrement des recettes, réduire l'exploitation à un niveau compatible avec une gestion efficace; et mettre en œuvre un code de conduite rigoureux afin que les compagnies forestières adhèrent à des normes sociales, environnementales et éthiques;

- développer les investissements d'amélioration des infrastructures sociales dans les zones forestières, pour promouvoir le développement des communautés locales;
- soutenir le secteur informel traditionnel dont la contribution est critique pour améliorer les moyens d'existence des communautés locales;

- renforcer les capacités des institutions, en particulier dans le secteur forestier, afin qu'elles puissent remplir leurs fonctions de réglementation, et soutenir et renforcer les organisations de la société civile, afin qu'elles puissent jouer un rôle plus proactif;
- promouvoir la coopération régionale et sous-régionale, notamment pour élaborer un cadre commun pour la détection et la prévention des opérations illégales, et pour réaliser des économies d'échelle dans des secteurs critiques comme la recherche, l'éducation et la formation.

Introduction

GÉNÉRALITÉS

L'Afrique centrale est une sous-région dotée d'abondantes ressources, qui entretiennent des liens de plus en plus étroits avec les économies régionales et mondiales, en tant que source de bois d'œuvre, de minéraux, de pétrole et d'autres ressources naturelles. Au fil du temps, la nature de ces liens change, ce qui affecte la contribution potentielle des ressources forestières au développement durable.

Dans le secteur forestier, les faits nouveaux sont entièrement liés à ceux qui se produisent dans d'autres secteurs, de sorte qu'il est impératif de comprendre les changements qui s'annoncent sur une période plus longue ainsi que le contexte social, économique et environnemental plus large. C'est dans ce contexte que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a entrepris une série d'études prospectives du secteur forestier. L'une d'elles est l'Etude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA), initiée à la demande de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique et de la Commission des forêts pour le Proche-Orient. L'étude FOSA est le fruit d'un travail collectif, coordonné par la FAO, auquel ont collaboré tous les pays africains, la Banque africaine de développement, la Commission européenne, la Commission économique pour l'Afrique et diverses organisations régionales et sous-régionales.

OBJECTIFS

L'objectif principal de FOSA est de définir les perspectives à long terme (à l'horizon 2020) du développement du secteur forestier en Afrique, dans le contexte des changements économiques, sociaux, institutionnels et technologiques plus généraux.

L'étude FOSA analyse les tendances et les principaux facteurs qui modèleront le secteur durant les deux prochaines décennies, puis tente d'identifier les politiques et les stratégies propres à renforcer la contribution du secteur au développement durable. FOSA est censée compléter d'autres initiatives de planification stratégique forestière des pays africains, dont les programmes forestiers nationaux.

Non seulement l'étude FOSA décrit les tendances à long terme du développement du secteur forestier, mais

ENCADRÉ 1

SOUS-RÉGION AFRIQUE CENTRALE

Aux fins de l'Étude FOSA, la sous-région Afrique centrale est constituée des pays suivants:

Burundi, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad



elle attache une très grande importance au processus d'examen, en particulier en garantissant la participation de toutes les principales parties prenantes africaines. Des consultations élargies ont été tenues pour élaborer une vision commune de ce qui pourrait être fait pour réaliser pleinement le potentiel de la foresterie en Afrique.

Les principaux produits de l'étude FOSA sont cinq rapports sous-régionaux examinant les possibilités et les problèmes à long terme de la foresterie dans chaque sous-région et un rapport régional qui fournit une synthèse de la situation à l'échelle du continent, en plaçant la foresterie africaine dans le contexte mondial. Le présent rapport porte sur la sous-région de l'Afrique centrale (voir encadré 1 pour la liste de pays) dont il analyse la situation actuelle et les perspectives futures.

PROCESSUS FOSA

L'étude FOSA est une initiative à forte connotation participative, dans laquelle interviennent tous les pays et organisations clés de la sous-région. Pour faciliter les contributions nationales, chaque pays a désigné un point focal national qui, avec l'aide d'un groupe de travail, a produit un rapport de pays pour FOSA. Une étude de référence sur la population, les revenus et les ressources forestières, préparée par la Banque africaine de développement (African Development Bank, 2000), a fourni des informations générales sur les facteurs influant la foresterie. Des réunions sous-régionales ont eu lieu, dans un premier temps pour planifier le processus FOSA, et à un stade ultérieur pour examiner les principales conclusions des rapports de pays¹. L'essentiel de la coordination et de la rédaction du projet de rapport sous-régional a été assuré par deux experts de la sous-région². Agissant par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire suédois, la Banque Africaine de développement a chargé le cabinet suédois ORGUT consulting AB de préparer deux documents thématiques, l'un sur les problèmes clés du secteur forestier et l'autre sur les principaux facteurs ayant une influence sur le secteur (voir African Development Bank, 2002a et 2002b).

Le projet de rapport sous-régional a été présenté et revu au cours d'une réunion régionale d'examen technique, à Addis-Abeba (17-19 septembre 2001). Sur la base des apports de cette réunion, le rapport sous-régional a été soigneusement révisé et soumis à l'examen du Groupe consultatif d'experts de FOSA. Une version révisée du rapport regroupant les diverses contributions a été présentée à la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique, à sa treizième session, tenue à Libreville (Gabon) en mars 2002. La version finale du rapport sous-régional a été établie en tenant compte des observations et des suggestions des membres de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique et des autres personnes qui l'ont examiné.

Le rapport régional et les rapports sous-régionaux de FOSA ont été préparés sur la base des apports de plusieurs organisations et avec leur appui. Le projet de collecte et d'analyse des données soutenu par la

Commission européenne a fourni des informations de base essentielles. Des liaisons ont été établies avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), afin de créer une synergie avec les études prospectives sur l'environnement en l'Afrique et dans le monde, en centrant l'attention sur l'élaboration de scénarios. La Banque mondiale a fait réaliser une étude sur les aspects institutionnels couvrant des questions comme la décentralisation, la participation communautaire, la privatisation, la corruption et les activités illégales. Le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) a contribué par un document sur les sciences et les technologies, axé en particulier sur les priorités de recherche et la capacité de les entreprendre (Kowero *et al.*, 2001). La FAO a réalisé une enquête par questionnaire pour bien comprendre les points de vue de la société civile sur la manière dont la foresterie est perçue dans la région. Un Groupe consultatif, constitué d'experts africains a fourni les orientations nécessaires pour l'étude³. En outre, la FAO a établi un Comité consultatif interne pour superviser l'avancement des travaux et fournir des orientations techniques.

STRUCTURE DU RAPPORT

Une vue d'ensemble de la situation des forêts de la sous-région, centrée sur l'état des forêts et du couvert forestier et sur les biens et les services procurés par les forêts est fournie au chapitre 2. Les principaux facteurs qui contribuent aux changements et leur influence sur l'évolution du secteur forestier sont examinés au chapitre 3. Le chapitre 4 s'attarde sur les différents scénarios possibles, en analysant en particulier la manière dont les différents acteurs s'adaptent aux possibilités au fur et à mesure de leur évolution et le déroulement probable des scénarios au fil du temps. Compte tenu des facteurs de changement et des scénarios, le chapitre 5 examine les problèmes clés du secteur forestier en Afrique centrale, qui risquent de devenir critiques durant les 20 années à venir. Le chapitre 6 indique les stratégies et les mesures à prendre, sur la base des résultats des conclusions, alors que le chapitre 7 présente une synthèse des conclusions et des recommandations.

¹ La réunion de planification du rapport FOSA pour l'Afrique centrale, a eu lieu à Lambaréne, au Gabon (27 septembre - 1 octobre 1999) alors que la réunion sous-régionale d'examen technique a été tenue à Douala, au Cameroun (15 - 17 novembre 2000).

² Dans la sous-région de l'Afrique centrale, les travaux ont été coordonnés par Assitou Ndinga et Séraphin Dondy, dont le rapport constitue la base de ce rapport sous-régional.

³ Les membres du groupe consultatif d'experts FOSA étaient Agnès Odijide (Présidente), Hennie Coetzee (Vice-Présidente), Madeline Cisse, Fousaba Banahane, John Kaboggoza et Hassan Osman Abdel Nour.

Vue d'ensemble de la foresterie et de la faune et de la flore sauvages en Afrique Centrale

L'Afrique centrale est une sous-région fortement contrastée. Elle se compose de dix pays, dont quatre sont enclavés à l'intérieur des terres et un - Sao Tomé-et-Principe - est formé de deux îles. Cette sous-région est celle qui a le couvert forestier le plus étendu du continent, et elle abrite une immense forêt ombrophile tropicale d'un seul tenant, la deuxième du monde par la taille. Pour les besoins de l'Etude FOSA, la sous-région de l'Afrique centrale a été divisée en trois zones distinctes:

- une zone boisée, relativement peu peuplée, constituée des pays du bassin du Congo (Cameroun, République centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale et Gabon);
- une zone humide à forte densité de peuplement englobant le Burundi, le Rwanda et les îles de Sao Tomé-et-Principe;
- la zone aride qui comprend essentiellement le Tchad.

La diversité des conditions écologiques et des degrés d'intervention humaine a donné lieu à une mosaïque d'utilisations des terres, qui donne un aspect très particulier à la sous-région. Le présent chapitre tente de donner une vue d'ensemble de la situation actuelle des ressources forestières, et plus particulièrement de l'état des forêts et de l'offre de biens et de services.

ÉTAT ET AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Le couvert forestier et ses variations

Comme on l'a déjà indiqué, l'Afrique centrale est la sous-région la plus boisée d'Afrique, avec un couvert forestier représentant près de 46 pour cent du territoire. Le tableau 1 ci-après fournit des données sur la distribution des forêts dans les différents pays de la sous-région et l'on note que le pourcentage de couvert forestier est très variable d'un pays à l'autre. Le Burundi, le Tchad et le Rwanda sont les pays les moins boisés, alors que la majorité des autres pays ont un couvert forestier supérieur à 50 pour cent. Le Gabon est le pays le plus boisé, avec 85 pour cent de terres recouvertes de forêts. La République démocratique du Congo possède environ 56 pour cent des forêts de la sous-région et 21 pour cent du couvert forestier total de l'Afrique.

On notera toutefois que, dans le cas de plusieurs pays, les estimations du couvert forestier se fondent sur

ENCADRÉ 2 INFORMATION SUR LES RESSOURCES FORESTIÈRES EN AFRIQUE CENTRALE

Les ressources forestières sont relativement mal connues et la majorité des inventaires forestiers de l'Afrique centrale ne couvrent qu'une partie du domaine forestier productif (Cameroun, Congo, Gabon, Rwanda et République centrafricaine). Au niveau national, les données concernant les zones forestières sont périmées, ou inexistantes, et doivent être mises à jour. Le dernier inventaire forestier national du Burundi remonte à 1976 et celui de la République démocratique du Congo à 1982. Les données nationales les plus récentes sont celles de la Guinée équatoriale (1992).

(FAO, 2001)

des avis donnés par des experts, à défaut d'inventaires nationaux récents (voir encadré 2). La superficie de forêts naturelles productives est estimée à 130 millions d'hectares, la partie restante étant considérée comme inaccessible. La forêt ombrophile tropicale est le type de végétation dominant, mais la sous-région possède aussi des mangroves étendues le long des côtes du Gabon et du Cameroun, des forêts de montagne au Rwanda, au Burundi, au Cameroun et en République démocratique du Congo, des forêts claires de savane au Cameroun, en République centrafricaine et au Tchad et de la brousse subdésertique au Tchad.

L'Afrique centrale est l'une des sous-régions de l'Afrique où les densités de population sont les plus

TABLEAU 1

Le couvert forestier, en Afrique centrale, en 2000

Pays	Superficie	Superficie	% de la superficie	Total plantations
	totale de terres	forestière		
	(000 ha)	(000 ha)	(%)	forestières
Burundi	2 568	94	3,7	73
Cameroun	46 540	23 858	51,3	80
Congo	34 150	22 060	64,6	83
Gabon	25 767	21 826	84,7	36
Guinée équatoriale	2 805	1 752	62,5	-
République centrafricaine	62 297	22 907	36,8	4
République démocratique du Congo	226 705	135 207	59,6	97
Rwanda	2 466	307	12,4	261
Sao Tomé et Principe	95	27	28,3	-
Tchad	125 920	12 692	10,1	14
Total Afrique centrale	529 313	240 730	45,5	648

Source: FAO 2001a.

faibles (sauf au Burundi et au Rwanda) et pourtant le couvert forestier est en baisse. Entre 1990 et 2000, il est tombé de 250,1 millions d'hectares à environ 240,7 millions d'hectares, soit une perte de 940 000 hectares par an (voir tableau 2) et près de 18 pour cent du recul enregistré dans toute l'Afrique. La République démocratique du Congo et le Cameroun représentent, ensemble, la majorité des déboisements, même si, en pourcentage, la perte annuelle de couvert forestier enregistrée au Burundi et au Rwanda entre 1990 et 2000, a respectivement été de 9 et de 3,9 pour cent. Le Gabon a perdu à peu près 10 000 hectares par an, chiffre relativement insignifiant par rapport à sa superficie totale de forêts. Ceci laisse penser que plusieurs facteurs, examinés au chapitre 3, ont eu un impact variable.

Les principales raisons de la déforestation en Afrique centrale restent les mêmes qu'ailleurs en Afrique, à savoir l'expansion de l'agriculture et la demande accrue de produits forestiers, en particulier à proximité des centres urbains en expansion rapide. Le feu a également été un facteur qui a contribué de manière significative au recul du couvert forestier et surtout à sa dégradation. L'Afrique centrale est devenue la principale sous-région productrice de grumes tropicales et, dans le bassin du Congo, de vastes étendues de forêts sont exploitées dans le cadre d'accords de concession. Du fait de l'exploitation le plus souvent sélective, reposant sur l'enlèvement d'un nombre limité d'essences commercialement prisées, la perte de couvert forestier, telle qu'elle est définie actuellement, ne reflète pas les changements, en particulier la dégradation et la perte de biodiversité. Dans le passé, l'expansion des cultures de rente, en

particulier du café et du cacao, a considérablement encouragé la déforestation.

Aménagement des forêts naturelles

L'Afrique centrale, qui est la sous-région d'Afrique qui possède la plus vaste étendue de forêts naturelles, s'est affirmée comme une source majeure d'approvisionnement en bois rond industriel du continent. La majorité de ses approvisionnements proviennent de l'exploitation des forêts naturelles. Toutefois, l'aménagement des forêts naturelles en Afrique centrale se heurte à un certain nombre de problèmes techniques, institutionnels et économiques. Pour des raisons économiques, en particulier l'éloignement des marchés, l'exploitation privilégie un petit nombre d'essences de qualité supérieure, représentant entre 60 et 80 pour cent de la production annuelle de bois d'œuvre⁴. Des efforts sont faits pour utiliser et commercialiser entre 60 et 70 essences moins connues, mais l'exploitation est systématiquement basée sur des coupes d'écrémage, consistant à enlever un petit nombre d'essences commercialement importantes, représentant un volume d'environ 10 à 20 m³/ha. L'exploitation des forêts est réglementée par deux dispositions: obligation de préparer un plan d'aménagement (presque exclusivement centré sur l'exploitation) et fixation de diamètres limites d'exploitabilité. Compte tenu du petit nombre d'arbres

ENCADRÉ 3

PLANS D'AMÉNAGEMENT

L'aménagement des forêts axé sur la production de bois est basé sur la délimitation des superficies données en concessions et sur le contrôle des volumes récoltés. Les forêts productives sont généralement mises à la disposition de compagnies forestières ou de particuliers, dans le cadre d'accords de concession d'une durée variable. Au Gabon, il est obligatoire de présenter un inventaire des ressources et de proposer un plan d'aménagement forestier avant de pouvoir commencer à exploiter. Au Congo et au Cameroun, le domaine forestier national a été divisé en unités d'aménagement forestier, d'une superficie unitaire suffisante pour approvisionner une industrie forestière indépendante, dans le cadre de plans coordonnés d'aménagement et d'utilisation des ressources.

(FAO, 2001)

Pays	Couvert forestier	Couvert	Perte annuelle	Perte en %
	en 1990	forestier en	1990 - 2000	(%)
	(000 ha)	(000 ha)	(000 ha)	
Burundi	241	94	-15	-9,0
Cameroun	26 076	23 858	-222	-0,9
Congo	22 235	22 060	-17	-0,1
Gabon	21 927	21 826	-10	n.d.
Guinée équatoriale	1 858	1 752	-11	-0,6
République	23 207	22 907	-30	-0,1
centrafricaine				
République démocratique	140 531	135 207	-532	-0,4
du Congo				
Rwanda	457	307	-15	-3,9
Sao Tomé et Principe	27	27	n.d.	n.d.
Tchad	13 509	12 692	-82	-0,6
Total Afrique centrale	250 068	240 730	- 934	-0,4

Source: FAO, 2001b.

⁴ Au Cameroun, les principales essences exploitées sont l'ayous (*Triplochiton scleroxylon*), le sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), le fraké (*Terminalia superba*) et l'azobé (*Lophostoma elata*). En Guinée équatoriale et au Gabon, les espèces les plus utilisées sont l'okoumé (*Aucoumea klaineana*) et l'ozigo (*Dacryodes buettneri*).

ENCADRÉ 4

LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER AU GABON

Le rapport (2000) du Global Forest Watch sur la situation du développement forestier au Gabon conclut entre autres ce qui suit:

- les surfaces données en concession aux entreprises forestières ont été multipliées par 7 entre 1957 et 1999, période durant laquelle elles sont passées de 1,6 millions d'hectares à 11,9 millions d'hectares;
- les concessions ont doublé entre 1994 et 1999;
- depuis 1957, les deux tiers des forêts du Gabon, qui couvrent 22 millions d'hectares, ont été exploités et la majorité des forêts d'okoumés ont été données en concession;
- en 1997, un tiers des forêts gabonaises étaient exploitées par concession;
- approximativement un tiers de la superficie totale exploitée par concession, est donnée à cinq compagnies forestières dont le capital appartient en totalité ou en partie à des étrangers - Rougier (700 000 ha), Leroy (654 000 ha), CFG (651 000 ha), CEB (505 000 ha) et Lutexo/Soforga (487 000 ha);
- entre 1993 et 1997, l'Asie a devancé l'Europe pour devenir le premier marché d'importation pour le bois du Gabon, alors que la Chine remplaçait la France, comme premier client à l'importation.

(WRI, 2000)

enlevés et des carences des infrastructures (en particulier routes d'accès), les artisans peuvent difficilement prendre en charge l'exploitation car ils devraient engager d'importants investissements pour améliorer les infrastructures. En outre, la demande locale est très limitée et il est impératif d'exporter le bois sous forme de grumes, ou tout au moins transformé. La nécessité d'investir des sommes importantes et de trouver des marchés extérieurs entraîne inéluctablement une dépendance à l'égard d'investisseurs étrangers.

La durabilité à long terme est un autre problème que pose l'aménagement des forêts naturelles, en particulier pour la remise en état des zones totalement exploitées, et leur régénération. On dispose de très peu d'informations sur les problèmes liés à la régénération ainsi que sur la viabilité et la rentabilité économiques des opérations d'entretien sylvicoles après exploitation. Quelques études de portée limitée ont été entreprises dans le passé sur la dynamique de croissance et sur la remise en état des zones entièrement exploitées. Toutefois, le fait que l'on exploite de vieilles forêts, en accordant très peu d'attention à la remise en état des superficies exploitées

ENCADRÉ 5
LA RÉGÉNÉRATION DES FORÊTS - LE CONGO ET LE GABON

La régénération des forêts est un aspect important de la planification de l'aménagement et de la durabilité à long terme des forêts et des entreprises forestières qui en dépendent. Ceci est d'autant plus vrai lorsque les récoltes futures de bois dépendent du succès de la régénération naturelle, ce qui est le cas avec les régimes de coupes sélectives pratiqués par SIB et SBL. A notre grande surprise, nous avons appris qu'aucune des deux sociétés n'avait fait d'enquête sérieuse sur la régénération dans le passé, ne serait-ce que pour déterminer le taux de réussite de la régénération des principales essences forestières, après la coupe.

(Dykstra & Toupin, 2001)

reste préoccupant. Dans la majorité des concessions forestières, on ne fait même pas d'enquête sur la régénération (voir encadré 5).

Pendant de nombreuses années, l'exploitation des forêts d'Afrique centrale n'a été réglementée que par des tailles limites d'exploitabilité et par l'attribution de concessions forestières. Actuellement, des recherches et des études sont en cours pour faciliter la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts. La préparation d'un plan d'aménagement est aujourd'hui obligatoire pour obtenir une concession forestière. Des programmes de certification ont incité les industries forestières à s'intéresser à l'ADF en Afrique centrale. Des efforts sont aussi en cours pour élaborer un code de conduite et mettre en œuvre des pratiques d'exploitation à impact limité. Toutefois, les capacités limitées, en termes de ressources humaines et autres, sont une contrainte majeure à la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts. Théoriquement, l'attribution de concessions plus grandes pour une période plus longue, pourrait favoriser une adoption plus large de l'ADF, mais cette condition n'est probablement pas suffisante. Quelques initiatives sont en cours pour mettre au point des arrangements de partenariat en vue de promouvoir l'ADF (voir encadré 6). Par exemple, la Société Congolaise du bois - CIB s'est associée avec diverses organisations non gouvernementales (ONG) pour mettre en œuvre, dans sa concession située dans le nord du Congo un projet de l'OIBT, soumis par le Gouvernement congolais.

Des efforts sont également accomplis pour associer les communautés à la gestion des forêts naturelles. Par exemple, la commune de Dimako, au Cameroun, prépare le plan d'aménagement de ses 15 000 hectares de

ENCADRÉ 6

CERTIFICATION PANAFRICAINE

“Parmi les régions tropicales, L'Afrique est celle qui est le plus en retard dans le domaine de la certification des forêts et du bois: jusqu'à présent, seule la Keurhout Foundation a certifié des forêts (au Congo et au Gabon) en Afrique occidentale et en Afrique centrale. Avec l'augmentation de la demande de produits en bois tropicaux certifiés, l'industrie forestière africaine est confrontée à de nombreuses contraintes imposées par le marché.

Quelques initiatives ont été mises en œuvre pour faire avancer plus rapidement la certification forestière dans les régions tropicales, notamment en Afrique et en particulier dans les pays membres de l' Organisation africaine du bois (OAB). Par exemple, en 1999, l'Association interafricaine d'industries forestières (AIIF) a fait de la promotion de la certification forestière l'une de ses principales stratégies. En octobre 2000, la Conférence ministérielle de l'OAB a adopté un concept de certification panafricaine proposé par l'AIIF, pour promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche régionale de certification forestière entre les pays membres. Le Système de certification forestière panafricaine (CFPA) serait fondé sur les Principes, critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts (PCI), élaborés conjointement par l'AOB et l'OIBT. Le récent atelier de l'OIBT sur la certification forestière a recommandé d'appuyer les initiatives régionales de certification des forêts dans les régions tropicales.

Le Conseil international des bois tropicaux a donné l'exemple, en approuvant et en finançant à sa dernière session un projet en vue d'établir des capacités nationales pour mettre en œuvre les PCI de l'AOB et de l'OIBT, dans les pays africains membres de l'OIBT.”

(OIBT, 2002)

forêts, récemment classées comme protégées, avec l'assistance du projet “Forêts et terroirs”, soutenu par la coopération française. La participation des communautés à l'aménagement des forêts reste toutefois très limitée en Afrique centrale.

Le problème crucial de la durabilité à long terme des pratiques d'exploitation actuelles n'a pas reçu l'attention voulue dans la plupart des pays. L'exploitation continue à être principalement centrée sur des forêts primaires constituées de vieux peuplements et certaines compagnies forestières ont encore de vastes concessions à exploiter. Or il n'existe pratiquement aucune règle obligeant à se préoccuper de la durabilité à long terme des systèmes d'aménagement. On ne dispose d'aucune donnée fiable à ce sujet, mais l'expérience dans d'autres

régions indique que la productivité diminue durant les cycles d'exploitation successifs. Ceci se traduit souvent par une dégradation progressive, en particulier durant l'exploitation des forêts secondaires les plus facilement accessibles, où des arbres de plus petite taille sont abattus. L'éloignement des marchés est un autre facteur qui encourage la coupe sélective. L'inaccessibilité de la majorité des zones et les grandes distances qui séparent les forêts des ports font qu'il n'y a aucun intérêt économique à transporter le bois ou les produits dérivés provenant d'essences qui ont faible valeur marchande.

Le problème de l'aménagement non durable s'explique en grande partie par les carences des institutions, dans les pays d'Afrique centrale. Ceci est à la fois une cause et un effet de la mauvaise gestion actuelle des ressources qui est essentiellement orientée vers l'obtention d'un profit pour une minorité d'individus. Les institutions publiques sont donc extrêmement faibles et souvent incapables de réglementer les activités des compagnies forestières les plus puissantes et de veiller à ce que toutes les recettes provenant du secteur forestier soient mobilisées pour répondre aux besoins de la collectivité. Des études réalisées par Global Forest Watch au Cameroun et au Gabon indiquent que le nombre de fonctionnaires des services forestiers, et les facilités mises à leur disposition, sont tout à fait insuffisants pour que les dispositions des plans d'aménagement puissent être appliquées.

Tout ceci montre que l'aménagement des forêts tropicales est encore loin d'être au point et qu'un grand nombre de facteurs encouragent les régimes d'aménagement peu intensif actuellement en vogue. En outre, et c'est le plus important, les carences politiques et institutionnelles empêchent les gouvernements de tirer pleinement profit des ressources forestières.

Alors que la forêt dense prédomine dans le bassin du Congo, des pays comme le Burundi, le Rwanda et le Tchad ont une superficie de forêts naturelles extrêmement limitée. Dans le cas du Burundi et du Rwanda, le fort taux de déforestation est due à la forte densité de population qui a par contre favorisé la culture extensive d'arbres dans les fermes familiales. Dans le cas du Tchad, les principaux problèmes sont liés aux conditions écologiques extrêmement rudes, qui font que la végétation est clairsemée. Malgré la faible pression des populations, les conditions arides et semi-arides font que les terres sont peu productives. La gestion des ressources est principalement orientée vers la satisfaction de la demande locale. La faible productivité et les bas revenus (d'autant que la plupart des produits

sont destinés aux consommateurs pauvres) ne permettent pas, là encore, de dégager des excédents pour réinvestir et gérer les ressources de manière durable.

Plantations forestières

La sous-région Afrique centrale possède approximativement 648 000 hectares de plantations représentant environ 0,2 pour cent de la superficie forestière totale et 8 pour cent des plantations du continent africain. A l'intérieur de la sous-région, les activités de boisement sont très diverses tant par leurs objectifs que par leur nature, et ont d'importantes conséquences sur la situation actuelle et les perspectives futures de l'aménagement. Le Rwanda contient environ 40 pour cent des plantations de l'Afrique centrale. Au Burundi et au Rwanda, les plantations représentent respectivement 78 et 85 pour cent du couvert forestier, alors que dans tous les autres pays, le pourcentage des plantations est marginal.

La majorité des plantations du Burundi et du Rwanda (essentiellement composées d'eucalyptus et de pins) ont été établies pour répondre à la demande locale de bois de feu, de perches et de matériaux de construction. Dans ces deux pays, la densité de population élevée, les conditions de croissance favorables et la distribution des établissements humains ont favorisé une utilisation intensive des terres, dont les arbres font partie intégrante. En outre, des initiatives passées ont débouché sur l'établissement de parcelles boisées et de plantations de petite taille destinées à répondre à la demande locale des consommateurs et des industries.

Dans les autres pays d'Afrique centrale, l'établissement et l'aménagement des plantations ont reçu beaucoup moins d'attention, principalement parce que les disponibilités de bois sont suffisantes pour répondre à la demande locale, compte tenu de la faible densité de population (sauf en zone urbaine) et de l'abondance du couvert forestier. L'exploitation des forêts naturelles est surtout axée sur la demande des marchés d'outre mer. Des essences comme l'okoumé, l'ayous et d'autres feuillus ont été plantées sur des superficies limitées au Cameroun, au Congo et au Gabon, souvent à l'échelle pilote, notamment pour enrichir des peuplements existants. Toutefois, ces essais ont souvent été abandonnés, faute d'un suivi systématique. En outre, les enseignements tirés de ces expériences n'ont pas été mis à profit pour le reboisement ou l'enrichissement des forêts naturelles exploitées.

Outre les plantations expérimentales d'essences indigènes, des plantations industrielles ont aussi été

établies, notamment au Congo. Une plantation à bois de trituration de 50 000 hectares a été établie dans la savane, près de Pointe Noire au Congo, dans le cadre d'une entreprise mixte (Eucalyptus du Congo ECO-SA) entre le gouvernement et la société Shell, qui détenait 90 pour cent des actions. Ces plantations ont produit près d'un demi million de tonnes de bois de trituration, principalement pour répondre à la demande de pays étrangers comme la Norvège, la France, l'Italie, l'Espagne et le Maroc, mais ces dernières années, la baisse des prix a compromis la rentabilité des plantations et entraîné la fermeture de l'entreprise. Ceci donne une idée des problèmes auxquels sont confrontées les grandes plantations industrielles orientées vers l'exportation en Afrique centrale. Compte tenu de la demande intérieure limitée, il devient impératif d'axer la production sur l'exportation, mais la rentabilité dépend alors de l'avantage comparatif et de considérations comme la productivité, les frais de transport et la stabilité politique.

Arbres hors forêts

Dans les zones humides, où il existe de vastes étendues de forêts, il n'y a guère de raison de cultiver et d'entretenir des arbres dans les fermes, car la végétation naturelle est luxuriante. La majorité des besoins en bois d'œuvre et en bois de feu sont couverts grâce à la végétation naturelle des forêts et des terres communales. La pression de la demande est généralement très faible - sauf dans les zones urbaines et périurbaines - en raison des faibles densités de population. Les populations attachent aussi de l'importance aux aspects culturels et religieux, notamment dans leurs efforts de protéger les bois sacrés et les arbres de cimetières.

Les arbres hors forêts sont plus essentiels dans les pays à faible couvert forestier et à forte densité de population comme le Burundi et le Rwanda, et dans une certaine mesure dans les zones arides et semi-arides du Tchad. Dans les zones densément peuplées, la forte demande de bois de feu et de matériaux de construction ont particulièrement encouragé à intégrer la culture d'arbres dans les fermes. En effet, la majorité des ressources en bois rond industriel et en bois de feu au Burundi et au Rwanda proviennent d'arbres cultivés en dehors des forêts. Dans des pays comme le Tchad, il existe des systèmes traditionnels de gestion communautaire des arbres poussant sur les terres communales, mais ils sont soumis à de fortes pressions à cause de la demande croissante de bois de feu, de perches et d'autres produits et des conflits avec d'autres utilisations des terres. Dans

la zone sahélienne, au Tchad, les systèmes de tenure sont devenus un facteur critique pour la conservation et la gestion des arbres sur les terres publiques et communautaires.

OFFRE DE BOIS ET DE PRODUITS NON LIGNEUX

Importance du bois de feu comme source d'énergie

Le bois est la principale source d'énergie, puisqu'il satisfait environ 76 pour cent des besoins en énergie domestique en Afrique centrale, un pourcentage qui varie cependant considérablement en fonction de l'existence et de l'accessibilité d'autres sources d'énergie, du revenu, de l'urbanisation et surtout de la disponibilité de bois et d'autres ressources en biomasse. Par exemple, dans le cas du Tchad, le bois de feu représente 97 pour cent de la consommation énergétique des ménages, contre environ 75 pour cent dans les autres pays d'Afrique centrale. Le tableau 3 fournit des données sur la consommation de bois de feu, en volume, et en pourcentage de la consommation totale de bois rond.

La consommation de bois de feu représente environ 90 pour cent de la consommation totale de bois rond en Afrique centrale, situation comparable à celle de l'ensemble de l'Afrique. On note toutefois des différences significatives d'un pays à l'autre, en ce qui concerne la consommation par habitant et la part du bois de feu dans la consommation totale de bois. Le Gabon est le pays où la proportion de la consommation de bois de feu est la plus faible, essentiellement parce qu'une grande partie de la population vit en zone urbaine et parce que les combustibles commerciaux sont plus facilement disponibles et accessibles. Dans le cas du Rwanda et du Burundi, la majorité de la production estimée de bois rond est utilisée comme combustible. En général, dans les pays producteurs de pétrole plus

TABLEAU 3
Consommation estimée de bois de feu

Pays	Consommation estimée en 2000 (000 m ³)	Pourcentage de la consommation de bois de feu dans la consommation totale de bois rond (%)			
			Produit	Production en 2000	Exportations en 2000
Burundi	8 790	96	Bois rond industriel (millions m ³)	12,731	4,689
Cameroun	9 958	77	Sciages (millions m ³)	1,148	0,777
Congo	1 153	64	Placages (millions m ³)	0,141	0,146
Gabon	531	17	Panneaux dérivés du bois (millions m ³)	0,326	0,260
Guinée équatoriale	199	35	Contre-plaqué (millions m ³)	0,185	0,114
République centrafricaine	6 357	89	Panneaux de particules (millions m ³)	0	0
République démocratique du Congo	72 707	95	Pâte de bois (tonnes)	0	0
Rwanda	9 592	97	Papiers et cartons (tonnes)	3	0
Sao Tomé et Principe	119	93			Neg
Tchad	7 019	90			République démocratique du Congo
Total Afrique centrale	116 425	90			
Afrique	634 974	91			

Source: Broadhead *et al.*, 2001.

urbanisés, la consommation de bois de feu par habitant est faible, de même que la proportion de bois rond utilisée comme bois de feu.

On dispose de très peu d'informations sur les sources d'approvisionnement en bois de feu et leur durabilité à long terme, ainsi que sur les tendances, en ce qui concerne le passage à d'autres combustibles. Comme on l'a déjà indiqué, dans les pays fortement peuplés comme le Burundi et le Rwanda, la majorité du bois de feu provient de plantations agricoles et de parcelles boisées établies par le gouvernement. Dans d'autres pays, le bois de feu est principalement issu de forêts et de terres boisées situées à proximité des habitations. Etant donné que les densités de population sont faibles et que les communautés ramassent essentiellement des rameaux et des branches, cela ne pose pas de problème majeur, sauf dans les forêts péri-urbaines, qui se dégradent à cause des niveaux excessifs de la production de charbon de bois et de la récolte de bois de feu.

Le bois rond industriel et sa transformation

Grâce à son couvert de forêts ombrrophiles tropicales étendu et à la réduction de l'offre en provenance de l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale est devenue la principale source de grumes de feuillus tropicaux et il y a tout lieu de croire qu'elle le restera dans les années à venir. En 2000, la sous-région a produit environ 12,7 millions de m³ de bois rond industriel, soit à peu près 18,5 pour cent de la production totale de l'Afrique.

TABLEAU 4
L' industrie forestière centrafricaine, dans le contexte régional

Produit	Production en 2000	Exportations en 2000	Part de l'Afrique centrale dans la production africaine	Principaux producteurs
Bois rond industriel (millions m ³)	12,731	4,689	18,5 %	RDC, Cameroun, Gabon et République centrafricaine
Sciages (millions m ³)	1,148	0,777	15,0 %	Cameroun, République centrafricaine,
Placages (millions m ³)	0,141	0,146	36,4 %	Cameroun, Gabon
Panneaux dérivés du bois (millions m ³)	0,326	0,260	15,9 %	Cameroun et Gabon
Contre-plaqué (millions m ³)	0,185	0,114	26,9 %	Cameroun, Gabon et République démocratique du Congo
Panneaux de particules (millions m ³)	0	0	0 %	
Pâte de bois (tonnes)	0	0	0 %	
Papiers et cartons (tonnes)	3	0	Neg	République démocratique du Congo

Source: FAO, 2002.

Les principaux producteurs sont la République démocratique du Congo, le Cameroun, le Gabon et la République centrafricaine. Comme on l'a vu, la quasi-totalité de la production de bois rond industriel vient des forêts naturelles⁵. Le tableau 4 fournit des données sur la production et les exportations, en volume, de divers produits forestiers par l'Afrique centrale.

Entre 1980 et 2000, la production de bois rond industriel de l'Afrique centrale a sensiblement augmenté (voir tableau 5). Actuellement, la République démocratique du Congo, le Cameroun, le Gabon et la République centrafricaine assurent plus de 80 pour cent de la production de bois rond industriel.

TABLEAU 5
Production et exportations de bois ronds industriel de l'Afrique centrale

Bois rond industriel	1980 (000 m ³)	1985 (000 m ³)	1990 (000 m ³)	1995 (000 m ³)	2000 (000 m ³)
Production	7 904	9 024	10 669	12 740	12 731
Exportations	2 314	2 392	2 897	3 548	4 688

Source: FAO, 2002.

La majorité des pays d'Afrique centrale étaient traditionnellement exportateurs de grumes, mais ces dernières années, bon nombre d'entre eux ont promulgué une législation visant à encourager la transformation et la création de valeur ajoutée à l'intérieur de leurs frontières et quelques nouvelles usines ont été créées⁶. Ceci explique les différences considérables qui existent entre les pays dans la production et l'exportation de bois rond industriel et d'autres produits. Certains pays, comme le Cameroun, ont réduit les exportations de bois rond industriel, et sensiblement accru celles de sciages et de panneaux dérivés du bois, alors que d'autres, comme le Gabon, continuent de se concentrer sur l'exportation de grumes (voir encadré 7). Globalement, la proportion de bois transformé reste faible et dans le meilleur des cas, l'accent est mis sur la transformation primaire et sur la conversion des grumes en sciages et en placages. Une bonne partie de la production de grumes est destinée aux unités de transformation situées dans les pays importateurs d'Europe et d'Asie. On note également que,

⁵ On notera toutefois que les chiffres déclarés pour la production et les exportations sont souvent inférieurs à la réalité, du fait notamment des abattages illicites et des exportations non autorisées. Certains rapports indiquent que près de 50% du bois est produit illégalement. Il y a aussi une nette discordance entre les quantités déclarées comme exportées et les quantités déclarées comme importées, ces derniers chiffres étant sensiblement plus élevés.

⁶ La Loi forestière édictée en 1994 par le Cameroun, a imposé une prohibition totale à l'exportation de grumes en 1999. Cette loi est aussi soutenue par plusieurs dispositions légales qui encouragent la transformation locale. Cette décision a fortement influencé d'autres pays producteurs de bois de la sous-région. Le Congo, par exemple, projette d'interdire les exportations de grumes d'ici 2003.

ENCADRÉ 7

LES EXPORTATIONS DE BOIS DU GABON

Bien que le Gabon exposte plus de 65 essences forestières, en 1999, l'okoumé et l'ozigo représentaient environ 67 pour cent du volume exporté. Toutefois, la proportion des espèces autres que l'okoumé et l'ozigo dans les exportations, est passée de 19 pour cent en 1996 à 33 pour cent en 2000. Le Gabon ne transforme qu'une faible part de sa production totale de bois.

Exportations de grumes du Gabon – principales essences (en m³)

Essence	1996	1997	1998	1999	2000
Okoumé	1 728 801	1 900 743	1 038 923	1 562 763	1 664 676
Ozigo	115 428	135 794	48 068	60 994	62 051
Padouk	39 551	57 291	86 859	79 109	123 910
Kevazigo	42 489	55 501	83 390	75 426	87 396
Bahia	19 416	29 286	57 587	44 664	38 046
Autres	348 113	540 905	457 798	514 930	607 927
Total	2 288 799	2 719 520	1 772 626	2 337 887	2 584 005

Source: *La lettre de l'ATIBT* – No. 12 / Stat. Export SEPBG - Gabon.

dans des pays comme le Cameroun, la capacité de transformation a connu une expansion rapide, en particulier dans les scieries, et l'on craint que l'obligation de fournir de la matière première-bois à ces unités n'encourage à intensifier les abattages, notamment en repassant dans les forêts déjà exploitées.

L'industrie forestière est donc principalement orientée vers les marchés d'exportation, principalement d'Europe et depuis peu, d'Asie, en particulier de la Chine. La majorité des compagnies forestières (ou de leurs filiales ou associées) ont des usines en Europe et en Asie, vers lesquelles sont dirigées la plus grande partie des exportations. Bien souvent, les investissements dans le secteur de la transformation sont limités au minimum indispensable pour pouvoir tourner les réglementations concernant la transformation intérieure. Les questions qui préoccupent le plus les industries forestières sont les suivantes:

- la stabilité politique, qui est critique pour garantir l'investissement à long terme;
- la pérennité des approvisionnements en bois;
- l'efficience économique, notamment la facilité d'accès aux marchés;
- la viabilité sociale, notamment l'impact sur les communautés locales.

Sur le continent, l'Afrique centrale s'affirme comme un important producteur et exportateur de grumes tropicales et d'autres produits, notamment de sciages et de panneaux dérivés du bois. Le tableau 6 montre l'évolution des exportations des principaux produits.

La part de l'Afrique centrale dans les exportations de bois rond industriel et de sciages de l'Afrique a

TABLEAU 6
Exportations de produits forestiers de l'Afrique centrale
 (Les chiffres entre parenthèses correspondent à la part, en pourcentage, de l'Afrique centrale dans les exportations de l'Afrique)

Produit	1980 (000 m ³)	1985 (000 m ³)	1990 (000 m ³)	1995 (000 m ³)	2000 (000 m ³)
Bois rond industriel	2 314 (37,4)	2 392 (52,6)	2 897 (70,0)	3 549 (81,8)	4 688 (76,8)
Sciages	278,4 (31,1)	202,1 (22,8)	283,3 (21,0)	333,2 (23,5)	776,7 (41,4)
Panneaux dérivés du bois	185,6 (55,9)	156,6 (50,3)	187,5 (42,7)	108,6 (29,3)	260,4 (37,3)

Source: FAO, 2002.

sensiblement progressé entre 1980 et 2000. En 2000, l'Afrique centrale assurait environ 76,8 pour cent des exportations africaines de bois rond industriel. Les exportations de sciages ont considérablement augmenté. En revanche, la part de la sous-région dans les exportations de panneaux dérivés du bois a reculé, malgré une augmentation des volumes exportés entre 1980 et 2000. Au niveau mondial, les papiers et les produits dérivés sont les produits qui ont enregistré la plus forte croissance, en valeur, mais l'Afrique centrale est complètement exclue de ce type de commerce, faute d'avoir investi dans l'industrie des pâtes et papiers.

La progression a certes été significative, l'Afrique centrale ayant accru sa part dans les exportations de l'Afrique, mais il est important la comparer avec l'augmentation des exportations, en valeur. Le tableau 7 indique les taux de croissance des exportations, en volume et en valeur, entre 1980 et 2000.

TABLEAU 7
Taux de croissance annuels des exportations, en volume et en valeur (en pourcentage)

Période	Bois rond industriel		Sciages		Panneaux dérivés du bois	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
1980 - 1990	2,3	7,2	0,2	3,4	0,1	1,2
1990 - 2000	4,9	-1,0	10,6	12,0	3,3	-2,2

Le taux de croissance annuel des exportations a été plutôt modeste, en volume, entre 1980 et 1990, mais relativement élevé, en valeur. En revanche, les volumes exportés ont sensiblement augmenté pendant la période 1990-2000, alors qu'en valeur, les résultats ont été inégaux. La valeur des exportations de bois rond industriel et de panneaux dérivés du bois a baissé durant la période. Dans le cas des sciages seulement, le taux de croissance en valeur a été supérieur au taux de croissance en volume.

Les pays ont donc tout intérêt à évaluer soigneusement les politiques concernant la production, la

transformation et le commerce du bois et de ses dérivés. Une expansion rapide de l'exploitation forestière, ou même la mise en place d'installations de transformation, n'accroissent pas nécessairement les revenus des pays. Des mécanismes doivent être mis en place pour que ceux-ci puissent retirer l'intégralité des recettes, grâce à un système de fixation des prix efficace, et pour minimiser les pertes imputables aux prix de transfert, à la sous-facturation, etc...

L'Organisation africaine du bois (OAB), basée à Libreville, a été établie en 1974 dans le but de promouvoir la coopération entre 14 pays, dans le domaine de la gestion des ressources forestières, en particulier pour coordonner les politiques de développement de l'industrie du bois. Alors que l'OAB a aidé par ses efforts à mettre en évidence certains problèmes qui entravent le développement d'une industrie durable du bois en Afrique centrale et occidentale, des contraintes liées aux ressources l'ont empêchée d'en retirer tous les fruits.

Produits forestiers non ligneux

Les produits forestiers non ligneux jouent un rôle significatif dans l'existence des communautés locales, en leur fournissant de la nourriture et un revenu. Plusieurs produits, comme les champignons (Burundi), l'écorce de *Prunus africana* (Cameroun) et la gomme arabique extraite d'*Acacia senegal* (Tchad) sont commercialisés sur les marchés internationaux. Les systèmes sanitaires traditionnels reposent pratiquement uniquement sur une multitude de plantes médicinales récoltées dans les forêts. La récolte, la transformation et le commerce relèvent essentiellement du secteur informel, si bien que l'on ne dispose d'aucune information digne de foi sur le rôle des différents produits dans l'économie rurale. Quelques études localisées donnent une idée de l'importance de la contribution des produits forestiers non ligneux, notamment de la viande de brousse, aux moyens d'existence des communautés locales. La consommation de la majorité des PFNL est en hausse, essentiellement parce qu'ils sont disponibles à bas prix. Dans une enquête villageoise entreprise au Cameroun, il a été estimé que les produits forestiers non ligneux procuraient environ 44 pour cent de leur revenu aux ménages, soit un pourcentage plus grand que les cultures de rente ou les cultures vivrières (van Dijk, 1999).

Plusieurs de ces produits sont exportés, en partie pour répondre à la demande croissante des communautés africaines vivant en Europe et en Amérique du Nord,

ENCADRÉ 8

LES UTILISATIONS PHARMACEUTIQUES DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Les utilisations pharmaceutiques des PFNL rapportent beaucoup d'argent. Des extraits de l'écorce du yohimbé (*Pausinystalia yohimbe*) sont utilisés localement dans le traitement de nombreuses affections, et exportés en Amérique du Nord et en Europe, comme aphrodisiaque (dont les vertus restent à confirmer) et comme stimulant dans des boissons non alcoolisées. Les exportations camerounaises d'écorce de yohimbé ont atteint au total 600 000 \$EU en 1998 et augmentent d'année en année. De même, on extrait de l'écorce du *Prunus Africana* (*Pygeum*) un cocktail de produits chimiques, utilisé pour le traitement des hyperplasies bénignes de la prostate, en Europe et en Amérique du Nord, un commerce qui a rapporté 700 000 \$EU au Cameroun et 200 millions de \$EU aux compagnies pharmaceutiques en 1999.

(CARPE, 2001a)

mais aussi pour en extraire des substances phytochimiques importantes entrant dans la fabrication des médicaments modernes (voir encadré 8). Le rotin est un produit majeur pour l'industrie locale; pourtant, dans toute son aire naturelle, il est considéré comme une ressource librement accessible, de sorte que sa récolte n'est pratiquement pas réglementée par le droit coutumier (Sunderland, 2001)⁷. L'Asie du Sud-Est devient un important débouché pour le rotin brut. Aucun système d'aménagement ne réglemente l'exploitation des produits forestiers non ligneux, y compris le rotin.

Parmi les produits forestiers non ligneux, la "viande de brousse" est l'un des plus importants et une crise semble de plus en plus imminente, du fait que la production de la viande de brousse est de plus en plus axée sur le commerce. Ce phénomène est dû en particulier à la diminution des revenus agricoles (due au fléchissement des prix des cultures de rapport) et à la demande urbaine croissante de ce produit. Le problème est aggravé par l'amélioration des conditions d'accès, grâce aux pistes d'exploitation forestière, et par le grand nombre de personnes qui interviennent dans l'exploitation forestière, (voir encadré 9), mais aussi par les conflits en cours, notamment parce que l'on trouve facilement des armes et parce que les institutions forestières sont dans l'incapacité de surveiller de vastes étendues de forêts.

Tout porte à croire que la plupart des produits forestiers

ENCADRÉ 9

CONSOMMATION DE VIANDE DE BROUSSE: LES PROBLÈMES QUI S'ANNONCENT

En Afrique centrale, on consomme plus d'un million de tonnes de viande de brousse chaque année - soit l'équivalent de 4 millions de têtes de bétail. Un chasseur peut gagner entre 300 et 1000 dollars par an - ce qui est supérieur au revenu moyen des ménages dans la région, et comparable aux salaires de ceux qui sont chargés de contrôler le commerce de la viande de brousse. Les négociants, les transporteurs, les acteurs du marché et les restaurateurs tirent aussi profit du commerce de la viande de brousse... Or, l'accélération de la demande de ce produit incitera plus de personnes à intervenir dans ce commerce, ce qui accroîtra la pression sur les populations d'animaux sauvages, et mettra en péril la survie des espèces rares.

(CARPE, 2001b)

non ligneux, y compris la viande de brousse, seront produits et utilisés dans le secteur informel non organisé et, étant donné les circonstances, il est peu probable qu'un système officiel soit adopté pour la gestion de ces produits. A l'heure actuelle, l'accent est principalement mis sur le bois d'œuvre et même pour ce produit, l'application des pratiques d'aménagement durable pose de sérieux problèmes. Dans ces conditions, il y a tout lieu de croire que dans l'avenir proche, les produits forestiers non ligneux continueront à être exploités au coup par coup, en fonction des besoins. Ceci se traduit d'ores et déjà par l'épuisement des produits les plus précieux. Par exemple, la majorité des yohimbés qui ont été dépouillés de leur écorce finissent par mourir. Les effets économiques et sociaux à long terme de l'épuisement des PFNL sur les communautés rurales n'ont pas été évalués.

LES FONCTIONS DE SERVICE DES FORÊTS**La biodiversité**

Les vastes forêts de l'Afrique centrale, si variée par sa topographie et son climat, sont parmi les plus riches en biodiversité de la planète. L'Afrique centrale a un taux d'endémisme exceptionnel, notamment dans les refuges interglaciaires du bassin central du Congo et du bassin du Gabon, les mangroves de la côte Atlantique, l'écozone des forêts sèches du Congo et du Zambèze, et les lacs et les affluents du Congo. La sous-région possède un réseau de zones protégées, comprenant des parcs nationaux où vivent quelques espèces de faune uniques, en particulier de grands mammifères.

Alors que la biodiversité pourrait conférer un avantage tout à fait exceptionnel aux pays et aux populations de l'Afrique centrale, les efforts actuellement déployés pour

⁷ En termes de diversité, c'est dans les forêts guinéo-congolaises d'Afrique centrale que l'on trouve la plus grande concentration d'espèces de rotins et le taux d'endémisme le plus élevé. Sur les 20 espèces africaines connues de rotin, 18 poussent au Cameroun.

ENCADRÉ 10
LA BIODIVERSITÉ EN AFRIQUE CENTRALE

Les forêts d'Afrique centrale abritent approximativement 400 espèces de mammifères, 1086 espèces d'oiseaux, 216 espèces d'amphibiens, 280 espèces de reptiles, plus de 900 espèces de papillons et plus de 10 000 essences ligneuses, dont au moins 3000 sont endémiques. Par suite de l'absence d'inventaires systématiques, le potentiel faunique de l'Afrique centrale reste mal connu.

Malgré cette grande richesse en biodiversité, quelques espèces sont menacées d'extinction par la surexploitation et le braconnage. L'Afrique centrale possède d'importantes ressources en gros fauves universellement appréciés, tels que éléphants, rhinocéros, gorilles, chimpanzés, cercopithèques, léopards, lions, lamantins, girafes, diverses espèces d'antilopes, etc... Environ 20 000 éléphants vivent dans le nord-est du Gabon, le pays d'Afrique centrale qui a la plus forte densité d'éléphants. Le nombre de gorilles est estimé à 4 000 et les chimpanzés à environ 9 000. En Afrique centrale, la population de rhinocéros est en voie d'extinction et l'on estime qu'il en reste moins de 100 aujourd'hui, contre 3000 dans les années 70.

(African Development Bank, 2002d)

comprendre, gérer et utiliser cette biodiversité sont tout à fait insuffisants. L'une des principales stratégies adoptées pour conserver la diversité biologique consiste à établir des zones protégées. La superficie des zones protégées en Afrique centrale était en 1997 de l'ordre de 36,6 millions d'hectares, soit 6,9 pour cent de la superficie des terres. Le tableau 8 donne une indication approximative de l'évolution de l'étendue des zones protégées dans les pays d'Afrique centrale.

Malgré la forte augmentation de l'étendue des zones protégées qui reflète la préoccupation croissante pour la conservation de la diversité biologique, le montant des investissements effectivement réalisés dans ce domaine semble tout à fait insuffisant. De vastes zones sont protégées uniquement parce qu'elles sont éloignées, parce que la densité de population est faible et parce qu'il n'existe pas de possibilités de les exploiter qui soient commercialement viables. Toutefois, il semble que cela soit déjà en train de changer, du fait notamment que les activités extractives et l'exploitation forestière deviennent rentables. L'amélioration des conditions d'accès favorise une augmentation de la chasse axée sur la production commerciale de viande de brousse. Les conflits qui sévissent dans plusieurs pays de la sous-région contribuent fortement à la décimation de la faune sauvage.

TABLEAU 8
Les zones protégées en Afrique centrale - 1997

Pays	Zones protégées	
	(000 ha)	(%)
Burundi	146	5,6
Cameroun	2 097	4,5
République centrafricaine	5 445	8,7
Tchad	11 494	9,1
Congo	1 700	5,0
République démocratique du Congo	14 637	6,4
Guinée équatoriale	-	-
Gabon	723	2,8
Rwanda	396	16,0
Sao Tomé et Principe	-	-
Total Afrique centrale	36 638	6,9

Source: UN, 2003.

Les forêts et l'écotourisme

Avec la diversité de la faune et de la flore et la grande variété de leurs paysages, les pays d'Afrique centrale ont théoriquement tous les ingrédients pour favoriser une expansion rapide du tourisme. Or, malgré ce potentiel, le tourisme reste peu développé dans cette sous-région, essentiellement à cause de l'instabilité politique et des conflits, et des carences des infrastructures. En fait, le premier facteur dissuade fortement de créer des infrastructures. Avec le développement actuel du tourisme, la plupart des parcs nationaux et des autres zones protégées procurent des recettes insuffisantes pour maintenir ou améliorer la qualité de la gestion, ou pour permettre aux communautés locales de retirer des avantages de l'écotourisme.

Ainsi, l'écotourisme en Afrique centrale est un secteur au potentiel considérable encore inexploité; or la réalisation de ce potentiel est subordonnée à une amélioration notable de la stabilité politique et des conditions de sécurité.

Les forêts d'Afrique centrale et les changements climatiques

En raison de leur immensité, des conditions climatiques favorables et de l'abondante biomasse qu'elles renferment, les forêts d'Afrique centrale sont d'importants puits à carbone terrestre. La mauvaise gestion de ces puits, notamment par la déforestation qui comprend la conversion à d'autres utilisations des terres, les feux, etc.... peut réduire considérablement le stock de carbone emprisonné dans les forêts et accroître d'autant la concentration de carbone atmosphérique. Il est donc crucial de gérer les forêts de manière scientifique pour maintenir la stabilité des stocks de carbone.

Alors qu'il est possible de fixer le carbone en aménageant de manière durable les forêts existantes et en veillant à ce que les changements d'affectation des terres n'augmentent pas la concentration de carbone atmosphérique, les arrangements internationaux existants préconisent plutôt à cet effet des activités de boisement et de reboisement. Ainsi, les arrangements au titre du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto ne contiennent aucune disposition concernant l'appui à la conservation des stocks de carbone existants, alors que cette solution serait plus efficace et moins coûteuse. Les pays d'Afrique centrale ont aussi le potentiel voulu mettre en œuvre des activités de boisement et de reboisement, surtout dans les immenses prairies de savane, mais un certain nombre de contraintes les en empêchent, les plus importantes étant le coût élevé et surtout le risque associé à ces investissements (en particulier dans le contexte de l'instabilité politique).

RÉSUMÉ DE LA SITUATION ACTUELLE

L'Afrique centrale abrite les ressources forestières les plus importantes et les plus riches du continent africain. Partout dans la sous-région (sauf dans les pays densément peuplés comme le Burundi et le Rwanda, et au Tchad, qui est essentiellement aride et semi-aride), la foresterie repose sur l'exploitation des forêts naturelles. L'exploitation forestière est essentiellement aux mains de sociétés transnationales et les gouvernements ont très peu de moyens de réglementer leurs activités. Les carences des structures politiques et institutionnelles ont empêché les pays de tirer profit de leur riche patrimoine naturel pour promouvoir le développement économique et social. Les principales caractéristiques dont il doit être tenu compte sont les suivantes:

- alors que l'Afrique centrale est dotée d'abondantes ressources forestières, offrant un potentiel considérable pour promouvoir le développement économique et social, la contribution de ces ressources est insignifiante,
- bien que des compagnies forestières transnationales opèrent dans les pays du bassin du Congo depuis plusieurs années, la superficie de forêts sous aménagement durable est négligeable. Depuis quelques années seulement, les compagnies forestières se sont mises à élaborer des plans d'aménagement, dans le cadre des accords de concession. Mais même lorsque des plans existent, leur application est très incertaine, en particulier

parce que les institutions n'ont pas les capacités d'en assurer le suivi et le respect;

- compte tenu de la faible intensité d'exploitation, résultant de la coupe sélective d'un petit nombre d'arbres, la déforestation au sens classique du terme n'est pas encore un problème majeur, mais elle pourrait le devenir, en raison de l'utilisation des forêts déjà exploitées pour l'agriculture ou à d'autres fins; de l'augmentation de la chasse au gibier et de l'exploitation intensive des forêts secondaires qui deviendra inéluctable à long terme pour répondre à la demande de bois industriel;
- les activités de boisement sont très limitées dans les pays du Bassin du Congo, essentiellement parce que la production de bois est principalement issue des forêts naturelles. Toutefois, elles sont très bien développées dans des pays à forte densité de population, comme le Burundi et le Rwanda, où les plantations ont pour principal objectif de répondre à la demande locale;
- dans les pays densément peuplés (Burundi et Rwanda), les agriculteurs n'ont pas ménagé leurs efforts pour planter et gérer des arbres dans leurs fermes et sur d'autres terres et ces arbres couvrent une grande partie des besoins en bois de feu, de matériaux de construction, etc...;
- la plupart des produits forestiers non ligneux sont récoltés par le secteur informel, le plus souvent dans les terres boisées et les forêts naturelles. De ce fait, très peu d'efforts sont faits pour les gérer de manière durable;
- la viande de brousse est l'un des principaux produits forestiers non ligneux, qui contribue dans une large mesure à améliorer l'état nutritionnel des communautés locales. Or, depuis quelques années la production de viande de brousse a pris un tour plus "commercial"; ce phénomène suscite d'énormes préoccupations, car il comporte un risque d'épuisement de la ressource, pouvant avoir des effets économiques et environnementaux négatifs;
- le bois demeure la principale source d'énergie dans la plupart des pays d'Afrique centrale. Le degré de dépendance à l'égard du bois de feu varie cependant considérablement en fonction de la population, de l'urbanisation, du revenu des ménages et des disponibilités et de l'accessibilité des combustibles commerciaux. Ainsi, la dépendance est très marquée dans des pays comme le Burundi, le Tchad et le Rwanda, mais très faible au Gabon;

- la production de bois rond industriel est essentiellement orientée vers l'exportation, sous la forme de grumes, de sciages ou de panneaux. Traditionnellement, l'Europe était le principal débouché d'exportation, mais cette situation est en train de changer à cause de la demande croissante de l'Asie, certains pays comme la Chine s'affirmant comme des marchés importants. Malgré une augmentation significative des volumes exportés, l'accroissement en valeur a été très inférieur;
- l'un des principaux services que rendent les forêts d'Afrique centrale est la conservation de la diversité biologique. La majorité des pays ont établi un réseau de zones protégées qui couvrent quelques biomes critiques et uniques au monde. Toutefois, les carences institutionnelles globales compromettent la protection et l'aménagement de ces zones;
- bien que l'Afrique centrale ait un potentiel considérable pour le développement du tourisme, avec sa flore, sa faune et ses paysages uniques au monde, cette activité est encore à un stade embryonnaire dans la sous-région. L'instabilité politique et les carences des infrastructures sont les principaux facteurs qui empêchent de tirer pleinement profit de ce potentiel.

Facteurs ayant une influence sur le secteur forestier

La situation du secteur forestier, telle qu'elle a été décrite dans la section précédente, est le résultat d'un certain nombre de facteurs; il est donc important de définir l'évolution future de ces facteurs pour comprendre quelle pourrait être la situation des forêts et de la foresterie dans les deux prochaines décennies. Ces forces, qui naissent dans une large mesure en dehors du secteur - à l'intérieur et à l'extérieur du pays - influencent les actions des différentes parties-prenantes, et modèlent ce faisant, la situation des ressources et l'offre de biens et de services. Ces facteurs peuvent être d'ordre démographique, économique et social, environnemental, technologique et politique et institutionnel. Les principaux facteurs qui influencent la foresterie, et leurs conséquences sur le secteur - en particulier sur les ressources et sur l'offre et la demande de biens et de services, sont examinés dans les sections qui suivent.

CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

Les changements démographiques englobent un certain nombre d'éléments en rapport avec la taille et la structure de la population, la répartition et la structure de concentration de la population etc... Tous ces éléments influencent le secteur directement et indirectement, souvent en combinaison avec d'autres facteurs. La situation actuelle et prochaine en Afrique centrale est examinée ci-après.

Croissance démographique

La croissance de la population est l'un des principaux facteurs qui influencent l'utilisation des terres et des autres ressources naturelles, dont les forêts. Le

tableau 9 fournit des données comparées sur l'évolution de la population en Afrique centrale et dans les autres sous-régions du continent.

L'Afrique centrale est la sous-région la moins peuplée, avec environ 12 pour cent de la population africaine, pour 18 pour cent du territoire. Le taux annuel moyen d'accroissement démographique est de l'ordre de 2,6 pour cent et, à ce rythme, la population d'Afrique centrale devrait compter environ 164 millions d'habitants en 2020. Les taux de croissance annuels varient dans une fourchette allant de 1,8 pour cent (Sao Tomé-et-Principe) à 2,9 pour cent (Rwanda). Au taux de croissance projeté, on prévoit que l'Afrique centrale abritera environ 14 pour cent de la population du continent en 2020.

La croissance de la population aura d'importantes répercussions sur la demande de terres et de produits, qui seront fonction du modèle de développement économique. Tant que la dépendance à l'égard de la terre persistera, la croissance de la population conduira à une augmentation des défrichements des forêts au profit d'utilisations qui seront fonction de la nature du développement agricole, et en particulier de l'évolution des technologies. Dans les pays densément peuplés comme le Burundi et le Rwanda, les forêts restantes seront soumises à une pression croissante pour libérer de nouvelles terres pour l'agriculture. En outre, elles seront exploitées plus intensivement pour répondre à la demande de bois et de produits dérivés, de fourrage, de produits forestiers non ligneux, etc... L'Afrique centrale a certes de vastes étendues qui pourraient être exploitées pour l'agriculture, mais leur utilisation effective dépendra de la structure et de la répartition de la population.

TABLEAU 9
Évolution de la population en Afrique centrale et dans les autres sous-régions

Sous-région	1980 (millions)	1990 (millions)	2000 (millions)	2010 (millions)	2020 (millions)
Afrique du Nord	108,6	140,2	170,4	208,8	239,0
Afrique de l'Est	104,5	141,2	182,1	230,0	289,0
Afrique australe	69,5	89,7	113,4	128,7	150,2
Afrique centrale	54,4	73,6	97,9	127,0	163,8
Afrique de l'Ouest	132,2	177,8	234,0	277,6	344,0
Afrique	469,2	622,5	797,8	972,1	1186,0

Source: Chiffres de 1980, 1990 et 2000 extraits de Banque mondiale, 2002. Projections pour 2010 et 2020 extraits de Banque africaine de développement, 2000.

Taille et densité de la population

La taille des populations des pays d'Afrique centrale est très variable (voir tableau 10). Plusieurs pays ont moins de 5 millions d'habitants ce qui conditionne, en même temps que le faible revenu, la taille des marchés et la viabilité économique des industries qui, comme celles des pâtes et papiers, sont caractérisées par des économies d'échelle. Les disponibilités en ressources humaines dépendent aussi de la taille de la population.

La densité de population dans la sous-région de l'Afrique centrale varie considérablement d'un pays à l'autre. La densité moyenne est de 18 habitants au km² - la plus basse d'Afrique - , mais le Burundi et le Rwanda ont des densités très élevées (respectivement 241 et 294 habitants au km²), alors que le Gabon, la République centrafricaine, le Congo et le Tchad ont des densités inférieures à 10 habitants au km² (voir tableau 10). Tout ceci a des conséquences importantes pour les ressources, notamment pour le marché des produits et des services.

TABLEAU 10
Tendances démographiques dans les pays d'Afrique Central

	Population, en 2000	Population projetée pour 2020	Densité en 2000	Densité en 2020	Superficie forestière par habitant 2000
	(millions)	(millions)	(hab/km ²)	(hab/km ²)	(ha)
Burundi	6,81	10,50	241	379	0,02
Tchad	7,69	12,50	6	10	1,70
Cameroun	15,09	23,90	32	50	1,60
République centrafricaine	3,60	5,20	6	8	6,50
Congo	2,94	5,00	9	15	7,70
République démocratique Congo	51,39	92,20	22	39	2,70
Guinée équatoriale	0,45	0,72	16	26	4,00
Gabon	1,24	1,80	5	7	18,20
Rwanda	8,51	11,50	294	438	0,02
Sao Tomé et Principe	0,12	0,20	154	214	0,10
Total Afrique centrale	97,87	163,8	18	31	2,48

Source: World Bank, 2002 et Asian Development Bank, 2000.

Urbanisation

L'urbanisation est un facteur important qui a une influence directe et indirecte sur le secteur forestier. Il y a vingt ans, près de 75 pour cent de la population était rurale, contre 69 pour cent aujourd'hui. Le taux d'urbanisation est toutefois très inégal suivant les pays. Par exemple, le Gabon est très urbanisé, avec 81 pour cent de la population vivant dans des villes. A l'autre extrême, le Rwanda et le Burundi comptent respectivement 6,2 pour cent et 9,0 pour cent de citadins (voir World Bank, 2002). Dans le pays le plus peuplé d'Afrique centrale, qui est la République démocratique du Congo, la population est urbaine à 30 pour cent. Les possibilités croissantes offertes dans les centres urbains (en particulier dans les pays producteurs de pétrole) et l'instabilité qui règne dans les zones rurales, ont entraîné d'importants mouvements de populations, des campagnes vers les villes.

La tendance actuelle, caractérisée par une expansion rapide de la population urbaine, devrait se poursuivre et ce, dans tous les pays d'Afrique centrale, où l'on prévoit un taux d'urbanisation moyen de 42 pour cent en 2020.

La croissance de la population urbaine a un impact significatif sur les forêts environnantes, en particulier en raison de la demande accrue de bois de feu et de matériaux de construction. Le basculement du bois de feu au charbon de bois, qui est un corollaire normal de l'urbanisation, induit une exploitation accrue des bois. Le type de bois récolté change aussi, ce qui a une incidence sur les forêts et les terres boisées proches des centres urbains. Les ruraux arrivés depuis peu en zone urbaine continuent à utiliser des produits traditionnels à des fins pharmaceutiques ou alimentaires. La pression intense exercée par les populations urbaines sur les forêts tend à dégrader les ressources forestières des zones périurbaines.

Mouvements de population

Comme tout le continent, l'Afrique centrale est caractérisée par l'extrême mobilité de sa population, qui réagit à l'évolution des conditions économiques et politiques. Ceci s'explique en particulier par le caractère artificiel des frontières des pays, généralement tracées en fonction des besoins des régimes coloniaux au mépris des liens écologiques, sociaux, culturels et économiques qui transcendent les frontières artificielles. Le nomadisme a été le mode de vie dominant dans la savane et les zones arides, en particulier au Cameroun, en République centrafricaine, au Tchad et dans certaines zones de la République démocratique du Congo. Alors que dans le passé, l'entente régnait entre les pasteurs nomades et les agriculteurs sédentaires, ainsi qu'entre les chasseurs-cueilleurs des forêts plus denses et les communautés voisines, les densités de population accrues et la réduction de l'espace économique qui en a découlé, ont alimenté des conflits et entraîné des mouvements de population.

L'évolution rapide des opportunités économiques au cours des dernières années a aussi favorisé des mouvements de population, en particulier des zones intérieures les plus pauvres vers les villes côtières. Le Gabon, par exemple, a toujours importé de la main d'œuvre provenant d'autres pays, en particulier d'Afrique de l'Ouest: des Sénégalais, des Nigérians, des Tchadiens, des Burkinabés et des Maliens sont employés dans divers secteurs, notamment dans le commerce. Ces travailleurs immigrés représentent une part importante de la population urbaine.

La sous-région a connu des déplacements massifs de populations, à cause des troubles intérieurs et des guerres. La guerre civile en République démocratique

du Congo a provoqué des déplacements de populations vers les pays voisins, en particulier le Gabon. Pour sa part, la République centrafricaine a absorbé des réfugiés venus des provinces septentrionales de la République démocratique du Congo. Enfin, le Cameroun n'a pas réussi à éviter l'afflux de réfugiés tchadiens, fuyant l'insécurité dans leur pays. La situation reste alarmante dans la région des lacs. Entre le milieu de l'année 1994 et la fin de l'année 1996, plus d'un million de réfugiés Rwandais ont été accueillis dans l'est du Congo.

Les systèmes économiques et sociaux permettent une certaine adaptation aux mouvements de population réguliers - notamment aux mouvements saisonniers des pasteurs nomades et à l'exode rural - mais il est très difficile de faire face à des déplacements massifs provoqués par des conflits et des guerres. Or l'Afrique centrale est probablement la sous-région la plus durement touchée par ces mouvements de population. L'impact sur les forêts et les terres boisées s'exerce à la fois directement et indirectement. Les ressources des forêts et des terres boisées situées à proximité des camps de réfugiés s'épuisent alors que les réfugiés, qui sont dans une situation incertaine et dans le dénuement le plus total, n'ont ni la motivation ni la capacité d'envisager des options écologiquement appropriées. Bien souvent, les gouvernements et les institutions internationales n'ont pas non plus les ressources et les capacités nécessaires pour gérer la situation.

Impact du VIH/SIDA

Un certain nombre de pays d'Afrique centrale sont gravement touchés par la pandémie du VIH/SIDA, dont les conséquences sociales et économiques sont aussi multiples que dévastatrices. Non seulement, elle grève lourdement les ressources humaines et financières des ménages et des gouvernements, mais toute la société ressent les retombées négatives de la désorganisation sociale (nombre croissant d'orphelins, perte de compétences traditionnelles, accroissement de la délinquance, etc...). En outre, le VIH/SIDA compromet la formation de capital et les investissements, notamment parce que les ménages, le secteur privé et les gouvernements devront consacrer l'essentiel de leurs ressources aux soins de santé. On prévoit une réduction catastrophique de l'espérance de vie au Burundi et au Rwanda, où le pourcentage de décès supplémentaires imputables au VIH/SIDA durant la période 1995-2000 est respectivement estimé à 29 et 31 pour cent (UN, 2001a), ce qui est très

au-dessus de la norme. On prévoit que le taux de croissance global du PNB baîssera de 0,7 pour cent.

Les conséquences de la pandémie sur le secteur forestier seront multiples. L'incidence croissante de la pauvreté renforcera la dépendance à l'égard des forêts, et par voie de conséquence, leur dégradation. Les performances du secteur seront également compromises par la diminution des ressources financières et humaines disponibles pour la foresterie. L'affaiblissement des capacités des ménages et des communautés en matière de gestion des terres, sera lourd de conséquences pour les forêts. Alors que la dépendance à l'égard des forêts s'intensifiera, la capacité d'investir et de gérer les ressources de manière durable, sera dramatiquement affaiblie.

FACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Les modes d'utilisation des forêts varient considérablement avec le degré de développement économique. Alors que les communautés vivant dans les forêts en tirent pratiquement tous leurs moyens d'existence, la nature de la dépendance à l'égard des forêts change au fur et à mesure que le développement agricole et industriel progresse, et les produits et les services dont la société a besoin se diversifient. Les sociétés de l'Afrique centrale dépendent directement et indirectement, à des degrés divers, des forêts. Avec les changements sociaux et économiques, cette dépendance devrait changer. Il est donc crucial d'examiner l'évolution de la situation économique des pays pour comprendre ce qui pourrait arriver aux forêts et à la foresterie dans les deux prochaines décennies.

Le revenu et son taux de croissance

L'Afrique centrale a des économies d'une taille très variable et en 2000, leur PIB total (aux prix constants de 1995) était de 31,3 milliards de dollars EU, soit environ 5,3 pour cent du PIB global de l'Afrique (voir tableau 11). Les taux de croissance du PIB varient considérablement suivant les pays. Le Gabon, la Guinée équatoriale et le Cameroun ont été fortement avantageés par le boum pétrolier. Toutefois, les économies sont aussi devenues plus vulnérables, en particulier avec le déclin de la production et des prix du pétrole.

Il existe d'amples variations du Revenu national brut (RNB) par habitant, dans les différents pays d'Afrique centrale. Comme on le voit dans le tableau 11, le Gabon a un revenu par habitant très haut - le plus élevé de l'Afrique subsaharienne - alors que le Burundi, la

TABLEAU 11
Afrique centrale - son PIB en 2000 et son taux de croissance*

Pays	PIB aux prix constants de 1995 (millions \$EU)	Taux de croissance du PIB 1990 - 2000	RNB par habitant - 2000 (\$EU)
Burundi	946	-2,2	110
Cameroun	10 044	1,0	570
République centrafricaine	1 258	1,6	290
Tchad	1 676	2,1	200
Congo	2 539	-0,3	630
République démocratique du Congo	6 589	-5,6	
Guinée équatoriale	731	19,7	1 170
Gabon	5 385	3,1	3 280
Rwanda	2 057	-0,9	230
Sao Tomé et Principe	50	1,7	290
Afrique centrale	31 275	0,3	320
Afrique	595 002	2,6	671

*L'estimation du PIB de la République démocratique du Congo se réfère à l'année 1999.

Source: ECA, 2001; World Bank, 2002.

République centrafricaine, le Tchad, la République démocratique du Congo et le Rwanda ont des RNB par habitant inférieurs à 1 dollar EU par jour, et sont les pays les plus pauvres d'Afrique.

Les taux de croissance du revenu ont considérablement varié selon les pays et leurs brusques envolées (attribuables aux cours mondiaux favorables des produits de base) sont souvent suivies de taux de croissance négatifs, lorsque les prix des produits retombent⁸. Quelques taux de croissance se sont améliorés durant la deuxième moitié des années 90, mais la majorité des pays ont eu des taux de croissance du PIB négatifs, durant la décennie 1990-2000. Le pays le plus peuplé, qui est la République démocratique du Congo, avec 52 pour cent de la population de la sous-région, a vu baisser son PIB de 5,6 pour cent. Si l'on prend le revenu par habitant, les résultats sont encore plus mauvais. Tous les pays, à l'exception de la Guinée équatoriale et du Gabon ont eu des taux de croissance du revenu par habitant négatifs. Le fléchissement des prix du café, du caoutchouc et du cacao a affecté de nombreux pays, mais quelques pays dotés de pétrole et de minéraux ont réussi à surmonter ce problème. Toutefois, les fluctuations des prix et l'amenuisement des réserves du pétrole laissent planer des incertitudes sur les performances futures des économies.

Répartition des revenus

Plus encore que le revenu par habitant et son taux de croissance, sa répartition a un impact critique sur le bien-être social et économique des populations. Les rares données dont on dispose indiquent une répartition très inéquitable des revenus, l'essentiel des avantages de la croissance des économies allant à une très faible minorité. Par exemple, dans le cas de l'Afrique centrale, les 10 pour cent les plus pauvres de la population gagnent 0,7 pour cent du revenu, alors que les 10 pour cent les plus riches en accaparent 47,7 pour cent (Banque mondiale, 2002). Au Rwanda, les parts des 10 pour cent les plus riches et les plus pauvres sont respectivement de 26,6 pour cent et de 3,4 pour cent.

Les bas revenus et leur répartition inéquitable se traduisent par une incidence élevée de la pauvreté, qui a des conséquences directes et indirectes importantes sur la foresterie, notamment en modifiant le type de produits et de services forestiers qui sont demandés. Compte tenu du faible pouvoir d'achat de la majorité de la population, la demande de produits à forte valeur ajoutée sera très limitée. Les investissements dans ce type de produits seront obligatoirement tournés vers les marchés extérieurs. Toutefois, la dépendance à l'égard des forêts pour des produits de subsistance comme le bois de feu, les plantes médicinales et les aliments provenant des forêts, comme la viande de brousse, restera très élevée. La diversité des types de produits et de services demandés par les différents segments de la population entraînera une multiplication des conflits liés à l'utilisation des ressources.

Développement social

Les indicateurs du développement social donnent une idée du modèle général du développement. Bien que la situation des ressources soit relativement meilleure en Afrique centrale, le développement social, tel qu'il transparaît dans les divers indicateurs, est loin d'être satisfaisant, en raison des disparités dans la répartition

TABLEAU 12

Indicateurs sociaux clés

Pays	Taux de mortalité des moins de 5 ans pour 1000 naissances - 1999	Espérance de vie à la naissance	Taux d'alphabétisation des adultes (%)
Burundi	176	43	37
Cameroun	154	54	63
République centrafricaine	172	45	40
Tchad	198	48	33
Congo	108	49	75
République démocratique du Congo	207	52	67
Guinée équatoriale	160	51	78
Gabon	143	52	63
Rwanda	180	41	53
Sao Tomé et Principe	76	-	73

Source: UNICEF, 2001.

⁸ Par exemple, selon la récente prévision faite par l'Economist Intelligence Unit pour 2003, la Guinée équatoriale est l'économie qui connaîtra la croissance la plus rapide du monde, avec un taux de croissance du PIB estimé à 12,5 pour cent. Le Tchad devrait être au deuxième rang, avec un taux de croissance estimé voisin de 10 pour cent. Le Congo a été inclus dans le groupe des économies les moins performantes, avec un taux de croissance négatif de l'ordre de 2 pour cent (The Economist, 2003).

des revenus et de la pauvreté qui en découle. Le tableau 12 donne les valeurs de quelques indicateurs sociaux clés dans les pays d'Afrique centrale.

Comme on le voit, les valeurs de la majorité des indicateurs témoignent d'un faible niveau de développement social. Dans la plupart des pays (sauf au Cameroun), l'espérance de vie est inférieure à la moyenne pour l'ensemble de l'Afrique (qui est de 52,7 ans). Dans des pays comme le Rwanda et le Burundi, l'espérance de vie a chuté entre 1970 et 1999, essentiellement à cause du VIH/SIDA, ce qui est très préoccupant. Dans tous les pays de l'Afrique centrale, à l'exception de Sao Tomé-et-Principe, les taux de mortalité infantile restent élevés et supérieurs à 100. Le taux d'alphabétisation donne aussi une indication de la situation actuelle et reflète probablement les priorités de la société en matière d'allocation des ressources publiques. Le Burundi, la République centrafricaine et le Tchad ont plus de 50 pour cent d'analphabètes. Bien que la situation se soit quelque peu améliorée depuis 30 ans, les chiffres reflètent certaines contraintes qui entravent le développement social et économique.

Le niveau actuel du développement social en Afrique centrale a plusieurs conséquences pour les forêts et la foresterie. En particulier, et c'est là le plus important, la pauvreté et les maladies qu'elle entraîne ont une incidence sur la capacité des ménages à investir et gérer les ressources naturelles. Comme la majorité des individus vivent d'activités qui demandent peu d'investissements et de qualifications, le progrès technologique devrait être lent dans tous les domaines. De plus en plus, les gouvernements seront contraints d'investir davantage dans l'éducation et la santé et, comme les ressources sont limitées, l'investissement dans l'aménagement durable des forêts a peu de chances d'être placé en tête des priorités.

Endettement

Les bas revenus et leur répartition inéquitable sont encore aggravés par l'endettement élevé des pays d'Afrique centrale. Le développement économique et social en général et l'aménagement durable des forêts en particulier sont étroitement liés à l'aptitude des pays à faire face à un endettement aussi élevé. La dette extérieure totale de l'Afrique centrale en 2000 était de l'ordre de 33,3 milliards de dollars EU, soit environ 106 pour cent du PIB. Ceci induit certains impacts sur la situation économique globale et, par voie de conséquence, sur la foresterie, notamment:

- la forte augmentation de la dette extérieure depuis

1990: Entre 1990 et 2000, la dette extérieure totale pour tous les pays d'Afrique centrale est passée de 29,1 milliards de dollars EU à 33,3 milliards de dollars EU, soit une augmentation de près de 14 pour cent. Les seuls pays dont l'endettement a un peu diminué sont la Guinée équatoriale et le Gabon; dans tous les autres, la dette a considérablement augmenté;

- quelques pays sont très lourdement endettés. Par exemple, en 2000, les dettes extérieures du Congo et de la République démocratique du Congo représentaient respectivement 243 pour cent et 172 pour cent de leur PIB. Dans plusieurs pays, une part importante des recettes d'exportation est affectée au service de la dette⁹.

L'endettement élevé a plusieurs conséquences directes et indirectes:

- le poids de la dette réduit la liberté de choix des gouvernements et les condamne à un développement restreint, compte tenu des maigres ressources disponibles pour le développement à long terme des secteurs sociaux, en particulier éducation, santé, etc...;
- les institutions financières internationales exigent une libéralisation accrue des économies, qui conduit à exploiter les ressources de manière plus intensive, sans pratiquement dégager de recettes à réinvestir;
- tant qu'ils seront écrasés par le poids de la dette, les pays continueront à être obligés de gérer les ressources forestières de manière non durable. L'objectif sera essentiellement de produire le plus de bois possible en investissant le moins possible.

Un allègement de la dette est vital pour tous les pays d'Afrique centrale (voir encadré 11). Quelques efforts ont été faits pour réduire le fardeau de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), mais cette initiative ne concerne actuellement que quatre pays, à savoir le Cameroun, le Tchad, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe. La question de l'inclusion du Burundi, de la République centrafricaine, du Congo et de la République démocratique du Congo n'a pas encore été tranchée. L'impact de l'initiative en faveur des pays très endettés est contesté, certains estimant qu'il est insuffisant et que la plupart des pays qui reçoivent un appui au titre de l'initiative PPTE continuent à affecter une part substantielle de leur revenu au service de la dette.

⁹ Au Burundi, le ratio du service de la dette est de 40 pour cent, contre 23 pour cent au Cameroun.

ENCADRÉ 11

L'ENDETTEMENT: L'ÉTERNEL FARDEAU

"L'annulation de la dette, tout simplement, est la clé de l'avenir de l'Afrique. Tous les efforts faits pour découvrir pourquoi la stabilisation ou l'ajustement n'a pas fonctionné, pourquoi l'investissement n'a pas repris, et pourquoi la capacité des Etats a continué à s'effriter, sont voués à l'échec si l'on ne résout pas le problème simple, mais écrasant, du surendettement."

(Mkandawire & Soludo 1999)

Changements dans l'importance relative des différents secteurs

Déplacements structurels

L'agriculture a toujours été le pilier de l'économie dans tous les pays d'Afrique centrale et le secteur qui représente l'essentiel du PIB et fournit la majorité des emplois. Cette situation est en train de changer en fonction du développement relatif des différents secteurs. En 1999, l'agriculture employait 86 pour cent des hommes et 98 pour cent des femmes actifs au Burundi et au Rwanda, et entre 1980 et 1999, le pourcentage des emplois fournis par le secteur agricole n'a guère varié, bien que la part de l'agriculture dans le PIB ait diminué dans ces pays. En revanche, dans des pays comme le Congo et le Gabon, la part des différents secteurs dans la création d'emplois a considérablement varié, principalement à cause de l'expansion rapide des possibilités dans le secteur des services et, dans une moindre mesure, dans le secteur de l'industrie.

Le rapport entre l'agriculture et la foresterie est en train de se modifier dans la sous-région, à un rythme plus ou moins rapide suivant les pays. L'importance relative de l'agriculture varie en fonction de la croissance des autres secteurs, ce qui a des conséquences sur les forêts et la foresterie. En gros, les tendances que l'on peut observer dans les pays d'Afrique centrale, sont les suivantes:

- dans des pays comme le Burundi, la République centrafricaine, le Tchad, la République démocratique du Congo et le Rwanda, les revenus et les emplois reposent essentiellement sur l'agriculture. L'agriculture est principalement axée sur la subsistance, mais quelques-uns de ces pays ont aussi un sous-secteur d'agriculture commerciale orienté vers l'exportation, qui procure l'essentiel des recettes en devises et des revenus des gouvernements. Au cours des années récentes, ce sous-secteur a décliné, en raison d'une baisse des prix des cultures de rapport. Ceci incite les

populations à modifier leurs stratégies, en donnant plus d'importance aux cultures de subsistance et surtout à des activités du secteur informel, comme la production de charbon de bois et de viande de brousse. L'endettement croissant contraindra aussi les gouvernements à exploiter plus intensivement les forêts, en particulier pour compenser la diminution de leurs recettes d'exportation;

- l'autre groupe est constitué des pays qui ont su diversifier leur base économique grâce au développement d'autres secteurs. La production de pétrole et les industries extractives ont été d'importantes sources de revenu au Gabon, au Cameroun et en Guinée équatoriale. Le revenu des activités extractives a favorisé une expansion rapide du secteur des services et dans une mesure plus limitée, du secteur manufacturier. Ceci a réduit la dépendance à l'égard de la terre et la nécessité de convertir des forêts à l'agriculture. Dans certains cas, la hausse des salaires a réduit la rentabilité de l'agriculture. Une baisse des cours mondiaux des cultures de rapport s'est ajoutée à cela, de sorte qu'il est devenu moins intéressant de défricher des forêts au profit de l'agriculture commerciale. Si la situation semble à présent positive, il est difficile de prévoir ce qu'il adviendra après le boom pétrolier, lorsque la dépendance à l'égard de la terre se remettra à augmenter.

Conflits à propos de l'utilisation des terres

Dans plusieurs pays, les changements structurels dans les économies risquent de ne pas être suffisamment importants pour réduire la pression sur la terre, ou d'être de courte durée, de sorte que l'on devrait voir persister les conflits liés à l'utilisation des terres, avec leurs effets sur la foresterie. Ces conflits seront particulièrement graves dans les pays ou zones qui sont déjà densément peuplés. Certains conflits en cours (qui prennent souvent une dimension ethnique) ont pour cause principale l'utilisation des ressources et ont entraîné des déplacements massifs de populations. Ils sont particulièrement violents dans les zones côtières fortement peuplées et dans les pays ou régions voisins des lacs. Leur impact sur les forêts dépendra dans une large mesure des caractéristiques des systèmes agricoles, en particulier de leur viabilité économique. Ces systèmes se caractérisent notamment par les tendances ci-dessous:

- agriculture de subsistance: comprend l'agriculture sur brûlis et la petite agriculture sédentaire.

Compte tenu de la croissance de la population et des possibilités de diversification limitées vers des activités non agricoles, l'agriculture itinérante (sur brûlis) et la petite agriculture sédentaire devraient l'une et l'autre se développer dans la majorité des pays. En ce qui concerne la petite agriculture, dans la mesure où la jouissance des terres est assurée, une augmentation de la plantation d'arbres (par exemple au Burundi et au Rwanda) est probable. Dans le contexte de l'accroissement de la demande locale de bois et de produits dérivés et de l'amenuisement des ressources des forêts naturelles, on prévoit une expansion significative des boisements privés;

- cultures de rapport: Avec le fléchissement des prix, une expansion significative des cultures de rapport traditionnelles est peu probable, surtout compte tenu de la réduction des mesures de soutien du secteur public, qui étaient pour beaucoup dans l'essor de ces cultures. Toutefois, on peut s'attendre à une expansion limitée de nouvelles cultures (fleurs coupées/aliments biologiques, par exemple) pour répondre à la demande croissante du marché mondial, en particulier dans des zones facilement accessibles. Le défrichement des forêts au profit de cultures de rapport devrait néanmoins rester un phénomène marginal;
- élevage: Au cours des dix dernières années, certains pays comme le Tchad, le Cameroun et la République centrafricaine, ont considérablement accru leur cheptel¹⁰. Le secteur de l'élevage devrait connaître une expansion rapide, en raison de l'augmentation de la demande de produits animaux. Au départ, la progression sera confinée à la zone exempte de maladies, mais au fur et à mesure que les technologies s'amélioreront, elle pourrait s'étendre à d'autres zones. Compte tenu des faibles densités de population, des vastes étendues disponibles, des faibles besoins en main d'œuvre, et de la vogue croissante de la production de viande et d'autres produits issus d'animaux élevés dans des conditions naturelles, l'élevage extensif devrait connaître un développement rapide en Afrique centrale, reposant principalement sur des investissements étrangers.

¹⁰ En dix ans, la population de bovins a considérablement augmenté au Cameroun (+ 31 pour cent, avec 5,7 millions de têtes de bétail recensées en 1998), en République centrafricaine (+ 30 pour cent, 2,9 millions) et au Tchad (+ 32 pour cent, 5,3 millions).

Croissance du secteur informel

Comme dans d'autres sous-régions africaines, le secteur informel s'est fortement développé au cours des deux dernières décennies, essentiellement à cause de la croissance trop lente du secteur formel, ou structuré, et de son incapacité à fournir des emplois. La majorité des populations survivent en pratiquant plusieurs activités qui leur procurent un maigre revenu. Les activités traditionnelles du secteur informel - ramassage de bois de feu, production de charbon de bois, récolte des produits forestiers non ligneux, dont les plantes médicinales, etc... - sont dans une large mesure orientées vers les besoins des catégories à faible revenu et d'une manière générale peu rémunératrices. Bien que ces occupations informelles soient souvent considérées comme une solution transitoire en attendant de trouver un emploi officiel régulier, les possibilités d'emploi limitées dans les secteurs structurés de l'économie, ont fait du secteur informel la principale source d'emploi et de revenu. Dans certains cas, la faible rémunération des emplois du secteur structuré et la hausse du coût de la vie ont obligé les populations à chercher un emploi à temps partiel dans le secteur informel. La baisse des revenus agricoles - due en particulier au fléchissement des prix des cultures de rapport - a aussi contribué à l'expansion du secteur informel.

Au secteur informel peu organisé, qui pourvoit aux besoins de subsistance, s'ajoute un secteur informel plus organisé et plus moderne qui exploite des ressources comme le bois d'œuvre, la viande de brousse, les espèces végétales et animales menacées d'extinction, etc... (ainsi que d'autres articles de valeur comme les diamants, le coltan, etc...), pour répondre à la demande mondiale. Ce secteur informel comprend des réseaux bien structurés et doit son existence aux carences des institutions, notamment des organismes forestiers gouvernementaux. On ne dispose d'aucune information quantitative, mais l'on s'inquiète de plus en plus de ces activités illégales qui dilapident les ressources, déstabilisent les moyens d'existence des populations et soutiennent des conflits armés dans la sous-région (voir UN, 2001b).

Mondialisation et intégration et coopération sous-régionale et régionale

L'Afrique centrale est bien intégrée dans les économies mondiales et régionales, tant sur le plan formel qu'informel, malgré les carences institutionnelles et structurelles qui empêchent les pays de tirer profit des

possibilités ouvertes par cette intégration. Il n'existe pas d'obstacle majeur à la circulation des capitaux, des technologies et des biens et services, en particulier entre les pays d'Afrique centrale et leurs principaux partenaires commerciaux. Les obstacles au commerce sont déjà si peu importants qu'une nouvelle réduction n'aurait probablement guère d'impact. La majorité des investissements forestiers viennent de l'étranger, ce qui est dans un sens un signe d'ouverture, même si un certain nombre de problèmes institutionnels empêchent les pays de tirer pleinement parti des possibilités qui s'ouvrent. Compte tenu de la faiblesse des politiques et des institutions, un renforcement de l'intégration économique et de la libéralisation du commerce pourrait avoir un impact négatif sur les ressources, comme on le constate déjà (voir encadré 12).

D'importants changements dans l'utilisation des terres pourraient dériver des réformes des politiques agricoles des pays développés, en particulier de la suppression des subventions, qui rendrait les importations des pays en développement compétitives et pourrait déclencher des changements significatifs dans le secteur agricole en Afrique centrale, dont les ressources en terres et eau sont sous-utilisées ou inexploitées. Bien qu'il soit difficile de prévoir leur ampleur, ces changements pourraient avoir un impact direct et indirect notable sur les forêts.

Le renforcement en cours de l'intégration régionale et sous-régionale aura une incidence déterminante sur les forêts et la foresterie. L'établissement de l'Union africaine, qui remplace l'ancienne Organisation de l'unité africaine témoigne, d'un engagement croissant envers l'intégration régionale. Le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad sont membres de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de

ENCADRÉ 12

L'IMPACT DE LA LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES

" La suppression des obstacles au commerce dans les pays où les mesures de protection sont déjà réduites, où les réglementations et le suivi sont insuffisants et où les codes environnementaux et sociaux sont mal appliqués, pourrait avoir des impacts négatifs sérieux et finir par freiner la croissance économique, au lieu de la stimuler. En outre, l'expression " obstacles au commerce " entendue dans un sens exhaustif, impliquerait de supprimer les mesures intérieures de protection de l'environnement, et pourrait freiner ou compromettre définitivement l'adoption des sauvegardes nécessaires. "

(Sizer *et al.*, 1999)

l'Afrique centrale) et ont une monnaie commune. En plus des initiatives sous-régionales et régionales centrées sur l'intégration de l'économie en général, il existe aussi un certain nombre d'initiatives intéressant le secteur forestier, qui visent en particulier à renforcer les politiques et les institutions et à mettre en place des actions communes dans le secteur forestier et dans d'autres domaines connexes. La CEFDHAC (Conférence des Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique centrale), une organisation sous-régionale soutenue par l'IUCN, réalise des études et exécute des activités de terrain pour harmoniser les politiques et les stratégies à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable des écosystèmes forestiers. A cet égard, le sommet des chefs d'Etat, qui a eu lieu à Yaoundé en mars 1999, et l'établissement de la COMIFAC (Conférence des Ministres en charge des forêts de l'Afrique centrale) sont des initiatives importantes pour renforcer la coopération entre les pays du bassin du Congo dans le domaine de l'aménagement durable des ressources forestières (voir encadré 13). L'efficacité de ces efforts dépendra dans une large mesure de la mise en place de mécanismes institutionnels appropriés pour la mise en œuvre de ces initiatives et de leur aptitude à résoudre quelques problèmes fondamentaux qui sont souvent extérieurs au secteur forestier.

CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Les préoccupations croissantes pour la protection de l'environnement et l'acceptation plus large du principe du développement durable sont parmi les faits nouveaux les plus marquants des années récentes. La conservation de la diversité biologique, la protection des espèces menacées d'extinction et la lutte contre la désertification sont au centre de l'attention en Afrique centrale. Presque tous les pays de la sous-région sont signataires de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et plusieurs ont également signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Avec la prise de conscience mondiale croissante de l'importance des forêts du bassin du Congo, des ONG (nationales et internationales) et d'autres organisations et groupes d'intérêts de la société civile s'occupent à présent activement de promouvoir la conservation et

ENCADRÉ 13

DÉCLARATION DE YAOUNDÉ - 17 MARS 1999

Les Chefs d'Etat du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine et du Tchad se sont réunis en mars 1999 au Sommet de Yaoundé pour réaffirmer, à travers la déclaration de Yaoundé, la nécessité d'une cohésion régionale, en particulier pour la gestion des ressources et la création d'aires protégées transfrontalières. Ils se sont engagés à:

- accélérer le processus de création des aires protégées transfrontalières, entre les pays d'Afrique centrale;
- développer une fiscalité forestière adéquate;
- adopter les politiques nationales harmonisées en matière de forêts et accélérer la mise en place des instruments d'aménagement, notamment, des systèmes de certification;
- renforcer les actions visant à accroître la participation des populations rurales dans la planification et la gestion durable des écosystèmes;
- veiller à une plus grande implication des opérateurs économiques dans le processus de gestion durable et de conservation des écosystèmes forestiers;
- prendre des mesures pour concilier les actions en faveur des écosystèmes forestiers avec celles des autres programmes sectoriels;
- mettre en place des actions concertées en vue d'enrayer le grand braconnage;
- promouvoir et accélérer le processus d'industrialisation du secteur;
- promouvoir des forums nationaux et sous-régionaux d'échange d'expériences, favoriser la formation de réseaux et renforcer la coordination entre les organisations impliquées dans l'utilisation et la conservation des écosystèmes forestiers;
- mettre en place dans chaque Etat, des mécanismes durables de financement du développement du secteur forestier.

La COMIFAC (Conférence des Ministres en charge des forêts de l'Afrique centrale) a été établie en 2002 pour mettre en œuvre les résolutions de la Déclaration de Yaoundé. Les résolutions ont été concrétisées dans une série de mesures et de stratégies formant le "Plan de convergence". La COMIFAC est constituée du Conseil des Ministres, d'un Secrétariat exécutif permanent, d'un forum sous-régional et de forums nationaux. Elle se réunit tous les deux ans dans un pays d'Afrique centrale. Les forums sous-régional et nationaux rassemblent toutes les parties prenantes du secteur forestier pour suivre la mise en œuvre des résolutions de Yaoundé. La CEFDHAC (Conférence des Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique centrale) a été chargée d'organiser ces forums. La COMIFAC est financée par des contributions des pays et par un fonds fiduciaire international.

l'aménagement des forêts ou de défendre les droits des communautés qui y vivent. Les organisations internationales continuent notamment de faire fortement pression sur les pays d'Afrique centrale, dans des domaines comme l'établissement et la gestion de zones protégées, la protection des espèces menacées et le contrôle de la production et du commerce de la viande de brousse. Leur impact sur les forêts d'Afrique centrale s'exercera à travers:

- la mise hors production de nouvelles forêts, déclarées zones protégées;
- une attention croissante pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts, la certification et l'étiquetage, compte tenu des changements dans les préférences des consommateurs sur certains marchés.

Cependant, c'est surtout la gestion des conflits et l'aptitude des gouvernements et d'autres organisations à mettre en œuvre les dispositions des diverses conventions et traités qui posent problème. Compte tenu de l'existence de vastes étendues de forêts et des faibles pressions de la population, il est encore possible d'étendre les zones protégées, mais leur gestion

continuera d'être compromise par le manque de ressources. La diffusion de l'aménagement durable des forêts se heurte aux mêmes difficultés. Les critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts sont bien compris, mais les perceptions et les objectifs contradictoires des principaux acteurs et le fait que les institutions forestières manquent généralement de ressources pour mettre en application l'aménagement durable des forêts posent des problèmes. Alors que les préférences des consommateurs seraient un moteur important, la réorientation des courants commerciaux vers des marchés où il est moins évident que les consommateurs soient disposés à payer un surprix pour avoir du bois certifié risque de limiter la portée de la certification et de l'étiquetage.

Presque toute l'Afrique centrale, à l'exception du Tchad et de certaines régions du Cameroun et de la République centrafricaine, se trouve dans la zone humide à pluviométrie élevée. Vu l'abondance des pluies et la présence de cours d'eau et de lacs importants, la gestion des ressources en eau a reçu peu d'attention. Comme ces ressources en eau sont

ENCADRÉ 14

LES RESSOURCES HYDRIQUES DE L'AFRIQUE CENTRALE

Il est peu probable que l'accroissement de la demande d'eau en Afrique centrale conduise à un stress hydrique ou à une pénurie d'eau, car les prélèvements restent faibles par rapport aux ressources disponibles. Toutefois, on prévoit une diminution des précipitations dans certaines zones du nord du Cameroun et du Tchad qui mettra à rude épreuve les systèmes d'approvisionnement en eau déjà inadéquats. Les problèmes d'approvisionnement en eau localisés risquent donc d'être exacerbés.

(PNUE, 2002)

exploitées pour l'irrigation et la production d'électricité, la gestion des bassins versants prendra une importance cruciale (voir encadré 14). Dans la zone sahélienne du Tchad, le manque d'eau est déjà très aigu et le problème est encore aggravé par le rétrécissement du lac Tchad (voir encadré 15).

Les objectifs contradictoires et la grave pénurie de ressources humaines et financières ont très souvent conduit à reléguer au second plan les problèmes environnementaux. Faute de ressources, la plupart des gouvernements ne sont pas en mesure de s'attaquer sérieusement aux problèmes, même s'ils s'y étaient fermement engagés, car les priorités à court terme passent avant les problèmes environnementaux. Ainsi, la majorité des initiatives environnementales tendent à être dictées par des financements extérieurs, et elles ne peuvent pas toujours être maintenues, une fois que ces sources de financement sont taries.

Malgré la prise de conscience croissante des fonctions environnementales des forêts, la

ENCADRÉ 15

LE RÉTRÉCISSEMENT DU LAC TCHAD

Le lac Tchad et le réseau hydrographique du Chari et du Logone, qui transporte 90 pour cent des eaux de ruissellement produites dans le bassin de la région, sont des ressources hydriques fondamentales pour la population locale et pour celle de N'Djamena. Le lac dessert à la fois le Tchad, le Cameroun, le Nigeria et le Niger. Le réchauffement climatique et la désertification croissante dans le Sahel voisin ont fait tomber les niveaux d'eau bien en dessous du niveau moyen de la saison sèche (10 000 km²) et rétréci la superficie du lac à 1350 km². De plus, la demande d'irrigation a quadruplé entre 1983 et 1994, ce qui représente 50 pour cent du rétrécissement additionnel de la superficie du lac. Des responsables régionaux ont remarqué l'effet catastrophique du rétrécissement du lac sur les habitants de la zone.

conservation à long terme des forêts d'Afrique centrale dépend de plusieurs facteurs:

- le consentement de la communauté internationale à couvrir les coûts de la fourniture des biens collectifs mondiaux;
- l'aptitude des efforts de conservation à s'autofinancer par des redevances d'utilisation;
- l'équilibre des coûts et des avantages pour les communautés locales, reposant sur des compromis acceptables.

Les conséquences de ces facteurs et les perspectives futures seront examinées plus loin dans ce rapport.

CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES

L'une des caractéristiques marquantes des deux dernières décennies a été la croissance rapide des technologies dans presque toutes les sphères d'activité. Les progrès les plus notables concernent les technologies d'information et de communication, l'évaluation des ressources (en particulier télédétection), la compréhension des processus écologiques, les technologies d'amélioration des arbres et, surtout, de transformation du bois et des produits forestiers non ligneux. Au niveau mondial, les technologies ont évolué assez rapidement, mais comme le taux de diffusion et d'adoption sur le terrain a été extrêmement variable, les écarts technologiques se sont creusés. L'Afrique centrale en général et le secteur forestier en particulier, sont restés à la traîne sur le plan technologique pour diverses raisons. En Afrique centrale, l'évolution des technologies dans le secteur forestier, pourrait être influencée par certains aspects:

- la production de bois et de tout ce qui provient des forêts est basée sur des processus naturels, et ceux qui utilisent les forêts cherchent d'une manière générale à extraire ce qui est disponible naturellement. L'exploitation forestière et le transport ont donc été les principaux domaines dans lesquels des efforts ont été déployés pour améliorer les technologies. Là encore, les efforts ont essentiellement été orientés vers l'adoption de technologies \ réduisant les coûts de production unitaires. Bien que l'on connaisse jusqu'à 60 à 70 espèces forestières utiles, l'exploitation est centrée sur un très petit nombre d'essences, essentiellement pour des raisons économiques, en particulier les coûts de transport;
- les technologies de transformation (du bois et des produits non ligneux) ont progressé de manière significative, mais les récentes innovations n'ont

pas été adoptées, là encore pour diverses raisons externes au secteur;

- au cours des années récentes, les techniques de télédétection et d'évaluation des ressources ont considérablement évolué et il est aujourd'hui théoriquement possible de suivre les changements, en temps réel. Toutefois les capacités restent insuffisantes, même pour effectuer des évaluations des ressources espacées dans le temps. Le fait que la plupart des pays ne possèdent pas de données fiables sur les ressources forestières donne une indication des problèmes que pose l'adoption de technologies, même connues;
- dans de nombreux pays, les technologies de communication se sont dans une certaine mesure diffusées, mais de vastes zones ne sont toujours pas connectées, de sorte que la fracture numérique demeure;
- les investissements de recherche ont été extrêmement faibles et ils n'ont guère réussi à améliorer les capacités scientifiques et technologiques, en raison de diverses carences institutionnelles. Les investissements de recherche-développement par le secteur privé ont aussi été insignifiants;
- bien qu'il existe un corps considérable de connaissances indigènes, très peu d'efforts ont été déployés pour améliorer et reconstituer les capacités dans ce domaine.

Il semble donc que, bien que les sciences et les technologies aient progressé au niveau mondial, la foresterie n'en ait guère bénéficié en Afrique centrale et il y a tout lieu de croire que le fossé technologique persistera, ou se creusera, si les tendances actuelles persistent. Les nouvelles technologies seront principalement introduites par des investisseurs privés, essentiellement guidés par le profit. Compte tenu de l'insuffisance des investissements du secteur public dans le domaine des sciences et des technologies, et des carences des infrastructures d'éducation et de recherche, les probabilités de progrès technologiques significatifs dans les deux prochaines décennies sont limitées.

CHANGEMENTS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS

Les changements politiques et institutionnels couvrent les systèmes sociaux dans leur intégralité, aussi tendent-ils à avoir des effets directs et indirects de grande ampleur sur l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. En effet, tout changement significatif dans les

politiques et les arrangements institutionnels liés au secteur forestier dépend dans une large mesure de l'environnement politique et institutionnel global. Les pays d'Afrique centrale (et du reste de l'Afrique) traversent actuellement une phase de réformes des politiques et des institutions. Par rapport à la dernière décennie, la situation s'est quelque peu améliorée et l'on voit apparaître des institutions politiques et sociales plus démocratiques et à plus large assise populaire. Les principaux aspects qui méritent d'être examinés dans le contexte de l'aménagement des forêts sont:

- l'apparition de processus décisionnels démocratiques et la décentralisation;
- les approches participatives en matière de gestion des ressources;
- l'évolution du rôle du secteur privé dans le domaine forestier;
- le rôle des organisations de la société civile dans les processus politiques et sociaux.

Le processus de démocratisation a quelque peu avancé, mais la situation est encore très incertaine dans plusieurs pays, qui sont écartelés entre les approches passées (où le pouvoir et l'autorité sont centralisés) et la nécessité de rompre avec ces modèles. Dans la plupart des pays, la transition vers un régime démocratique a été assez lente et l'on peut en dire autant du processus de décentralisation. Là où l'autorité centrale est puissante et largement fondée sur la règle d'un parti, la décentralisation, à tous les échelons, a été très lente, voire inexistante. C'est notamment le cas pour le contrôle des ressources forestières. Là où les ressources sont précieuses, la centralisation reste la norme, même si les communautés en détenaient traditionnellement le contrôle. Lorsque l'autorité centrale a fait preuve de faiblesse, les régions éloignées sont passées sous le contrôle de groupes locaux, si bien que le contrôle et l'utilisation des ressources sont entre les mains des autorités locales.

Dans tous les pays du Bassin du Congo, les ressources forestières demeurent la propriété exclusive des Etats ou des gouvernements, qui ont le droit de les aliéner aux fins de la conservation ou du développement. Les communautés locales ont généralement un droit de jouissance, mais elles n'ont jamais le moindre pouvoir de gestion ou de décision sur les biens les plus précieux. Le seul pays à avoir tenté de mettre en œuvre une approche participative dans le bassin du Congo est probablement le Cameroun, conformément à sa loi forestière de 1994. Une unité de foresterie communautaire a été établie au sein du

Ministère de l'environnement et des forêts pour promouvoir la participation communautaire et de petites surfaces ont été données en concession aux communautés locales. Toutefois, le rôle de ces dernières dans la gestion des forêts reste le plus souvent marginal (voir encadré 16, et également Forest Monitor, 2001)¹¹. En général, lorsque les ressources ont beaucoup de valeur, l'aménagement communautaire et la décentralisation des responsabilités suscitent très peu d'intérêt. Quelques efforts ont aussi été faits pour associer les communautés locales à la gestion des zones protégées et faire en sorte que le revenu de ces activités leur revienne. Toutefois, ces arrangements ne couvrent qu'une superficie minime et ils n'auront probablement pas d'impact significatif. De nombreuses communautés n'ont pas les capacités voulues pour gérer leurs ressources, faute de pouvoir accéder à des fonds d'investissement et aux marchés, ce qui perpétue la domination des grosses compagnies d'exploitation forestière.

Pour toutes ces raisons, il est difficile que l'on voie se généraliser des approches participatives efficaces. Les ONG sont parfois mal organisées, l'administration publique est soit trop laxiste soit trop rigide, et les petites associations sont sous la coupe de puissantes compagnies. Les lois et les réglementations sont souvent dictées de l'extérieur par des donateurs, et mal acceptées, si bien qu'elles sont tournées ou restent lettre morte. Il n'existe pas encore une réelle volonté politique de transférer les processus de décision et les

financements au niveau local. De gros efforts doivent être faits pour accroître le niveau des connaissances et les capacités, dans le domaine de la gestion participative des ressources naturelles.

En ce qui concerne l'intervention du secteur privé, pratiquement toutes les activités génératrices de revenu, en particulier l'exploitation forestière, mais aussi la transformation du bois, sont aux mains du secteur privé, notamment de grosses compagnies forestières transnationales. Au cours des années récentes, des efforts ont été faits pour "ouvrir" au secteur privé indigène, mais très souvent les concessionnaires forestiers locaux ont des moyens trop limités, de sorte qu'ils louent ou sous-louent les concessions à de grosses compagnies internationales. Dans certains cas, cette sous-location "efface" les responsabilités, et il devient difficile de faire respecter les dispositions réglementant l'exploitation forestière. Souvent, ceux qui contrôlent l'exploitation des forêts, la transformation et le commerce du bois ne permettent pas la création de conditions égales pour tous, pour empêcher de nouvelles initiatives du secteur public et du secteur privé.

Bien que des organisations de la société civile, en particulier des ONG et des organisations professionnelles, commencent à intervenir et à prendre en charge les problèmes environnementaux, leur impact global est limité par un certain nombre de facteurs. Le cadre politique et institutionnel existant laisse peu de place aux initiatives de la société civile, en particulier dans le domaine forestier. Le bon fonctionnement des organisations de la société civile est subordonné à plusieurs conditions: existence de mass médias libres, de citoyens concernés, d'un système politique réceptif et de mécanismes intégrés pour veiller aux intérêts de la collectivité. Or, dans la majorité des pays d'Afrique centrale, ces conditions ne sont pas encore réunies. Au cours des années récentes, quelques efforts ont été faits, souvent à l'initiative d'ONG internationales, pour sensibiliser à des problèmes comme l'exploitation forestière illicite, la commercialisation croissante de la production de viande de brousse et l'aménagement des zones protégées. Des problèmes comme la gouvernance, la transparence et les droits de l'homme ont aussi été mis en avant. La campagne appelant au boycott du bois provenant de zones gérées de manière non durable crée aussi une prise de conscience internationale des problèmes, qui débouche sur quelques mesures correctives. Ces initiatives de la société civile devraient

ENCADRÉ 16

PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE DANS LES FORÊTS CAMEROUNAISES

"... la législation camerounaise concernant la foresterie communautaire est donc extrêmement complexe, et le risque d'échec important. Le fait que seules les forêts non permanentes soient considérées comme des forêts communautaires montre le peu de cas qui en est fait dans le système d'exploitation forestière et, même si elles contiennent d'importantes ressources en bois, elles risquent fort d'être utilisées par des opérateurs forestiers sans scrupule, pour des manœuvres comme des ventes de coupe fictives."

(Brown, 1999)

¹¹ Lorsque les communautés ne sont pas en mesure de gérer leurs concessions, elles confient souvent cette tâche à des compagnies forestières, en échange de rentes à court terme. La mise en œuvre de la gestion communautaire, au sens réel du terme, a suscité très peu d'intérêt (voir CARPE, 2001c).

se renforcer, mais la mise en œuvre de mesures correctives sur le terrain risque d'être plus lente, compte tenu des contraintes politiques et institutionnelles.

Les guerres et les troubles civils

La persistance des conflits armés en Afrique centrale est un problème grave qui a des effets directs et indirects sur les forêts et la foresterie. En gros, il existe deux types de conflits dans la sous-région. Les premiers sont liés aux efforts que font de puissants groupes d'intérêt - souvent étrangers - pour contrôler et exploiter des ressources précieuses, comme les diamants, l'or, le coltan et le bois. En fait, les conflits et l'exploitation des ressources précieuses se renforcent mutuellement. La plupart des efforts de rétablissement de la paix sont contrariés par ceux qui tirent profit de la persistance des conflits.

L'autre type de conflit sévit principalement dans les régions plus densément peuplées, et résulte de l'intensification des pressions de la population qui finissent par se disputer des ressources comme la terre et l'eau. Très souvent, ces conflits prennent une dimension ethnique, en particulier quand le principal système de subsistance forme la base de distinctions ethniques (comme dans le cas des pasteurs nomades et des agriculteurs sédentaires), ou quand une immigration massive bouleverse l'équilibre ethnique. (voir encadré 17)¹².

L'impact des conflits sur le secteur forestier est devant les yeux de tous. Sans parler des pertes immédiates en vies humaines et en biens matériels, les conflits persistants compromettent les investissements à long terme dans tous les secteurs, y compris la plantation d'arbres. L'impact des personnes déplacées et des réfugiés sur les forêts voisines des habitats temporaires a déjà été signalé. L'absence de lois rend toute gestion des forêts impossible, et permet à des gangs criminels d'exploiter les ressources en toute impunité. On estime que l'intensification des conflits et la circulation d'armes modernes favorisent considérablement l'augmentation de la chasse au gibier. Le récent accord de paix pour mettre fin au conflit en République démocratique du Congo entre diverses factions laisse un peu d'espoir, à condition que chaque partie respecte ses engagements et que l'on s'efforce de mettre en place un cadre démocratique viable. Toute porte à croire qu'il faudra un

ENCADRÉ 17

INTENSIFICATION DES PRESSIONS SUR LA TERRE ET DES CONFLITS RELATIFS À LEUR UTILISATION

En Afrique, beaucoup de conflits relatifs à l'utilisation des terres, sont liés à l'afflux massif de populations qui cherchent des terres pour les cultiver et s'y installer. Les relations entre les nouveaux arrivants et les indigènes, qui ont peu de valeurs culturelles et sociales en commun, sont souvent tendues. Les incertitudes concernant les droits des différents groupes sont aggravées par la multiplicité des lois et des systèmes de réglementation régissant le contrôle de la terre. Lorsque la terre commence à devenir rare et, par conséquent, précieuse et recherchée sur le marché, ces incertitudes font naître des craintes et des soupçons entre les voisins et même au sein des familles. Les interventions des gouvernements et la mise en place de projets agricoles et d'entreprises agricoles commerciales augmentent les risques de conflits à propos de la terre.

(IIED, 2001)

certain temps pour élaborer des mécanismes permettant de résoudre les conflits et d'apporter une stabilité qui est cruciale pour promouvoir le développement social et économique.

LES FACTEURS DE CHANGEMENT: RÉSUMÉ

Prise dans son ensemble, l'Afrique centrale est une sous-région dotée de ressources très abondantes, avec des possibilités immenses. Toutefois, plusieurs facteurs entravent la réalisation de ce potentiel. Les principaux facteurs qui ont un impact sur le secteur forestier en Afrique centrale sont les suivants:

- la croissance de la population, qui devrait passer en Afrique centrale, de 98 millions d'habitants en 2000 à 164 millions d'habitants en 2020. Alors que de vastes zones ont une population clairsemée, des pays comme le Burundi et le Rwanda et quelques zones de l'est du Congo sont densément peuplés, ce qui a un impact sur les forêts. L'urbanisation, les mouvements de population et le VIH/SIDA auront aussi des effets directs et indirects sur l'utilisation des ressources forestières;
- bien que la sous-région soit riche en ressources, la plupart des habitants sont très pauvres, à cause principalement de la distribution extrêmement inégale des revenus. Ceci se reflète aussi dans les divers indicateurs du développement social;
- dans la plupart des pays, le taux de croissance du revenu par habitant a été négatif durant la dernière décennie. Les paramètres fondamentaux, comme le

¹² Les conflits opposant les Tutsi et les Hutu au Burundi et au Rwanda sont un exemple de ce type de conflit, de même que les affrontements du Nord-Kivu en République démocratique du Congo.

taux d'épargne et d'investissement, sont faibles, ce qui laisse penser que les économies continueront à stagner. La situation est encore aggravée par l'endettement très élevé des pays. Une part significative des recettes d'exportation est affectée au service de la dette;

- la majorité des investissements - y compris dans l'exploitation forestière et la transformation du bois - sont effectués par des compagnies transnationales, qui tendent à dicter le mode d'utilisation des ressources forestières dans la plupart des pays de la sous-région. La capacité des gouvernements à investir dans l'aménagement durable des forêts est gravement limitée par les faibles revenus et par la nécessité de donner la priorité à d'autres secteurs;
- dans la plupart des pays, les économies sont très peu diversifiées ou, lorsqu'elles le sont, la dépendance excessive à l'égard de ressources extractibles, comme le pétrole et les minéraux, a renforcé leur vulnérabilité. De même, les pays qui ont fait des cultures d'exportation le pilier de leurs économies sont devenus plus vulnérables;
- les progrès technologiques restent lents dans tous les secteurs, y compris la foresterie. Très peu de capitaux ont été investis pour constituer une solide base scientifique et technologique, ce qui freinera considérablement le progrès futur de tous les pays. Actuellement la dépendance à l'égard de technologies importées est très forte, mais elle ne pourra pas être maintenue à long terme;
- la faible croissance des emplois et des revenus dans le secteur formel a considérablement renforcé la

dépendance à l'égard du secteur informel. La production de bois de feu, la récolte de produits forestiers non ligneux, la chasse au gibier, etc... sont devenus des activités informelles importantes, mais à long terme, leur viabilité est limitée;

- les carences au niveau de la gouvernance et des responsabilités, conjuguées à l'absence d'un système transparent nécessaire au bon fonctionnement des forces du marché ont favorisé l'expansion d'un secteur informel très organisé, souvent lié à des réseaux criminels internationaux. Il n'est pas rare que ces réseaux soutiennent des conflits dont ils tirent profit, dans la sous-région;
- bien qu'un certain nombre d'organisations internationales et d'organisations nationales de la société civile s'occupent de problèmes liés à la foresterie et à l'environnement, la société civile reste dans l'ensemble très peu émancipée. Dans la majorité des pays, les conditions nécessaires au bon fonctionnement de la société civile doivent encore être créées;
- la persistance des guerres et des troubles civils reste un problème majeur, qui contrecarre le progrès. L'aménagement forestier pâtit particulièrement des guerres et des conflits car de vastes zones ne peuvent être soumises à aucun aménagement. Dans de nombreux cas, l'exploitation illicite des forêts est une source de financement majeure pour soutenir les conflits. La décimation de la faune sauvage, due à la chasse (pour obtenir des trophées ou de la viande de brousse) est un grave problème.

Scénarios probables du développement forestier

Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, un certain nombre de facteurs ont un impact sur le secteur forestier et le grand problème est de parvenir à identifier la ou les trajectoires du développement du secteur durant les deux prochaines décennies. La croissance démographique, les changements dans l'environnement économique, social et politique, les progrès technologiques et les changements environnementaux sont autant de facteurs qui influencent le comportement des populations, à la fois individuellement et collectivement. Ces changements altèrent les possibilités et les contraintes qui conditionnent les réponses de la société et de ses multiples représentants. Il est donc important de comprendre les réponses pour visualiser ce qui pourrait se produire et comment les résultats futurs peuvent être influencés. C'est dans ce contexte que le présent chapitre explore les différents scénarios possibles et leur impact probable sur le secteur forestier en Afrique centrale, durant les deux prochaines décennies.

APPROCHES ADOPTÉES POUR LA DÉFINITION DES SCÉNARIOS

Diverses approches permettent de définir l'évolution future des événements, dans les sphères sociales, économiques, culturelles et politiques. Le fait de visualiser les situations probables, à des intervalles de temps espacés, permet de clarifier les problèmes et d'obtenir une indication des résultats possibles et de la manière dont la société pourrait réagir à des événements imprévisibles. L'analyse des scénarios est l'un des instruments qui permettent de définir une trame historique reliant une séquence possible d'événements conduisant à un ou plusieurs résultats, en fonction de la manière dont les différents acteurs influencent les changements et y réagissent.

Un scénario est un enchaînement futur possible d'événements et de résultats qui relie les facteurs du changement, ou variables, et les acteurs. Diverses approches peuvent être adoptées pour définir des scénarios, et elles peuvent être quantitatives, qualitatives ou les deux à la fois. L'approche quantitative repose dans une large mesure sur des techniques de modélisation, basées sur la relation

démontrée entre différentes variables. Certains facteurs, comme la croissance démographique et les variations du revenu ont un impact direct sur la consommation de produits forestiers, et lorsque l'on construit des scénarios de la consommation de bois, on peut les utiliser pour obtenir une estimation de la consommation à des périodes différentes. Toutefois, ces variables ne peuvent pas expliquer les changements qualitatifs, en particulier s'ils dérivent de faits nouveaux politiques, sociaux et institutionnels. D'où l'avantage de combiner les deux types d'approches.

Dans l'étude FOSA, le principal enjeu est d'identifier les actions possibles des divers acteurs dans le cadre de différents scénarios politiques et institutionnels. Ce qui se produit dans le secteur forestier est largement déterminé par les agissements d'une multitude d'acteurs, qui sont souvent dictées par l'environnement politique et institutionnel. Différentes réponses peuvent être visualisées, suivant la liberté de choix et la marge de manœuvre dont disposent les différents acteurs. C'est sur cette base que sont définis les scénarios de l'étude FOSA.

LES SCÉNARIOS PROBABLES

L'approche globale utilisée pour définir les scénarios et leurs caractéristiques a été expliquée dans le rapport régional de FOSA; le présent rapport sous-régional se focalise donc sur les caractéristiques spécifiques de ces scénarios, dans la mesure où elles s'appliquent à la situation en Afrique centrale (voir encadré 18). Les cinq scénarios identifiés dans le contexte de l'étude FOSA sont les suivants:

- prédominance du secteur public;
- forces du marché;
- secteur informel;
- scénario forteresse; et
- la Grande Transition.

Dans la plupart des pays d'Afrique centrale, les trois premiers scénarios se combinent, à des degrés divers, et tendent à évoluer vers le scénario forteresse ou la Grande Transition. Deux aspects doivent être soulignés, lorsque l'on examine des scénarios:

- les scénarios indiquent une vaste gamme de possibilités. Il ne sont pas " fermés " et évoluent

ENCADRÉ 18
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES SCÉNARIOS

En Afrique, le contexte institutionnel caractérisé par la "Prédominance du secteur public" a prévalu. Dans ce paradigme, les principales responsabilités de la gestion de l'économie, y compris du secteur forestier, sont assumées par le gouvernement. Le gouvernement réglemente le développement de tous les secteurs clés de l'économie, et intervient aussi de façon importante dans le secteur forestier. Ses domaines d'intervention sont la protection des forêts, l'exploitation forestière, la transformation et le commerce des produits forestiers, et la recherche, l'éducation et la formation. Les gouvernements sont également chargés de formuler les politiques et la législation qui définissent le type d'interventions des autres acteurs.

Ces dernières années, le rôle du secteur public a été littéralement passé au crible. Ses prétendues inefficiences économiques, en particulier son incapacité de s'adapter à l'évolution rapide des conditions économiques, ont conduit à privilégier le paradigme "forces du marché", basé sur le principe que les mécanismes du marché fournissent des signaux appropriés à tous les acteurs économiques, ce qui se traduit par une allocation plus efficace et plus rationnelle des ressources. De fait, la plupart des pays s'efforcent actuellement de suivre l'approche orientée vers le marché, souvent sous la contrainte d'institutions financières internationales et pour respecter les dispositions de l'OMC.

Ni le secteur public ni les forces du marché ne peuvent englober toutes les activités économiques, surtout en Afrique, où un grand nombre d'acteurs opèrent dans le "secteur informel" qui est souvent plus important que le secteur formel, ou structuré. Il constitue donc un scénario à part. Le secteur informel ne peut toutefois pas s'accroître à l'infini et fournir tous les biens et services. Dans certains cas, les conflits liés à l'utilisation des ressources conduisent à l'élaboration d'un "scénario forteresse" pour sauvegarder les avantages retirés des opérations des forces du marché ou du secteur public.

A long terme, le scénario forteresse est lui aussi instable car il peut dégénérer et aboutir à la barbarisation, en cas d'effondrement complet de l'Etat et de son organisation, et de prise du pouvoir par des groupes armés, comme cela a été le cas en Somalie ou dans certaines zones du Congo-Est. Même s'il lui faut parfois longtemps, la société est souvent capable de chercher un moyen de réconciliation et d'évoluer vers un scénario de Grande Transition pour élaborer et accomplir une vision beaucoup plus large. Il semblerait que ce scénario soit déjà en train de prendre pied en Afrique. Le débat sur une Renaissance africaine, basée sur le développement d'institutions démocratiques, la décentralisation des responsabilités de la gestion des ressources et la promotion de la participation communautaire, peut être considéré comme un pas vers la Grande Transition.

continuellement au fil du temps, suivant la nature ou l'absence, des interventions;

- des éléments de différents scénarios peuvent coexister. Il se peut par exemple que les forces du marché dominent les plantations commerciales et l'exploitation des forêts naturelles, le secteur informel (en particulier, les opérations d'exploitation illicite) étant prépondérant dans les opérations de gestion des forêts naturelles ou de collecte des produits forestiers non ligneux

Nous allons maintenant examiner quelques caractéristiques clés des différents scénarios, ainsi que les trajectoires possibles du développement du secteur forestier associées à ces scénarios.

PRÉDOMINANCE DU SECTEUR PUBLIC

Durant la période coloniale et post-coloniale, le secteur public s'est affirmé comme un acteur important du développement économique dans les pays d'Afrique centrale, même si son champ d'action et son efficacité ont été extrêmement variables. Dans une situation caractérisée par l'absence d'un secteur privé fort et bien développé, et par la prépondérance de la production axée sur la subsistance, l'intervention du secteur public

était inévitable pour promouvoir le développement économique et social et exploiter les ressources naturelles. Toutes les opérations de développement des infrastructures (routes et voies ferrées pour améliorer l'accès aux ressources), de plantation de cultures de rapport, comme le cacao, le café, le caoutchouc, et d'exploitation forestière, ont été entreprises avec la participation active d'institutions du secteur public, spécialement créées à cet effet. Le rôle du secteur public dans le développement économique s'est étendu après l'indépendance, jusqu'à couvrir toutes les activités comme les prestations de services sanitaires, l'éducation, le développement rural, etc..., et le modèle de planification centralisée adopté par quelques pays a encore renforcé ce processus. De fait, dans de nombreux pays, le secteur public prenait les décisions et influençait les actions de tous les autres acteurs, dont il réduisait bien souvent la liberté de choix et le champ d'action.

Intervention du secteur public dans la foresterie

La foresterie a été l'un des principaux domaines d'intervention du secteur public, qui a joué un rôle majeur dans la définition, la réglementation et la

gestion de l'utilisation des ressources. Une bonne partie des politiques et des législations antérieures avaient pour objet de renforcer le contrôle direct des ressources, de faciliter leur exploitation, de soutenir d'autres objectifs du gouvernement ou d'augmenter ses recettes pour financer d'autres activités. En gros, c'est encore cette approche qui est suivie aujourd'hui dans la plupart des pays. Le secteur public a été le principal acteur dans presque toutes les activités forestières, dans la mesure où ses ressources le lui permettaient. Son domaine d'action comprenait:

- la formulation des politiques et de la législation,
- la création d'aires protégées, afin d'en garantir l'utilisation exclusive au profit de la collectivité,
- la mise en application de la législation,
- l'exploitation des forêts et la transformation et la commercialisation de leurs produits,
- l'établissement et la gestion des plantations,
- la gestion des zones protégées,
- la recherche, l'éducation, la formation et la vulgarisation.

A travers les politiques et la législation, les gouvernements influençaient aussi le comportement des autres acteurs - secteur privé, particuliers, communautés etc... Le plus souvent, leurs interventions ont eu pour principal objectif de réduire le champ d'action et la liberté de choix des autres acteurs, afin que le secteur public conserve un rôle dominant.

Depuis quelques années, on note toutefois un affaiblissement de cette prédominance du secteur public. Les pressions intenses sur les ressources et l'inaptitude à renforcer les capacités se sont traduites par une baisse des performances globales des institutions du secteur public. En réduisant le champ d'action et la liberté des autres acteurs, l'Etat a limité leurs initiatives ou, pire, encouragé un comportement négatif. En tentant de s'arroger la responsabilité de toutes les fonctions, l'Etat a distribué trop parcimonieusement les ressources, ce qui a grandement compromis son efficience. C'est dans ce contexte que nous devons examiner les trajectoires probables du développement du secteur public dans les deux prochaines décennies et évaluer les conséquences qui pourraient en dériver.

Les variations dans le degré de dominance du secteur public dépendent dans une large mesure des changements qui se produisent au niveau de la gouvernance, notamment du processus de démocratisation. Ces changements peuvent dériver de

ENCADRÉ 19 PLANTATIONS FORESTIÈRES PUBLIQUES

En République Démocratique du Congo, en 12 ans de campagne de promotion des plantations, de 1986 à 1998, la compagnie nationale chargée des boisements (SNR) n'a établi que 2 065 hectares de plantations forestières, soit seulement 17,1 pour cent de son objectif initial.

Au Congo, 6 000 hectares de Terminalia superbia plantés dans les années 80 auraient été abandonnés et leur production à l'âge de rotation sera très inférieure au niveau initialement prévu.

Au Cameroun, le programme de régénération qui devait être exécuté par la société d'état ONADEF, conformément à la politique forestière, n'a réalisé que 10 à 20 pour cent de l'objectif fixé pour les six dernières années. Dans la zone forestière, 1 140 ha, ou 190 ha/an, ont été plantés alors que l'objectif était de 2500 ha/an. Dans la savane humide, 1 400 ha ont été plantés en six ans soit 235 ha/an, pour un objectif initial de 13 500 ha/an. Dans la savane sèche, 115 ha/an ont été plantés au lieu des 1000 ha prévus pour chaque année.

(Documents prospectifs nationaux FOSA, 2001)

plusieurs facteurs, notamment de la diminution des ressources du gouvernement et de la réalisation que d'autres acteurs, comme le secteur privé et des organisations communautaires, sont mieux placés pour remplir certaines fonctions. Lorsque la décentralisation a été acceptée et intégrée dans la politique du gouvernement, la responsabilité de l'aménagement des forêts est transférée à des entités infranationales, ce qui réduit la responsabilité de l'administration forestière centrale. Très souvent, les capacités des organisations du secteur public sont réduites dans le cadre de programmes d'ajustement structurel visant à contenir le déficit budgétaire. En ce qui concerne l'intervention du secteur public dans la foresterie en Afrique centrale, le changement pourrait se faire dans deux directions:

Affaiblissement des capacités du secteur public

Dans presque tous les pays d'Afrique centrale, la tendance dominante est à l'érosion continue des capacités du secteur public (voir encadré 20). Cette situation dérive de plusieurs facteurs:

- alors que la gestion des ressources est beaucoup plus complexe depuis plusieurs années, et est appelée à le devenir encore plus, les ressources humaines, matérielles et financières dont dispose le secteur public n'ont guère augmenté;
- la situation a été aggravée par la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel qui a le plus

ENCADRÉ 20
AFFAIBLISSEMENT DES CAPACITÉS DES INSTITUTIONS FORESTIÈRES PUBLIQUES

Au Cameroun, en 1999, les conditions de travail de l'administration forestière étaient difficiles. Le Ministère de l'environnement et des forêts (MINEF) ne recrute plus de personnel depuis 1992 et perd entre 10 et 15 employés par an. Dans la province orientale, 116 agents sont censés assurer la surveillance de plus de 20 millions d'hectares avec un seul véhicule tout terrain et quelque cyclomoteurs. Le transport des agents sur le terrain dépend du bon vouloir des sociétés dont ils sont censés assurer le suivi".

(WRI, 2000)

Au Rwanda, la capacité de travail de l'administration forestière est handicapée par le manque de ressources humaines et d'équipement. Il n'y a que cinq cadres forestiers (diplômés) aux 11 postes prévus. En 1999, 46 agents forestiers étaient disponibles, sur les 189 demandés. Tous les postes de gardes et de moniteurs forestiers ont été supprimés.

(Document prospectif national FOSA-Rwanda, 2001)

souvent considérablement affaibli les capacités des institutions du secteur public;

- dans plusieurs pays, les organisations forestières publiques sont devenues extrêmement dépendantes d'un appui externe. Non seulement cette dépendance engendre des incertitudes, mais elle a aussi souvent faussé les priorités, en particulier compte tenu de la réduction des capacités des institutions. Même des fonctions critiques, comme la formulation des politiques, la révision de la législation forestière et la préparation des programmes forestiers nationaux sont devenues dépendantes d'un appui externe, de sorte que leur durabilité est compromise;
- les capacités techniques sont restées très faibles et les investissements réalisés dans le domaine des sciences et technologies ont été quasiment inexistant, de sorte que de nombreux pays demeurent de simples producteurs de matières premières. De plus, peu d'efforts ont été faits pour développer les capacités autochtones, par le transfert de technologies ou par le renforcement des connaissances locales;
- souvent, les institutions forestières du secteur public ont la réputation d'être corrompues et inefficaces, et d'être essentiellement utilisées par ceux qui sont au pouvoir dans le but de s'approprier les ressources publiques;

- la plupart des pays étant dans une situation économique difficile, une amélioration des investissements dans le secteur forestier est peu probable. De plus, divers phénomènes déjà cités, comme la montée de l'endettement, la baisse des prix du pétrole et des cultures d'exportation traditionnelles, le rétrécissement de la base industrielle dû à la libéralisation des importations, devraient avoir un impact sur le secteur. Alors qu'une expansion de l'exploitation des forêts sera de plus en plus inéluctable, très peu d'investissements seront réalisés pour renforcer les capacités de mise en œuvre de l'aménagement forestier durable. Un accroissement des recettes provenant des exportations de bois et de produits dérivés est pratiquement exclu, compte tenu de l'augmentation des disponibilités mondiales.

Tout ceci laisse présager un affaiblissement des capacités du secteur public, qui touchera pratiquement toutes ses fonctions clés. Comme l'Etat sera de moins en moins efficace, comme organe de réglementation et d'exécution, mais maintiendra l'autorité de droit, d'autres acteurs honnêtes hésiteront à entreprendre des initiatives positives, alors que ceux qui opèrent dans l'illégalité tendront à renforcer leur influence. Cette situation est déjà une réalité dans de nombreux pays.

Un secteur public revitalisé

L'autre voie possible consisterait à redéfinir les fonctions et les responsabilités du secteur public pour les concentrer sur des domaines socialement et économiquement importants, ou dans lesquels le secteur public a un avantage comparatif certain. De nombreux pays ont déjà initié ce processus de réformes des institutions, qui prend différentes formes suivant les circonstances. Dans plusieurs pays, la majorité des activités productives - y compris les plantations et les industries forestières - sont commercialisées par le secteur privé, ou lui sont transférées. Des efforts sont également déployés pour faciliter la participation communautaire afin de surmonter certains problèmes, comme la protection des ressources. Les institutions du secteur public seront ainsi en mesure de se concentrer sur la formulation des politiques et sur les fonctions de réglementation. Toutefois, les perspectives à long terme dépendent d'un certain nombre de facteurs sociaux, économiques et institutionnels. La modification du rôle du secteur public dans le cadre d'un programme de restructuration, pourrait donner naissance à plusieurs situations:

ENCADRÉ 21

RÔLE DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES DANS LE PROCESSUS DE DÉVOLUTION

Les autorités administratives, en particulier au niveau local, jouent un rôle pivot dans la mise en œuvre des nouvelles lois et politiques intéressant la gestion des forêts et de la faune sauvage. Toutefois, dans la pratique, l'insuffisance des ressources humaines et matérielles a rendu de nombreuses entités de ce type superflues, certaines n'étant plus que des spectateurs passifs. Leur formation ne les a pas dotées des compétences requises pour une gestion moderne des ressources naturelles, et des projets et des ONG ont tenté de les court-circuiter ou même de les ignorer dans les processus visant à favoriser de nouveaux partenariats avec les communautés. Pourtant, contrairement aux projets et aux ONG, les autorités administratives ont un enjeu permanent dans ce processus.

Les conséquences de cette situation sont multiples et variées. Premièrement, l'Etat perd une occasion unique de prendre la direction du processus de dévolution et de se réconcilier avec les communautés forestières marginalisées. En effet, certaines communautés peuvent croire que les nouvelles lois et politiques sur la dévolution émanent, non pas du gouvernement, mais des projets et des ONG. Deuxièmement, le personnel administratif reçoit une formation de terrain inadéquate à la gestion participative des ressources, qui explique en partie leur incompétence dans ce domaine. Leurs conflits d'intérêt peuvent certes engendrer une certaine résistance au changement, mais cela ne justifie pas que l'on tente de les court-circuiter. La gestion participative des ressources nécessite que les parties prenantes travaillent ensemble pour définir des objectifs et élaborer des programmes pour les atteindre. En tant que membres du Conseil consultatif agraire (qui gère les terres nationales), et médiateurs dans les différends locaux, les chefs de district, les fonctionnaires des sous-divisions et les préfets sont des parties prenantes cruciales dans ce processus participatif. Le fait d'instaurer un dialogue et un climat de confiance entre les responsables administratifs et les gardiens traditionnels des forêts et de la faune sauvage, pourrait aider à réduire la concurrence pour une exploitation des ressources immédiate et non durable.

(Egbe, 2001)

- une réforme du secteur public pourrait conduire à la formation d'une organisation plus légère, mais efficace, à condition de réaliser des investissements substantiels pour permettre à l'Etat de mieux remplir ses fonctions principales (fournir un cadre politique et législatif) et de prendre en charge des

activités qui ont peu de chances d'être assurées par le secteur privé ou par d'autres acteurs. Ces activités comprendront notamment la fourniture de biens publics et les fonctions sociales et environnementales;

- dans bien des pays, la restructuration ne débouchera pas nécessairement sur la création d'une organisation efficace. Comme la majorité des fonctions productives seront transférées au secteur privé, les gouvernements n'auront probablement pas de quoi entretenir un secteur public, ne serait-ce que pour mettre en œuvre les fonctions de base. Souvent, dans le cadre des programmes de restructuration, les responsabilités de la gestion des ressources sont décentralisées, sans que cela s'accompagne des investissements requis pour renforcer les capacités des unités décentralisées (voir encadré 21).

Tout ceci laisse présager une période très incertaine pour le secteur public, qui sera de moins en moins capable de remplir ses fonctions traditionnelles. On parle beaucoup de la mise en place d'un secteur public restructuré, allégé et efficace mais si l'on en croit les indications actuelles, il sera très difficile d'y parvenir. Il est très probable que dans la plupart des pays, les organisations forestières publiques ne changeront pas de manière significative, durant les deux prochaines décennies. Même dans le cas contraire, le renforcement de leurs capacités serait insuffisant pour leur permettre de remplir efficacement leurs nouvelles fonctions.

FORCES DU MARCHÉ

Parallèlement aux efforts tendant à réduire le rôle du secteur public, on tend à assigner un rôle croissant au secteur privé. On part du principe que, comme les interventions du secteur privé sont dictées par les possibilités de marché, elles garantissent une plus grande efficience. A l'échelle de l'ensemble de l'économie, les initiatives ont été multipliées pour favoriser l'intervention du secteur privé et ce faisant, faire en sorte que les forces du marché guident les décisions concernant l'allocation des ressources. Presque tous les pays d'Afrique centrale ont lancé des programmes de réforme économique, dont la mise en œuvre est en cours. La libéralisation des échanges mondiaux, en particulier en application des dispositions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les pressions économiques des institutions financières internationales en faveur des réformes structurelles et de la libéralisation des marchés, sont les

principaux facteurs qui ont favorisé l'apparition du scénario forces du marché. Dans plusieurs pays, des services d'utilité publique comme l'approvisionnement en eau et en électricité, les transports et les soins de santé, ont déjà été privatisés. Dans le cadre de ces efforts à l'échelle de l'ensemble de l'économie, la privatisation a aussi touché le secteur forestier.

En Afrique centrale, le secteur privé est particulièrement actif dans des domaines comme l'exploitation des forêts naturelles, les industries du bois, la plantation d'arbres dans les fermes et la récolte des produits forestiers non ligneux. Il est important d'étudier la situation actuelle et les tendances dans chacun de ces domaines d'intervention, et d'examiner l'impact probable des forces du marché sur leur évolution future.

Exploitation des forêts naturelles

Dans les pays d'Afrique centrale, en particulier du bassin du Congo, la production de bois rond industriel est essentiellement aux mains du secteur privé, en particulier de compagnies transnationales. Dans le passé, la production de bois rond industriel a été dominée par des compagnies forestières européennes, mais depuis quelques années, le rôle des compagnies forestières asiatiques s'est accru. En Afrique centrale, l'exploitation des forêts naturelles présente, entre autres, les particularités suivantes:

- l'exploitation est concentrée sur un nombre infime d'espèces, en vue de maximiser le revenu à court terme. Comme la plupart des forêts sont difficilement accessibles, il est impératif d'investir des sommes substantielles dans le développement des infrastructures (en particulier routes, chantiers forestiers, etc...). Ceci implique inévitablement une dépendance à l'égard de compagnies qui ont accès à des capitaux, et limite la participation des investisseurs locaux;
- cette situation favorise les tendances monopolistiques et, en l'absence d'un système transparent, l'apparition d'importantes "imperfections". L'attention est en grande partie centrée sur les marchés actuels, et plus particulièrement sur la demande de bois par des filiales ou des succursales des compagnies forestières. Très peu d'efforts sont faits pour adopter des pratiques d'aménagement forestier durable;
- si un cadre de réglementations efficaces n'est pas mis en place, les imperfections actuelles des mécanismes du marché devraient persister. En effet, dans bien des situations, ce sont pas les " forces du marché " qui sont à l'œuvre, mais un " secteur informel plus

ENCADRÉ 22

INITIATIVES DES INDUSTRIES À L'APPUI DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Une autre initiative du secteur privé en faveur de l'aménagement durable des forêts, dans l'Afrique tropicale humide, a été la création, en 1995, de la Fondation européenne pour la préservation des ressources africaines, par 14 industriels européens, dont les plus gros investisseurs des secteurs industriel et forestier en Afrique. L'objectif était de créer un groupe de discussion et de mener à bien des interventions pour améliorer la gestion du patrimoine forestier qui avait été confié à la Fondation.

Conscients de leur rôle de chef de file, et donc de leur responsabilité envers la profession tout entière, ces mêmes industriels ont décidé de proposer à tous les industriels du secteur d'adhérer à cette action dynamique, pour améliorer la gestion globale. Ceci a débouché sur la création de l'Association interafricaine des industries forestières (IFIA), qui a son siège à Abidjan (Côte d'Ivoire) et un secrétariat à Paris, qu'elle partage avec la Fondation européenne. Ensemble, les deux organisations représentent environ 300 compagnies dans toute l'Afrique tropicale humide. Les membres de la Fondation paient une cotisation annuelle, qui sert en partie à financer la mise au point d'outils professionnels pour l'ADF.

(Landrot & Speed, 2001)

organisé ", dont l'apparition est favorisée par les imperfections de l'environnement politique et social.

Dans le contexte actuel, il y a peu de chances pour que le jeu des forces du marché, avec toutes leurs imperfections, favorise l'adoption de l'aménagement durable des forêts dans les pays d'Afrique centrale. Il existe encore de vastes étendues de forêts naturelles exploitables, dont les coûts d'exploitation seront largement déterminés par l'accès physique aux ressources. Tant que le coût total sera inférieur aux prix qui peuvent être obtenus sur les marchés internationaux, il y a tout lieu de croire que ces forêts continueront à être exploitées. Les compagnies forestières tenteront de contenir les coûts unitaires et l'intensité d'exploitation sera largement déterminée par la demande de bois africain, par rapport à celui provenant d'autres sources. La demande des marchés internationaux sera donc l'un des principaux déterminants de l'échelle des opérations d'exploitation forestière en Afrique centrale. Tous les autres aspects de l'exploitation seront décidés par les compagnies forestières, en fonction du contexte politique, social, institutionnel et économique.

Industries forestières

L'implantation de grosses industries forestières en Afrique centrale est relativement récente. Auparavant, la majorité des grumes de sciage et de placage étaient exportés, et il en est encore ainsi dans quelques pays. Au départ, l'établissement d'industries de traitement du bois résultait d'une politique délibérée de renforcement de la valeur ajoutée. Les politiques visant à favoriser la transformation locale et à décourager les exportations de grumes peuvent favoriser l'établissement d'industries forestières, mais au bout du compte les performances futures de ces industries dépendent de leur compétitivité sur le marché mondial et de leurs marges de profit. On peut voir apparaître deux situations qui auront une incidence sur la viabilité économique de la transformation du bois rond industriel:

- forte dépendance à l'égard des importations pour les machines, la main d'œuvre qualifiée, etc..., risquant de réduire la rentabilité de la transformation locale. Ceci obligera à réduire les droits de coupe et les taxes sur les grumes, et par voie de conséquence, les recettes des gouvernements. Ainsi, la transformation ne confère pas toujours un avantage économique, surtout si les qualifications, les technologies et les capacités de gestion d'entreprise font défaut;
- dans certaines industries, comme les scieries, une expansion rapide des capacités est possible, surtout si les droits de coupe, les redevances d'exploitation et les taxes sont faibles. Ceci favorise souvent des inefficiences importantes et compromet la viabilité à long terme dans des environnements plus compétitifs où les prix des matières premières sont déterminés par le marché.

Gestion des plantations forestières

L'établissement et la gestion de plantations est un autre domaine d'intervention clé du secteur privé. De fait, la plupart des efforts actuellement déployés pour encourager l'intervention du secteur privé dans de nombreux pays (en particulier en dehors de la sous-région de l'Afrique centrale) ont été centrés sur la privatisation des plantations publiques. Lorsque l'on examine cette question, il est important de tenir compte de la diversité des acteurs et de leurs objectifs et des situations qui pourraient apparaître au fil du temps.

Plantations industrielles établies pour répondre à la demande mondiale de bois et de dérivés du bois

En raison de leur nature et des gros investissements qu'elles nécessitent, les activités d'établissement de

plantations industrielles sont généralement prises en charge par des sociétés. Alors que les pays du bassin du Congo possèdent de vastes étendues de terres qui se prêtent à l'établissement de plantations, les perspectives économiques d'expansion des plantations industrielles sont relativement incertaines, pour plusieurs raisons. A défaut d'industries locales bien développées, une bonne partie de la production devra être exportée, de sorte que la viabilité des plantations dépendra des avantages comparatifs des pays par rapport aux autres producteurs mondiaux concurrents. Dans le bassin du Congo, les principales situations auxquelles doivent faire face les plantations du bassin du Congo sont les suivantes:

- les coûts de transports élevés, en particulier jusqu'aux ports;
- l'augmentation possible de la production mondiale de bois provenant des plantations déjà existantes, et son impact sur les prix à long terme;
- l'instabilité politique et d'autres risques pouvant augmenter les coûts de production.

Avec l'augmentation des fusions et des acquisitions, l'industrie des pâtes et papiers se consolide, et l'on prévoit un accroissement de la part d'un petit nombre de producteurs. Ces grosses sociétés transnationales s'approvisionneront en matière première dans plusieurs pays. L'avenir des plantations industrielles axées sur la production de fibres en Afrique centrale dépendra de la rentabilité et du contrôle stratégique que les grosses sociétés pensent en retirer.

Plantations et boisements à petite échelle

Ce scénario de participation du secteur privé, en particulier des petits agriculteurs, est le plus fréquent au Burundi et au Rwanda. En effet, dans ces pays, une proportion importante des approvisionnements en bois provient d'arbres plantés par les paysans, notamment de jardins potagers et de parcelles boisées. Les agriculteurs prennent généralement la décision de planter des arbres, en fonction des éléments suivants:

- la rentabilité de la plantation d'arbres par rapport à d'autres utilisations des terres;
- la demande locale et les prix du bois et de ses dérivés, en raison notamment de la non disponibilité de bois provenant des terres du domaine public ou de bois importé (dérivant en partie des difficultés d'accès);
- la sécurité de jouissance des terres/arbres.

Les conditions sont donc favorables à une

intervention accrue du secteur privé dans la plantation d'arbres, au Burundi et au Rwanda, malgré la forte pression exercée sur les terres, en raison de la forte densité de population et de la nécessité de satisfaire les besoins de subsistance. D'autres facteurs peuvent aussi être à l'origine de changements:

- l'intensification des conflits sociaux qui rend la plantation d'arbres risquée et compromet l'investissement;
- l'accès amélioré qui renforce l'offre en provenance des autres pays et peut, par conséquent, faire baisser les prix locaux;
- les variations de la demande de produits et de services en concurrence avec les arbres plantés.

Malgré ces problèmes, il est probable que les forces du marché encourageront la plantation d'arbres dans les fermes et sur d'autres terres, en particulier en dehors des forêts.

Produits forestiers non ligneux

La majorité des produits forestiers non ligneux sont produits et utilisés dans le secteur informel. Toutefois, un certain nombre de PFNL sont commercialisés, parfois au niveau mondial. Compte tenu des divers types de produits et d'utilisations, il est difficile de dire comment se présentera l'impact du scénario forces du marché sur ces produits. La tendance générale semble toutefois aller dans la direction qui suit.

- tant que des produits sont disponibles dans les forêts naturelles, l'intensité de récolte est déterminée par les prix payés par les intermédiaires, qui dépendent de la situation de marché mondiale. La domestication ne commence que quand la production naturelle est épuisée ou quand la domestication offre des avantages économiques évidents (en particulier stabilité de l'offre ou baisse des prix);
- une fois que la domestication et la culture organisée d'un produit commencent, le niveau de l'offre est déterminé par la rentabilité perçue de cette production, notamment par le coût des intrants. La situation des produits forestiers non ligneux est affectée par un cycle d'expansion et de ralentissement, caractéristique de la plupart des produits primaires.

Bien qu'un certain nombre de produits forestiers non ligneux des pays d'Afrique centrale soient commercialisés sur les marchés nationaux et mondiaux, aucun d'eux n'a été domestiqué ou cultivé à l'échelle commerciale. La production relève

principalement du secteur informel et, compte tenu des diverses pressions, le scénario le plus probable est l'épuisement des ressources, au fur et à mesure qu'augmentera l'intensité de récolte pour faire face à la demande croissante.

Impact des forces du marché sur la foresterie en Afrique centrale

Dans l'idéal, l'affirmation des forces du marché devrait renforcer la liberté de choix et responsabiliser un grand nombre d'acteurs et, par voie de conséquence, favoriser une meilleure gestion des ressources. Toutefois, en fonction des conditions politiques, sociales et économiques générales en Afrique centrale, d'importantes distorsions pourraient apparaître et compromettre le développement de marchés efficaces et transparents. Dans cette situation, le comportement de maximisation des profits des acteurs dominants compromet l'équité et la durabilité. Ceci peut donner lieu à quelques problèmes, déjà apparents:

- marginalisation des couches les plus faibles de la société, en particulier des communautés dépendantes des forêts, dont les besoins, les aspirations et les valeurs ne sont pas pris en compte;
- les initiatives du secteur privé étant essentiellement guidées par la demande du marché, les dimensions environnementales, culturelles et sociales tendent à être négligées et, si elles sont en conflit avec des intérêts économiques, ces derniers prévalent;
- en Afrique centrale, la majorité des investissements forestiers sont ciblés sur l'exploitation des richesses existantes et très peu de capitaux sont réinvestis pour garantir la durabilité à long terme;
- les acteurs clés du secteur privé intervenant dans la foresterie en Afrique centrale sont des compagnies transnationales. Les politiques orientées vers le marché contribuent généralement à renforcer leur position, alors que les acteurs privés nationaux sont pénalisés par un certain nombre de contraintes, telles que l'accès aux capitaux et aux technologies. Dans le contexte socio-politique actuel, les forces du marché responsabilisent un petit nombre d'individus, alors que la grande majorité reste privée de moyens d'action, et a donc une liberté de choix limitée.

SECTEUR INFORMEL

Historiquement, le secteur informel a prédominé dans les économies des pays d'Afrique centrale, comme dans la plupart des autres pays en développement. Au

fur et à mesure que les économies progressent et que le secteur public et les transactions commerciales se développent, le champ d'action et l'ampleur du secteur informel décroît. Toutefois, dans la plupart des pays d'Afrique centrale, il n'y a aucune raison de penser que le secteur informel s'affaiblit; au contraire, il reste le segment le plus important de l'économie, celui qui fournit le plus d'emplois et crée le plus de revenus¹³. Etant donné que les économies formelles ne parviennent pas à se développer et à fournir des emplois et des revenus, le secteur informel continue à dominer et fait vivre un nombre croissant d'urbains et de ruraux.

Le secteur informel joue un rôle particulièrement important dans les opérations forestières, et domine en particulier la production de certains biens. Pratiquement toutes les opérations liées à la production et au commerce du bois de feu relèvent du secteur informel. Il en va de même pour la récolte et le commerce de pratiquement tous les produits forestiers non ligneux. Comme on va le voir ci-dessous, dans le contexte de l'Afrique centrale, on distingue deux types de secteurs informels: un secteur informel traditionnel, peu organisé, qui pourvoit à la consommation de subsistance, et un secteur informel moderne, plus organisé, essentiellement axé sur les produits à forte valeur ajoutée.

- le secteur informel traditionnel est principalement axé sur des produits de peu de valeur et sur la satisfaction des besoins de subsistance. Ces activités tendent à procurer un faible revenu car elles visent essentiellement à répondre à la demande de produits de faible valeur pour satisfaire les besoins de consommation des populations à faible revenu. Un nombre croissant de personnes sont poussées vers des activités du secteur informel traditionnel, car les possibilités sont de plus en plus rares dans le secteur formel;
- le secteur informel moderne doit son existence aux défaillances des forces du marché et du secteur public qui n'ont pas réussi à mettre en place un système transparent pour la gestion des ressources, de sorte que les systèmes informels sont plus rentables. L'exploitation illicite des forêts à grande

¹³Ceci dépend en partie de l'ampleur relative du secteur informel. Dans quelques pays à haut revenu, un secteur formel, largement basé sur des dépenses budgétaires élevées (facilitées par les revenus du pétrole) a réduit la taille du secteur informel. Là où la croissance du secteur formel et les revenus sont faibles, le secteur informel demeure la composante dominante.

ENCADRÉ 23

LE SECTEUR ARTISANAL INFORMEL AU CAMEROUN

Le sciage artisanal, qui était initialement confiné aux zones forestières voisines des grandes villes, se répand aujourd'hui dans les zones de forêts plus éloignées. Cette production est essentiellement axée sur le marché local du bois de construction, alors que les abattages de bois industriel sont axés sur le marché local. Le sciage artisanal est généralement pratiqué en vertu de droits coutumiers ou pseudo-coutumiers dont jouissent les populations riveraines des forêts. L'activité des artisans-scieurs, opérant à la tronçonneuse, produit une part importante du bois de construction acheté par le marché intérieur. A ce jour, on ne dispose d'aucune donnée fiable et les chiffres cités sont souvent des estimations.

(Rural Development Forestry Network Paper, 2001)

échelle, la production commerciale de viande de brousse, la récolte et le commerce illicites des produits forestiers non ligneux, le commerce des espèces menacées d'extinction sont parmi les activités typiques du secteur informel organisé. Des réseaux informels bien structurés, avec des liaisons solides au niveau transnational, gèrent un système couvrant toute la chaîne de production forestière (exploitation, transformation et commercialisation). Le secteur informel organisé est orienté vers des produits de grande valeur.

Tout indique que, faute d'efforts pour développer un secteur formel efficace - tant privé que public - avec le cadre juridique et institutionnel requis pour fournir aux différents acteurs l'espace dont ils ont besoin, le secteur informel tend fortement à se développer. La libéralisation des économies, non accompagnée d'une augmentation de la capacité du secteur public à réglementer les activités et à garantir l'application des politiques et de la législation, s'est traduite par une augmentation des activités forestières illicites. Dans ces circonstances, il n'est plus rentable d'opérer dans le cadre des réglementations existantes et les opérateurs du secteur formel constatent qu'ils ont le choix entre verser dans l'illégalité ou changer de métier. Tout ceci donne naissance aux situations suivantes:

- etant donné que ceux qui exploitent les ressources n'en sont pas propriétaires et qu'ils sont principalement guidés par un objectif de maximisation du profit, la gestion durable ne les intéresse pas. Les ressources précieuses sont rapidement épuisées, et les profits sont

essentiellement accaparés par ceux qui contrôlent les réseaux informels;

- l'épuisement des ressources est aussi un risque, dans le cas d'une expansion du secteur informel traditionnel. Compte tenu du nombre croissant de personnes qui comptent sur des activités forestières informelles, comme la production de charbon de bois, le sciage de long, la récolte des produits forestiers non ligneux, pour assurer leur propre subsistance ou pour en faire le commerce local - l'épuisement est inévitable, d'autant plus que la majorité des opérateurs du secteur informel ne sont pas propriétaires des ressources, et n'ont pas les moyens d'investir dans leur gestion durable. Le caractère illégal de toutes ces activités incite fortement à exploiter les ressources le plus rapidement possible.

La croissance du secteur informel - traditionnel ou plus organisé - exacerbera les conflits liés à l'utilisation des ressources, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays. Le secteur plus organisé peut certes tenter de préserver les ressources en renforçant la protection, mais il arrive que le secteur informel domine l'utilisation des ressources. L'intensification des conflits tend à déboucher sur un scénario forteresse, ou dans des cas extrêmes, sur l'effondrement complet de tous les arrangements officiels. Dans certaines régions d'Afrique centrale, - par exemple dans l'est du Congo - des "fonctionnaires" ne relevant pas de l'état sont devenus la force dominante, ce qui favorise une exploitation continue des ressources.

LE SCÉNARIO FORTERESSE

Le scénario forteresse naît de l'intensification des conflits liés à l'utilisation des ressources et de la réaction de protection des différents acteurs qui cherchent à sauvegarder les avantages qu'ils se sont appropriés. Une minorité, généralement privilégiée, cherche à prendre les distances vis-à-vis du reste de la population qu'elle ne peut pas contrôler, et dont elle doit se protéger. Dans cette intention, elle se barricade derrière des réglementations et des murs, dans une sorte de forteresse. Au fur et à mesure que s'accroît le secteur informel, on voit s'intensifier la pression sur les ressources contrôlées par le secteur public et le secteur privé et l'on assiste généralement à un effondrement total de la loi et de l'ordre. Au lieu de s'attaquer aux problèmes fondamentaux, la classe privilégiée tente de sauvegarder ses richesses en investissant davantage pour les protéger, ce qu'elle fait en général, en accroissant ses investissements dans les services de

sécurité et en érigeant une forteresse autour de son domaine¹⁴. Le scénario forteresse résulte de l'incapacité à mettre en place un bon système de gouvernance et à créer une société juste et équitable.

Le scénario forteresse dans le secteur forestier

Malgré la faible densité de population et les pressions de la demande encore acceptables, certains signes indiquent l'apparition d'un scénario de forteresse, qui s'étendrait au secteur forestier à partir du reste de l'environnement socio-politique, dans un certain nombre de pays d'Afrique centrale. Le secteur informel organisé devenant une force dominante, il est de plus en plus difficile de protéger les parcs nationaux et les autres forêts précieuses. Les gouvernements et le secteur privé sont contraints d'investir davantage pour renforcer les mesures de sécurité - en employant plus de gardes armés et des patrouilles pour protéger les forêts et d'autres actifs. Toutefois, ces mesures de protection ont un coût élevé et un impact sur le développement économique. Dans la plupart des zones protégées, le niveau de protection est maintenu au prix de dépenses sans cesse croissantes, pour garantir la sécurité - notamment pour ériger des clôtures autour des zones et des installations critiques. Pour lutter contre l'exploitation illicite des bois précieux, on renforce le nombre de gardes armés et la fréquence des patrouilles.

Evolution du scénario forteresse

Le scénario forteresse évolue avec le temps en fonction de l'ensemble des changements qui se produisent dans l'environnement social, politique et économique et des réactions des divers acteurs. En gros, le scénario forteresse peut évoluer dans trois directions:

- persistance du scénario forteresse, si ceux qui sont au pouvoir (et qui sont alliés avec ceux qui possèdent les ressources et décident de leur utilisation) persévèrent dans les politiques et les approches qui ont conduit à cette situation et refusent d'introduire des réformes qui s'attaquent aux causes profondes de l'apparition du scénario forteresse. Tant qu'il reste des ressources précieuses (ou jusqu'au jour où tous les produits précieux sont

¹⁴ Ceci dépend en partie de l'ampleur relative du secteur informel. Dans quelques pays à haut revenu, un secteur formel, largement basé sur des dépenses budgétaires élevées (facilitées par les revenus du pétrole) a réduit la taille du secteur informel. Là où la croissance du secteur formel et les revenus sont faibles, le secteur informel demeure la composante dominante.

ENCADRÉ 24

LA SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

L'exploitation des ressources naturelles de la RDC par des armées étrangères est devenue systématique et générale. Le pillage, le racket et la constitution de bandes criminelles sont devenus la norme dans les territoires occupés. Ces bandes criminelles ont des ramifications et des relations dans le monde entier, et représentent le prochain problème de sécurité sérieux dans la région.

(UN, 2001a)

"accaparés" et transférés vers des lieux plus sûrs) et que la stratégie forteresse est moins coûteuse que d'autres, la situation tend à persister;

- au-delà d'un certain seuil, un scénario de forteresse n'est plus viable. Il en est ainsi en particulier lorsque le secteur informel se développe et intensifie la pression sur les zones protégées par le gouvernement ou le secteur privé. La forteresse finit alors par s'écrouler et débouche sur un scénario généralement appelé "barbarisation". En gros, dans une situation de ce genre, la société et l'utilisation des ressources sont réglementées par des bandes armées et par la force de répression. (voir encadré 24). La survie des plus aptes devient le leitmotiv. La cohésion sociale est détruite, de sorte que le développement économique et social devient impossible;
- il est également possible de s'écartier du scénario forteresse, à condition que l'ensemble de la société s'attaque au problème de la polarisation sociale et économique et que de réels efforts soient faits pour lutter contre l'inéquité, la pauvreté et les privations. Dans le secteur forestier, quelques pas ont été faits dans cette direction et l'on redouble d'efforts pour faciliter la participation des communautés à la gestion des ressources, et en particulier pour que les communautés locales reçoivent leur part des avantages. Toutefois, dans le cas de l'Afrique centrale, ces initiatives ne font que commencer et elles n'auront d'impact que si des efforts sont faits pour responsabiliser les communautés locales et mettre en place un cadre politique et législatif efficace. En un sens, les mesures vont bien au-delà du secteur forestier et nécessiteraient des améliorations de la gouvernance et de la transparence, du type de celles décrites dans le scénario de Grande Transition.

LA GRANDE TRANSITION

Compte tenu des défaillances des scénarios qui précèdent et des fortes probabilités pour que se développe un scénario de forteresse ou de barbarisation, il est impératif d'avancer vers le scénario de Grande Transition. Actuellement, les pays africains cherchent à identifier les options offertes, et le thème de la "Renaissance africaine" a alimenté de nombreux débats. L'une des préoccupations centrales des leaders africains est de réformer en profondeur l'organisation des économies. Ces débats sont centrés sur des questions comme le développement durable et le renforcement d'un cadre socio-politique, comprenant des mécanismes de résolution des conflits, mettant au premier plan les droits de l'homme, la liberté et de la justice, et encourageant la démocratie et une participation plus large des populations aux processus sociaux, politiques et économiques. Ces concepts ont été bien développés dans un certain nombre d'initiatives.

Le principal enjeu du scénario de la Grande Transition est de permettre à tous les segments de la société de participer activement au développement global et, partant, d'éviter l'aliénation et les privations qui caractérisent quelques-uns des arrangements en vigueur. Le désir d'œuvrer pour le développement d'une société de ce type transparaît dans certaines initiatives comme le "Nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD), (voir encadré 25), la Nouvelle Initiative africaine et ses versions antérieures comme le plan OMEGA ou le Partenariat du millénaire pour le Programme de redressement africain.

La foresterie et la Grande Transition

La Grande Transition reflète une vision à long terme de l'environnement social, politique, économique et culturel africain; il est donc impératif que la foresterie en tienne compte et se réoriente pour contribuer à son accomplissement. Le principal objectif sera de donner à tous les acteurs clés les moyens de jouer un rôle plus positif, afin de parvenir à une situation bénéfique pour tous. Sur ce point, la plupart des scénarios qui prévalent ne responsabilisent qu'un petit segment de la société, alors que les autres sont privés de moyens d'action, ce qui réduit considérablement leur liberté de choix. La Grande Transition combine quelques options positives des principaux scénarios décrits, dans le contexte plus large d'une responsabilisation, d'une démocratie et d'une transparence accrues. La Grande Transition se

ENCADRÉ 25

OBJECTIFS DU NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT AFRICAIN (NEPAD)

- renforcer les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits aux niveaux régional et continental, et mettre ces mécanismes au service du rétablissement et du maintien de la paix;
- défendre et protéger la démocratie et les droits de l'homme dans leurs pays et régions respectifs, en mettant au point des normes claires pour la reddition des comptes, la transparence et la gouvernance participative, aux niveaux national et infranational;
- rétablir et maintenir la stabilité macro-économique, en particulier en élaborant des normes et des objectifs appropriés pour les politiques budgétaires et monétaires, et en mettant en place des cadres institutionnels adéquats pour l'application de ces normes;
- instituer des cadres législatifs et réglementaires transparents pour les marchés financiers et la vérification des comptes des compagnies privées et du secteur public;
- revitaliser et développer les prestations de services d'éducation, de formation technique et de santé, en donnant la priorité absolue à la lutte contre le VIH/SIDA, la malaria et d'autres maladies transmissibles;
- promouvoir le rôle des femmes dans le développement économique et social, par un renforcement de leurs capacités dans les domaines de l'éducation et de la formation; par la création d'activités génératrices de revenus, en facilitant l'accès au crédit, et par des mesures garantissant leur participation à la vie politique et économique des pays africains;
- renforcer les capacités des Etats africains à définir et faire appliquer le cadre juridique et à maintenir la loi et l'ordre;
- promouvoir le développement des infrastructures, de l'agriculture et sa diversification dans des agro-industries et des manufactures pour approvisionner les marchés intérieurs et extérieurs.

caractérise principalement par:

- une société civile très active capable de défendre les dimensions sociales, économiques, culturelles et environnementales plus larges liées au secteur forestier et d'influencer les décisions à tous les niveaux, en garantissant la transparence;
- un cadre politique et juridique permettant la participation de tous les acteurs importants, en particulier des communautés rurales, à la gestion des ressources. Des mécanismes de résolution des conflits liés à l'utilisation des ressources sont en

place et les principes éthiques deviennent le principal facteur qui guide les décisions;

- un mécanisme de marché efficace, en particulier des règles du jeu uniformes, permettant au secteur privé de prospérer et de contribuer au développement économique global;
- un secteur public revitalisé qui s'acquitte bien de son rôle de facilitateur en permettant aux autres acteurs de jouer leurs rôles, en maintenant des règles du jeu uniformes et en facilitant la résolution des conflits.

Certains de ces éléments sont déjà présents dans quelques pays. Toutefois, pour parvenir à la situation idéale, il faut un effort beaucoup plus intégré englobant tous les secteurs. La situation visée est la suivante:

- intégration de la conservation et de l'aménagement des forêts et des ressources arborées dans les politiques globales de développement économique, pleinement reflétée dans la formulation et la mise en œuvre des politiques intéressant d'autres secteurs;
- création des conditions nécessaires et suffisantes pour garantir le bon fonctionnement d'un système de marché, et mise en place simultanée de mesures correctives, pour garantir la protection de l'environnement et l'équité;
- promotion des initiatives locales et des innovations, amélioration des connaissances traditionnelles et appui à la mise au point de pratiques de gestion appropriées; ceux qui entreprennent ou soutiennent ces initiatives sont en mesure de visualiser les points de rupture et de bifurcation et de s'orienter vers des innovations qui ne " ferment pas de portes " pour le futur;
- les organisations de la société civile et des communautés locales jouent un rôle prépondérant dans la gestion des ressources et l'amélioration des systèmes de résolution des conflits. La gestion communautaire se généralise; loin d'impliquer seulement un transfert des responsabilités de la gestion, elle englobe un appui systématique pour renforcer les capacités des communautés à gérer les ressources de manière durable;
- les règles de base de l'aménagement durable sont bien comprises et à tous les niveaux, il existe des mécanismes autorégulateurs adéquats pour garantir leur application;
- le rôle du secteur informel traditionnel, jusqu'à présent ignoré, est pleinement reconnu et au lieu de le supprimer en tant qu'illégal, on commence à chercher à le rendre plus efficace. Un soutien visant

ENCADRÉ 26

MOTO NA MOTO ABONGISTA
(CHAQUE CITOYEN APPORTE SA CONTRIBUTION
AU DÉVELOPPEMENT DU PAYS)

Le développement du secteur forestier est entre les mains de mouvements de citoyens, de syndicats indépendants et d'organisations professionnelles. Les services publics interviennent à travers des politiques économiques et forestières. Ils peuvent aussi réglementer les agissements des utilisateurs des ressources forestières (y compris ceux qui opèrent dans le secteur formel), par des législations, des interventions et des politiques fiscales. Les opérateurs forestiers contribuent à améliorer les conditions de vie des populations rurales.

Les programmes publics réduisent l'érosion du sol, contrôlent la contribution du secteur forestier au développement socio-économique des populations rurales, améliorent la gestion de l'exploitation des produits forestiers (ligneux ou non ligneux), de la production des services environnementaux, notamment à la périphérie des villes, et des industries de transformation du bois. A cet égard, la création d'un "observatoire" ou d'une station de contrôle de la production de bois industriel, et des initiatives agro-forestières novatrices, garantit la pérennité des ressources forestières.

Les interventions du secteur public seront financées d'abord au niveau national. Les éventuelles contributions additionnelles seront considérées comme une aide supplémentaire pour éviter que l'insuffisance des ressources ne freine la mise en œuvre. Même si les fonds publics sont parfois réduits et imprévisibles, ils sont mieux gérés. Des mouvements de citoyens - dont le nombre augmente peu à peu - assurent le suivi et préconisent des mesures pour corriger les distorsions.

(Ndinga & S. Dondyas 2001)

à améliorer les technologies et les qualifications contribue à le rendre plus efficace et à améliorer les moyens d'existence des personnes qui en dépendent. La majorité des activités informelles finissent par être intégrées dans des systèmes plus transparents et plus officiels;

- existence d'initiatives coordonnées aux niveaux national, régional et mondial, auxquelles participeront les gouvernements, le secteur privé, des organisations de la société civile et des institutions internationales pour combattre le développement d'un "secteur informel organisé" qui a perverti le système d'exploitation des ressources en Afrique centrale;

- le sentiment d'aliénation que l'on a quand on est sous l'emprise totale des forces du marché ou sous la coupe du gouvernement disparaît et tous les membres de la société voient le lien étroit entre le bien-être social et la production constante de biens et de services provenant des forêts et des autres ressources naturelles; les dimensions sociales, culturelles, esthétiques et spirituelles des forêts sont reconnues à leur juste valeur à tous les niveaux et ne sont pas reléguées au second plan par rapport aux valeurs économiques;
- grâce à une action concertée des gouvernements, des ONG, du secteur privé, de groupements communautaires et de la société civile, la technologie de l'information se développe de manière à répondre aux besoins des couches les plus pauvres de la société, ce qui leur permet de gérer les ressources selon une approche plus durable. Avec l'accès amélioré à l'information, les individus et les communautés peuvent tirer profit des nouvelles possibilités qui se présentent et éviter certains résultats négatifs.

De nombreuses options sont possibles pour atteindre les objectifs de la Grande Transition. La planification à long terme peut assurément aider les décideurs à sélectionner la meilleure option pour une situation spécifique. Un bon équilibre devra être assuré entre la conservation et l'utilisation des ressources forestières et entre les responsabilités des différents acteurs intervenant dans l'aménagement durable. Par exemple, les politiques de développement concernant l'industrie de transformation du bois, la coopération entre les secteurs, et l'harmonisation des législations et des réglementations forestières devront être mises à jour et reformulées régulièrement. Il reste à identifier et à mettre au point de nouveaux mécanismes et instruments pour mettre en œuvre les objectifs des politiques qui conduiront progressivement à une meilleure vision du secteur forestier, en 2020.

LA SITUATION RÉELLE

Tous les scénarios sont dynamiques et évoluent suivant leurs propres limites, en fonction des variations des principaux facteurs d'influence au fil du temps. Si les problèmes qui se présentent dans chacun des scénarios ne sont pas traités, les conflits liés à l'utilisation des ressources peuvent augmenter et l'on peut en arriver à un scénario de force qui, si aucune mesure n'est prise, peut conduire à l'effondrement total de l'organisation socio-économique. La résolution de ces

problèmes permet d'avancer vers la Grande Transition.

Dans la réalité, tous les scénarios qui viennent d'être décrits peuvent coexister, en particulier dans le secteur forestier, qui a de multiples objectifs et fonctions. Au fut et à mesure que le temps passe et que la force relative des différents acteurs change, un scénario peut conduire sur un autre.

Les scénarios que l'on vient de voir fournissent un cadre général pour l'analyse de problèmes spécifiques et montrent ce qui pourrait se passer dans diverses

circonstances. Mais il est difficile d'indiquer la trajectoire et la nature précises de la transition, compte tenu en particulier du caractère imprévisible des événements. Globalement, les analyses des scénarios permettent d'indiquer ce qui pourrait se passer, compte tenu des diverses facteurs d'influence et ce qui peut être fait pour s'écartier d'une situation peu favorable au profit d'une autre plus acceptable, l'idéal étant de passer à la Grande Transition. Ces deux aspects feront l'objet des deux prochains chapitres.

Conséquences pour les forêts et la faune et la flore sauvages

A la lumière des facteurs de changement et des scénarios examinés dans les chapitres précédents, il est important d'essayer de définir ce qui pourrait se passer dans le secteur forestier en Afrique centrale, au cours des deux prochaines décennies. Compte tenu de l'horizon de projection à long terme et du caractère imprévisible des événements et des interventions ou réponses des différents acteurs, il est difficile de donner une indication précise des changements probables. En outre, il ne faut pas confondre ce qui pourrait et ce qui devrait arriver. Ce chapitre explore surtout ce qui pourrait arriver, de façon à ce que les décideurs, à tous les niveaux, puissent se faire une idée de la situation qui pourrait se présenter si les facteurs de changement et les scénarios décrits dans les pages qui précèdent, restent inchangés. Cette analyse peut aider à comprendre ce qu'il faut faire pour changer le cours des événements et arriver à un résultat plus souhaitable.

L'Afrique centrale est la sous-région la plus riche en forêts de toute l'Afrique. Toutefois, pour diverses raisons, ce potentiel n'a pas été pleinement exploité. Contrairement à d'autres sous-régions, l'Afrique centrale a des ressources forestières, mais le vrai problème est de savoir si elle a la volonté et la capacité de mettre en œuvre l'aménagement durable des forêts. La sous-région a réellement la possibilité de développer une industrie forestière solide en exploitant les vastes étendues de forêts qui existent encore, et de contribuer à des objectifs de développement plus larges, comme la lutte contre la pauvreté. Mais la réalisation de ce potentiel dépendra de la dynamique politique et sociale existante et des changements qui se produiront dans le monde, en particulier dans la mesure où ils affectent les marchés du bois et de ses dérivés. Nous allons examiner ces aspects dans ce chapitre.

QUELQUES QUESTIONS CLÉS

Un certain nombre de questions relatives à la situation des ressources, au flux de biens et de services et à leur impact sur les principaux objectifs de développement, peuvent servir de guide pour examiner les perspectives futures des forêts et de la faune et de la flore sauvages en Afrique centrale. Certaines questions paraissent particulièrement pertinentes à cet égard:

- L'Afrique centrale est la sous-région d'Afrique qui possède le plus de forêts. Compte tenu de l'impact des divers facteurs de changement et des différents scénarios possibles, comment se présentera le couvert forestier, en Afrique centrale, en 2020 ?
- Quelles sont les probabilités pour que l'Afrique centrale devienne l'une des principales sources de production durable de bois et de produits dérivés ?
- Quelles sont les possibilités de développement des plantations et dans quelles conditions celles-ci pourraient-elles devenir viables ? Les pays d'Afrique centrale ont-ils quelque avantage comparatif à long terme à cet égard ?
- Quelle sera l'évolution probable de l'offre et de la demande de bois rond industriel et d'autres produits ?
- Les forêts d'Afrique centrale sont extrêmement riches en diversité biologique et remplissent de multiples autres fonctions environnementales. Quelles sont les possibilités pour qu'elles deviennent un pilier du développement économique ? Y aura-t-il un changement significatif par rapport à la manière dont elles sont gérées aujourd'hui ? L'Afrique centrale pourrait-elle être en première ligne, comme producteur de biens collectifs mondiaux ?
- Dans quelle mesure peut-on renforcer la contribution des produits forestiers non ligneux au développement durable ?
- Dans la plupart des pays d'Afrique centrale, les populations sont fortement dépendantes du bois de feu, comme source d'énergie. Dans le futur proche, quelles sont les probabilités que se produise un changement qui contribue à résoudre les problèmes liés à la crise de l'énergie ?
- Comment la foresterie pourrait-elle lutter contre la pauvreté généralisée dans la sous-région ? Comment pourrait-elle contribuer le plus efficacement ?

Les réponses à ces questions donneront une indication des perspectives globales des forêts et de la foresterie en Afrique centrale, pour les vingt ans à venir.

PERSPECTIVES FUTURES

Les variations du couvert forestier

Globalement, la densité de population en Afrique centrale est plus faible que dans les autres sous-régions, de sorte que la pression sur les forêts devrait être modeste et les taux de déforestation réduits. Toutefois, entre 1990 et 2000, le couvert forestier de l'Afrique centrale a été amputé d'environ 9,3 millions d'hectares, ce qui représente environ 19 pour cent de la perte de forêts enregistrée sur tout le continent. Ainsi, bien que cette sous-région soit la moins peuplée du continent, avec environ 12 pour cent de la population africaine, et ait globalement une faible densité de population, le taux de déforestation n'a pas nécessairement été faible. Il est probable que l'on continuera à penser qu'il existe de vastes étendues de forêts qui peuvent être utilisées à d'autres fins, ce qui encouragera un taux de défrichement élevé. En pourcentage, le Burundi et le Rwanda ont les taux de variation du couvert forestier les plus élevés (9 pour cent et 3,9 pour cent par an respectivement), mais, en valeur absolue, la variation est relativement faible, essentiellement parce que la plupart des terres forestières se prêtent à l'agriculture ont déjà été converties, de sorte qu'il n'y a plus grand chose à défricher.

Il est intéressant de noter qu'en Afrique centrale, la majorité des déboisements ont eu lieu en République démocratique du Congo et au Cameroun, qui ont enregistré à eux deux une perte annuelle de 754 000 hectares, soit environ 80 pour cent de la réduction totale du couvert forestier dans la sous-région. Les deux pays ont des zones à très fortes densités de population et accueillent des migrants de pays voisins plus densément peuplés. Au Cameroun et en

République démocratique du Congo, les densités de population devraient atteindre respectivement 50 et 39 habitants au km², en 2020. La situation est encore aggravée par différents facteurs:

- l'augmentation de la pression sur la terre due à la diminution des revenus provenant du pétrole et des cultures de rapport. A défaut d'une croissance rapide des secteurs de l'industrie et des services, la population additionnelle dépendra de l'agriculture. Le déclin à long terme des revenus des cultures de rapport laisse penser que l'accent sera mis sur l'agriculture de subsistance, notamment l'agriculture itinérante. Si leurs capacités ne sont pas renforcées, les organisations forestières publiques pourraient ne pas être en mesure de freiner l'expansion de l'agriculture au détriment des forêts;
- bien que le système actuel d'exploitation par coupe sélective ne soit pas en lui-même une cause directe de la diminution de la superficie forestière, il y contribue certainement pour une bonne part en dégageant de nouvelles zones et en améliorant l'accessibilité. Bon nombre des concessions forestières existantes pourraient ouvrir la voie à des changements d'affectation des terres plus radicaux, durant les deux prochaines décennies;
- les approches qui seront adoptées pour la gestion de certaines forêts secondaires existantes et futures méritent d'être étudiées attentivement. Les difficultés d'accès aux forêts primaires obligent dans un certain sens à adopter des systèmes d'exploitation sélectifs. Mais une fois que les zones seront accessibles et que les ressources en bois plus précieux se seront amenuisées, la pression s'intensifiera sur les nombreuses espèces secondaires, et sur les arbres de petite dimension. Suivant l'ampleur de la demande mondiale, quelques-unes des zones les plus facilement accessibles pourraient faire l'objet d'une exploitation intensive, allant pratiquement jusqu'à la coupe rase. Ce sera un facteur important qui réduira de façon significative la superficie de forêts;
- compte tenu du fléchissement des prix et du démantèlement des systèmes de soutien, il est peu probable que les cultures de rapport restent une menace sérieuse pour les forêts. Toutefois, un intérêt croissant pour l'élevage est possible, compte tenu en particulier de l'augmentation de la demande mondiale de " viande biologique ". Quelques pays

ENCADRÉ 27

L'AVENIR DES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

On voit souvent le Bassin du Congo comme une région où il reste de vastes étendues de forêt vierge, mais de récentes études de modélisation indiquent que dans les trente ans à venir, bon nombre de forêts de la région seront soumises à une pression beaucoup plus forte, à la fois à cause du développement économique et de la croissance démographique. Compte tenu des tendances actuelles, quelques vastes étendues resteront intactes, mais on peut presque affirmer qu'une grande partie du couvert forestier de la région passera de l'état de forêt vieillissante à celui de forêt dégradée ou secondaire, ou sera converti à l'agriculture.

(CARPE, 20001d)

peu peuplés pourraient devenir des lieux d'élection pour une expansion de l'élevage extensif de bétail, une activité qui deviendrait alors un important facteur de déforestation.

Toutes ces raisons permettent de penser que la déforestation persistera en Afrique centrale, et très probablement à un rythme beaucoup plus rapide que durant la période 1990-2000. Il est difficile de donner une indication précise de la superficie de forêt qui disparaîtra, car il est impossible de prévoir les multiples facteurs qui entreront en jeu. Compte tenu de sa faible densité de population et de son énorme potentiel agricole, l'Afrique centrale restera l'une des zones d'élection de l'expansion de l'agriculture, ce qui encouragera la déforestation.

L'aménagement durable des forêts naturelles et le développement de l'industrie du bois

La dernière décennie a été marquée par un important changement dans le secteur forestier en Afrique, avec l'émergence de l'Afrique centrale comme premier producteur de bois tropicaux. Auparavant, la majorité de la production de bois était exportée, et malgré les restrictions imposées par les gouvernements, elle est encore en grande partie vendue à l'étranger, sous forme de grumes de sciages et de placage. Lorsque l'on examine les facteurs de changement et les scénarios décrits dans les chapitres précédents, on se demande immédiatement si l'Afrique centrale pourrait devenir l'un des premiers producteurs de bois tropicaux et de produits dérivés. Pour répondre à cette question, il nous faut examiner les perspectives de l'aménagement durable des forêts en Afrique centrale ainsi que les aspects techniques, économiques et institutionnels de la transformation du bois. Dans ces domaines, l'Afrique centrale a à la fois des atouts et des handicaps:

Problèmes liés à l'aménagement durable des forêts

En Afrique centrale, les principaux problèmes liés à l'aménagement durable des forêts sont les suivants:

- malgré l'ambiguïté opérationnelle du concept de l'aménagement durable des forêts (une complexité apparente due à des efforts disparates qui ont été déployés pour définir le concept d'aménagement durable des forêts et élaborer un ensemble de critères et indicateurs complets), ce qui n'est pas durable est à peu près compris. Toutefois, l'engagement de suivre des directives, même simples, a été insuffisant. En d'autres termes, la situation actuelle, caractérisée par une

administration forestière faible, peu motivée et dotée de moyens insuffisants, et par la vaste diffusion des opérations d'exploitation forestière licites et illicites - favorise la persistance de l'aménagement non durable;

- actuellement, l'exploitation est centrée sur un nombre infime d'espèces de haute valeur. En théorie, un système de coupe sélective est durable à condition que la régénération soit suffisante et que les rotations soient assez longues pour que les espaces vides se remplissent et que les arbres de petit diamètre arrivent à maturité. Toutefois, on ne possède aucun exemple de rotation achevée et la plupart des compagnies forestières continuent à se concentrer sur l'exploitation des forêts vieillissantes. Selon toute probabilité, les superficies déjà exploitées ou en cours d'exploitation seront abandonnées à la fin du cycle d'exploitation, sans aucune intervention de gestion jusqu'à la prochaine vague de coupe. Ensuite, dès que la demande d'espèces moins utilisées augmentera, elles seront exploitées de manière relativement intensive, pratiquement jusqu'à la coupe-rase. Une fois qu'une zone est dégagée et plus accessible, il devient très tentant de la convertir à d'autres utilisations, en particulier agricoles. Ceci se produit déjà en Afrique centrale, au détriment du concept de durabilité. Souvent les gouvernements attribuent des concessions dans l'objectif explicite de dégager (au sens d'ouvrir) des zones de forêts pour les rendre disponibles pour d'autres utilisations, et invariablement, une partie des étendues concernées sortent du domaine forestier;
- les aspects les plus importants de l'aménagement durable d'une forêt tropicale naturelle sont la réglementation des opérations d'exploitation et la mise en œuvre des opérations sylvicoles avant et après la coupe. Plusieurs études ont été réalisées sur l'exploitation à impact limité, et la plupart indiquent qu'à long terme elle est plus rentable que les pratiques conventionnelles. Toutefois, bien que quelques compagnies forestières exploitent de vastes concessions, celles-ci leur sont le plus souvent accordées pour une période limitée, ce qui fait que les pratiques conventionnelles sont plus intéressantes. Et, ce qui est plus important, la mise en œuvre des techniques d'exploitation à impact limité requiert un investissement initial substantiel, en particulier pour assurer la formation des équipes de bûcherons, modifier le tracé des routes et des

sentiers de débardage, etc... Le secteur privé est peu enclin à investir des ressources dans des techniques d'exploitation améliorées, et les institutions gouvernementales ont des capacités insuffisantes pour assurer le suivi et la mise en application de l'aménagement forestier durable;

- malgré l'absence d'informations précises sur ce sujet, l'exploitation illégale est un problème majeur dans la plupart des pays d'Afrique centrale. L'exploitation illégale a des ramifications internationales, et souvent les gouvernements ne sont pas armés pour prévenir ces activités. Evidemment, dans ces circonstances, il devient quasiment impossible de faire appliquer un règlement, quel qu'il soit, et ceux qui opèrent dans la légalité et qui souhaiteraient adopter des pratiques d'aménagement durable, sont dissuadés de le faire.

La situation qui vient d'être décrite implique que l'aménagement durable des forêts ne connaîtra pas une grande diffusion et que, dans le meilleur des cas, il trouvera sa place dans quelques projets soutenus par des donateurs ou dus à leur initiative. Plusieurs questions entrent en jeu, notamment le renforcement des politiques et des institutions, l'amélioration de la gouvernance et les pressions croissantes des organisations de la société civile. Si l'on en croit les tendances actuelles, les pratiques d'exploitation non durables continueront à se répandre dans la plupart des forêts productives d'Afrique centrale durant les deux prochaines décennies et il faudra probablement attendre 10 ou 20 ans avant que l'on se réoriente vers des pratiques plus durables.

L'industrie du bois en Afrique centrale

On accorde de plus en plus d'importance au développement de l'industrie du bois dans les pays d'Afrique centrale et, par voie de conséquence, au renforcement de la valeur ajoutée, dans les pays. Un certain nombre de gouvernements ont imposé une interdiction totale d'exportation des grumes, principalement dans le but d'encourager la transformation intérieure. Dans des pays comme le Cameroun, l'industrie des sciages connaît une expansion significative depuis quelques années. Etant donné que l'industrie du bois est essentiellement orientée vers l'exportation et que la majorité des capitaux investis dans les industries viennent de l'étranger, la croissance de l'industrie du bois en Afrique centrale sera avant tout déterminée par les avantages que le secteur privé pense retirer de la

ENCADRÉ 28

ÉVOLUTION DE LA TRANSFORMATION DES BOIS TROPICAUX EN EUROPE

D'une manière générale, on estime que la production de sciages, de placages et de contre-plaqués issus de grumes tropicales est destinée à flétrir. Les principales raisons à cela sont les restrictions à l'exportation de grumes, imposées par les pays producteurs, et la création d'industries de transformation dans les régions exportatrices (industries qui appartiennent souvent à des compagnies européennes ou sont gérées par elles). En outre, la disponibilité de main d'œuvre à bas prix dans les pays producteurs, par rapport aux coûts de production et de la main d'œuvre relativement élevés en Europe, rend les importations de produits transformés plus compétitives. Les activités de transformation qui se font encore en Europe tendent à être plus spécialisées, avec des scieries d'une capacité plus grande fournissant des produits plus ouvrés, pour des manufactures ou des utilisateurs finals européens.

(FAO, 2001b)

transformation intérieure par rapport à l'exportation de grumes,. Beaucoup de compagnies forestières ont des succursales ou des filiales dans des pays importateurs de grumes et elles n'accepteront de déplacer leurs usines en Afrique centrale que si elles estiment que cette réimplantation peut leur donner un avantage comparatif. A cet égard, la situation pourrait évoluer dans plusieurs directions:

- une augmentation significative des investissements dans le secteur de la transformation - en particulier dans la production de sciages et de placages - est prévisible dans la plupart des pays, en particulier s'ils sont considérés comme "politiquement stables";
- ces investissements seront axés sur des activités à forte intensité de technicité et de qualifications, qui créeront relativement peu d'emplois dans les pays;
- il est probable que la plupart des gouvernements encourageront ces investissements par des incitations, notamment sous forme d'allégements fiscaux et de droits de coupe réduits. Le processus de libéralisation économique, qui est en cours, encouragera ce type de mesures;
- alors que les marchés traditionnels de l'Europe de l'Ouest seront relativement sélectifs et intensifieront leurs pressions pour que le bois provienne de zones gérées selon les principes de l'aménagement durable, une réorientation des échanges commerciaux - l'Asie devenant le débouché principal - pourrait avoir un impact négatif.

Il y a donc toutes les raisons de penser qu'il y aura une forte expansion de l'industrie du bois, principalement de la production de sciages et de contre-plaqué (et si possible de panneaux de fibres mi-durs) en Afrique centrale, principalement dans les pays politiquement stables et économiquement ouverts. A défaut d'une stratégie à long terme bien définie, cette expansion présentera toutefois des imperfections:

- dans leur souci de développer l'industrie du bois, les gouvernements pourraient être amenés à offrir un certain nombre d'incitations aux industries - notamment sous forme de droits de coupe réduits, d'allégements fiscaux, etc..., ce qui réduirait presque à néant l'effet net sur l'économie, en termes de revenu et de contribution globale au développement économique et social;
- l'industrie sera en grande partie basée sur une haute technicité et de hautes qualifications, de sorte que si l'on ne veille pas à améliorer les aptitudes professionnelles et techniques des travailleurs locaux, les avantages de la création d'emploi seront principalement ressentis en dehors du pays;
- ce boom de l'industrie forestière pourrait durer une ou deux décennies, et comme cela s'est produit dans d'autres régions ou pays, la phase de déclin s'amorcera lorsque l'offre de bois bon marché issu de zones facilement accessibles commencera à diminuer.

En conclusion, il y a tout lieu de penser que l'Afrique centrale n'aura pas encore mis en place un système efficace et stable pour l'aménagement durable des forêts durant les deux prochaines décennies. Un pourcentage important de grumes continuera de provenir de zones gérées de manière non durable ou de terres mises à disposition pour des utilisations non forestières. En outre les industries du bois devraient connaître une expansion rapide dans quelques pays. La situation globale ne sera probablement pas propice au développement d'une industrie du bois forte et durable. Les avantages revenant aux gouvernements, sous forme de recettes, et aux populations locales, sous forme d'emploi, pourraient ne pas être à la mesure des incitations que les gouvernements seront amenés à accorder pour attirer les investisseurs.

Perspectives des plantations industrielles en Afrique centrale

Comme on l'a vu dans le chapitre 2, les plantations représentent aujourd'hui une proportion négligeable de la superficie de forêts et la majorité se trouvent dans des

pays très peuplés qui ont un faible couvert forestier, comme le Burundi et le Rwanda. Alors que les ressources en terre et la faible densité de population confèrent de nets avantages à la plupart des pays du bassin du Congo, un développement à grande échelle des plantations industrielles est improbable, pour plusieurs raisons:

- étant donné que les industries traditionnelles, comme la production de sciages et de contre-plaqué, seront principalement alimentées par du bois issu de forêts naturelles, l'établissement de plantations pour la production de grumes de sciages ou de placage, ne présentera pas d'intérêt. Seule la production de bois de trituration sur de courtes révolutions est susceptible d'attirer des investissements;
- compte tenu des importantes capacités de pâtes et papiers au niveau mondial, il est peu probable que l'Afrique centrale soit choisie pour ce type d'investissements dans le futur proche, d'autant que la demande interne est très limitée. Les investissements dans le secteur des pâtes et papiers devront être entièrement réalisés par des compagnies transnationales et, dans les circonstances actuelles, l'Afrique centrale a peu de chances d'attirer ce type d'investissements qui s'amortissent sur une longue période et demandent des capitaux élevés, alors que l'instabilité politique règne dans de nombreux pays. De ce fait, dans la mesure où des plantations sont établies, elles auront pour objectif la production de bois de trituration pour l'exportation;
- la superficie mondiale de plantations industrielles ayant sensiblement augmenté au cours de la dernière décennie, une amélioration substantielle de la production mondiale de bois de trituration est attendue dans les dix à vingt prochaines années, avec l'arrivée à maturité et l'exploitation de quelques grosses plantations. Les prix pourraient accuser une baisse significative. L'expérience des plantations Shell au Congo donne une indication de ce qui pourrait se produire à l'avenir. Dans cette situation, il est peu probable que le secteur privé investisse dans de grosses plantations industrielles en Afrique centrale;
- les difficultés d'accès et les coûts de transport élevés qui en découlent sont un autre facteur qui pourrait limiter les possibilités de développement des plantations industrielles en Afrique centrale. Les infrastructures de transport et la distance jusqu'aux

ports auront une importance critique, en particulier si le bois doit être exporté.

Tout ceci semble indiquer que les handicaps (inaccessibilité et éloignement des marchés) et les risques (forte augmentation des approvisionnements mondiaux, baisse des prix et instabilité politique et institutionnelle) seront très supérieurs aux atouts (disponibilité en terres) et aux opportunités (productivité élevée).

Dans les pays plus densément peuplés, les paysans qui possèdent des terres pourraient être de plus en plus nombreux à établir de petites parcelles boisées et à planter des arbres dans leurs fermes, compte tenu en particulier de la croissance de la demande locale. On voit déjà de vastes projets de plantation d'arbres entrepris par des paysans, souvent avec un appui des gouvernements. Tant que la jouissance des terres est assurée et que règne la stabilité politique, ces plantations devraient augmenter et renforcer l'offre de bois disponible pour la consommation locale.

L'offre et la demande de produits forestiers

Production et consommation de bois et de produits dérivés

Les tendances globales de la production et de la consommation des principaux produits forestiers en Afrique centrale, durant les vingt prochaines années, sont décrites dans le tableau 13.

TABLEAU 13
Production et consommation estimées de certains produits forestiers*

Produit	2000	2010	2020
Bois rond industriel (millions m ³)	12,7 (9,4)	15,7(11,2)	19,2 (13,2)
Sciages (millions m ³)	1,15 (0,40)	1,26 (0,45)	1,35 (0,52)
Panneaux dérivés du bois (000 m ³)	326 (118)	404 (156)	429 (184)
Papiers et cartons (000 tonnes)	3 (46)	0 (55)	0 (66)
Papiers d'impression et d'écriture (000 tonnes)	0 (15)	0 (23)	0 (27)

* Les chiffres entre parenthèses se réfèrent à la consommation estimée.

Source: FAO, 2002; Rytönen, 2001.

Quoiqu'incomplètes, les estimations ci-dessus indiquent des tendances générales. Globalement, l'industrie forestière centrafricaine est centrée sur la production d'articles à faible valeur ajoutée, comme le bois rond industriel, les sciages et les panneaux dérivés du bois. Une part importante de la production est exportée, car les investissements réalisés dans ces industries sont principalement orientés vers les

marchés extérieurs. En outre, la demande intérieure est faible en raison du pouvoir d'achat limité. En ce qui concerne les articles à plus forte valeur ajoutée, comme les papiers et leurs dérivés, l'Afrique centrale est presque entièrement tributaire d'importations et il y a tout lieu de croire que ce sera encore le cas durant les deux prochaines décennies.

Fluctuations mondiales de l'offre et de la demande

Compte tenu de la forte dépendance de l'Afrique centrale à l'égard des marchés mondiaux des produits forestiers, il importe d'étudier les variations probables de l'offre et de la demande mondiales ainsi que les opportunités et les défis qui se présenteront à l'avenir pour les pays de la sous-région exportateurs de bois et de produits dérivés. Comme on l'a déjà noté, durant la dernière décennie, les courants commerciaux des produits forestiers provenant de l'Afrique centrale ont été réorientés pour répondre à la demande croissante de l'Asie, en particulier de la Chine. Ceci a été en grande partie dû à la croissance rapide de l'économie chinoise et à la prohibition d'exploitation imposée dans ce pays, pour des raisons environnementales. Selon les indications, une augmentation limitée de l'offre de bois est possible, mais la demande ne devrait pas varier sensiblement, de sorte que les prix pourraient baisser, ce qui se répercuterait sur les recettes d'exportation du bois et des dérivés du bois.

- actuellement, plusieurs pays, en particulier en Russie et en Europe de l'est, ont une récolte annuelle très inférieure à l'accroissement. La récolte de la Russie représente environ 16 pour cent de l'accroissement annuel, et à peine la moitié dans les pays baltes. L'amélioration des investissements d'infrastructure devrait être suivie d'une augmentation significative des approvisionnements en bois dans ces pays. L'accroissement annuel net des espèces feuillues aux Etats-Unis et dans quelques pays européens, est également supérieur à la coupe annuelle (voir Adams, 2003), ce qui pourrait renforcer la concurrence sur quelques marchés à plus forte valeur ajoutée, et entraîner une baisse des prix du bois d'œuvre africain;
- les plantations ont connu une expansion rapide, en particulier dans les régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine. Lorsque le bois de ces plantations sera récolté, l'offre augmentera considérablement, ce qui pourrait faire chuter les cours mondiaux du bois. Avec l'augmentation de l'offre de bois issu de plantations, même les besoins

d'importation de la Chine devraient diminuer (voir encadré 29).

Tout ceci laisse penser que l'Afrique centrale et d'autres sous-régions productrices de bois devront chercher de nouveaux marchés. La demande croissance des sous-régions voisines, en particulier de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest, pourrait ouvrir de nouveaux débouchés. Les échanges de bois de l'Afrique centrale vers l'Afrique du Nord se sont accrus ces dernières années. L'amélioration de l'accès stimulera encore plus le commerce, mais le bois de l'Afrique centrale souffrira cruellement de la concurrence des importations en provenance de l'Europe, surtout lorsque la zone de libre échange Euro-Méditerranéenne sera mise en service. L'Afrique de l'Ouest, en particulier le Nigeria, sera un autre débouché potentiel, à condition que la croissance des revenus soit suffisante.

En résumé, les pays d'Afrique centrale seront confrontés à une situation de marché radicalement différente de celle d'aujourd'hui. Les prix de la plupart des bois et de leurs dérivés devraient fléchir et il est peu probable que l'augmentation des abattages se traduise par une amélioration des revenus. L'accroissement de la demande de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest offre toutefois une opportunité, qui mérite d'être explorée.

ENCADRÉ 29

L'ASIE ET LA DEMANDE DE BOIS TROPICAUX

Les perspectives d'un accroissement de la demande en Asie restent très incertaines. Au Japon, par exemple, la consommation de bois et plus particulièrement de produits à base de bois tropicaux est en baisse depuis plusieurs années et la demande est également faible dans d'autres pays consommateurs de bois tropicaux comme l'Inde, la Corée et la Thaïlande. La Chine est le seul pays où la demande de produits commerciaux du bois est en hausse. Tous les producteurs, tropicaux ou non, se tourneront vers la Chine, pour accroître leurs débouchés et il ne fait aucun doute que ce marché offre de bonnes possibilités. Mais attention: la Chine a déjà un stock de plantations très important, dont elle s'efforce d'améliorer la productivité, et elle investit massivement dans de nouvelles plantations. Le gros problème pour les producteurs de bois de feuillus et de résineux qui cherchent à conquérir le marché chinois commencera réellement quand la Chine investira dans de nouvelles capacités de production industrielle de planches (panneaux de particules orientées, bois lamellé de placage, panneaux de fibres haut de gamme) pour absorber le bois des plantations et fournir une alternative aux importations.

(Adams, 2003)

L'Afrique centrale et la fourniture de biens collectifs mondiaux

Le bassin du Congo possède une vaste étendue d'un seul tenant de forêts ombragées tropicales, qui est la deuxième du monde par la taille; cette zone est réputée pour sa richesse en diversité biologique, mais faute d'étude détaillée, il n'existe aucune estimation de cette diversité, en terme d'espèces et de souches génétiques. La conservation des forêts du bassin du Congo suscite un très grand intérêt au niveau mondial. En effet, ces forêts sont vues comme une source de biens collectifs mondiaux, en particulier en raison de leur diversité biologique et de leur rôle dans l'amélioration du climat mondial, notamment grâce au stockage du carbone. Que ce postulat soit fondé ou non, l'important est de déterminer si les forêts du bassin du Congo pourront conserver leur importance comme source de biens collectifs mondiaux, dans le contexte des facteurs de changement et des scénarios décrits dans les chapitres précédents. Ceci dépendra en particulier des questions suivantes:

- la question fondamentale est: qui paiera ces biens publics, notamment les coûts que les populations du bassin du Congo doivent supporter pour garantir le flux de biens collectifs mondiaux. Ces coûts pourraient être substantiels, car les populations doivent modifier de façon significative leur comportement et renoncer à certains de leurs avantages actuels. L'appui international, fourni dans le cadre d'une aide publique au développement ou par des organisations non gouvernementales, est plutôt limité et n'a pas eu d'impact significatif. Même quand un appui international s'est accompagné de changements politiques, ils n'ont pas été maintenus après le retrait de l'aide;
- la protection de la biodiversité et le maintien de la fourniture de biens collectifs mondiaux nécessiteront un changement de paradigme majeur, en ce qui concerne l'approche du développement. Les scénarios d'utilisation des ressources qui prévalent (prédominance du secteur public, forces du marché, secteur informel et scénario forteresse) ne sont pas propices à un développement durable, de sorte que les possibilités d'orienter le développement forestier du bassin du Congo principalement sur la fourniture de biens collectifs mondiaux, sont extrêmement limitées.

L'Afrique centrale a d'ores et déjà une vaste étendue d'aires protégées. Les possibilités d'expansion de ces zones sont toutefois limitées, notamment par le

manque de ressources, et bien souvent, la qualité de la protection est loin d'être satisfaisante. Divers facteurs, comme les difficultés d'accès, et l'insécurité, font qu'il est difficile de tirer un revenu de quelques aires protégées, à caractère unique. Dans ces conditions, il ne paraît pas raisonnable de continuer à étendre les aires protégées. La chasse au gibier, axée sur la consommation de subsistance ou sur le commerce de la viande de brousse, suscite de grandes préoccupations pour la conservation de la faune sauvage. Comme c'est souvent le cas, la crise de la viande de brousse est un symptôme d'un problème plus grand, qui laisse penser que la situation s'aggravera si des efforts ne sont pas faits pour améliorer les conditions socio-économiques globales des populations.

- fait très important, le rôle des forêts du bassin du Congo dans la fourniture de biens collectifs mondiaux est une question qui préoccupe surtout les parties prenantes internationales, alors que l'on cherche rarement à connaître l'opinion des principaux acteurs, qui sont les populations du bassin du Congo. Ceci conduit souvent à adopter des approches simplistes et difficilement applicables, qui ont peu de chances d'être acceptées par un large public.

Pour toutes ces raisons, même si l'on reconnaît l'importance des forêts du bassin du Congo comme source de biens collectifs mondiaux, il faut avoir présent à l'esprit que, si l'on ne corrige pas les causes profondes -la pauvreté et la répartition inéquitable des richesses et du pouvoir - et si les populations du bassin du Congo ne voient pas l'intérêt d'être des acteurs clés dans la fourniture de biens collectifs mondiaux, les efforts actuels n'auront probablement aucun impact.

Potentiel des produits forestiers non ligneux

Comme on l'a déjà vu, grâce à sa richesse en diversité biologique, la sous-région fournit de nombreux produits forestiers non ligneux, qui assurent la subsistance de nombreuses personnes, en particulier dans les communautés forestières. Les changements dans les modes d'utilisation des produits forestiers non ligneux dépendront dans une large mesure des variations des revenus et des styles de vie, de la demande des différents produits et de la nature des investissements qui seront faits pour répondre à la demande. Dans les deux prochaines décennies, la situation pourrait, en gros, se présenter comme suit: étant donné que le revenu de la majorité des ruraux ne devrait pas augmenter de façon significative, la

dépendance à l'égard des forêts et de leurs nombreux produits persistera. Les produits forestiers non ligneux seront principalement récoltés pour satisfaire les besoins de subsistance. Le manque d'incitations et de

ENCADRÉ 30 LES CONSTATATIONS LIÉES À LA CRISE DE LA VIANDE DE BROUSSE

Voici quelques-unes des principales questions identifiées par le Groupe de travail sur les sources alternatives de protéines et de revenu de la Bushmeat Crisis Task Force:

- la chasse aux animaux sauvage, pratiquée à des fins alimentaires, est une menace plus grande et plus immédiate pour la faune sauvage que la déforestation, dans la plupart des forêts tropicales;
- si la consommation par habitant ne varie pas, la demande de viande de brousse devrait doubler en même temps que la population humaine d'ici 2025, et pourrait être 16 fois plus élevée qu'en 1990;
- la viande de brousse est le plus souvent consommée parce qu'elle est moins chère et plus facilement disponible que la viande d'élevage. Une partie de la viande de brousse est cependant un produit de luxe consommé par les gens riches durant les festivals;
- comme d'une manière générale, les populations d'animaux sauvages croissent moins vite que les populations humaines, la chasse et la consommation de viande de brousse deviendront de plus en plus insoutenables, sauf si une part importante de la demande de viande est couverte par la production des élevages;
- la chasse est vitale pour les familles qui n'ont pas accès aux marchés agricoles ou pour les ménages trop pauvres pour acheter de la viande;
- la hausse des coûts d'expédition des produits agricoles associée à la détérioration progressive du système routier de la région depuis les années 60, la chute des prix des produits agricoles, la dévaluation du Franc CFA en 1994 et la réduction des emplois urbains alimentés par le pétrodollar, se sont combinés pour limiter les options économiques des agriculteurs et accroître la valeur de la viande de brousse, à la fois comme aliment et comme source de revenu;
- à défaut d'importants travaux de construction et de réfection de routes, et de réformes de la tarification des produits agricoles, il est peu probable que les chasseurs, les commerçants, les revendeurs opérant sur le marché et les restaurateurs trouvent d'autres options économiques, de sorte qu'il n'auront guère de raisons de renoncer au commerce relativement lucratif de la viande de brousse.

(Wilkie & Somé, 2001)

moyens compromettra les investissements dans la gestion durable de la majorité des produits non ligneux. Toutefois, compte tenu de la faible densité de population et du niveau limité de la consommation de subsistance, il est peu probable que la demande excède l'offre.

- l'exploitation d'un nombre limité de produits commercialement prisés se développera cependant rapidement. La précarité de jouissance des terres, l'insécurité et le manque d'informations sur l'offre et la demande à long terme conduiront cependant à leur surexploitation (comme dans le cas de la viande de brousse (voir encadré 30);
- un petit nombre de produits forestiers non ligneux, en particulier plantes médicinales, seront probablement domestiqués pour répondre à la demande croissante, en particulier des marchés extérieurs. Ce segment de produits forestiers non ligneux sera dans une large mesure dominé par des investisseurs privés, et orienté vers la production de matières premières à exporter vers les marchés d'outre-mer, de sorte que l'adjonction de valeur dans les pays sera marginale.

Besoins en énergie et rôle du bois de feu

Comme on l'a vu dans le chapitre 2, la consommation de bois de feu en Afrique centrale représente environ 90 pour cent de la production de bois rond et il y a tout lieu de croire que le bois de feu restera le produit forestier le plus important, en termes de volume produit et consommé, durant les deux prochaines décennies.

Les principales questions qui ont une incidence sur l'utilisation future de bois de feu sont les suivantes: Le tableau ci-après donne une indication de l'évolution projetée de la consommation de bois de feu jusqu'en 2020.

TABLEAU 14
Consommation estimée de bois de feu
en Afrique centrale 2000–2020

Pays	2000	2010	2020
	(milliers m ³)	(milliers m ³)	(milliers m ³)
Burundi	8 790	10 456	11 967
Cameroun	9 958	10 990	12 041
République centrafricaine	6 357	6 770	7 094
Tchad	7 019	8 537	10 083
Congo	1 153	1 336	1 551
République démocratique du Congo	72 707	86 114	103 056
Guinée équatoriale	199	221	249
Gabon	531	559	583
Rwanda	9 592	10 512	11 057
Sao Tomé et Principe	119	135	147
Total Afrique centrale	116 425	137 160	157 828

Source: Broadhead, et al 2001.

Selon les indications, la consommation de bois de feu s'accroîtra au rythme annuel d'environ 1,5 pour cent entre 2000 et 2020, avec évidemment des variations d'un pays à l'autre. En République démocratique du Congo et au Tchad, l'augmentation devrait être d'environ 1,8 pour cent par an. C'est au Gabon que le taux de croissance de la consommation de bois de feu sera le plus faible (0,4 pourcent). Le fait que certains pays, comme le Cameroun, le Gabon, le Congo et la Guinée équatoriale utilisent relativement peu de bois de feu montre qu'il y a un lien entre le revenu, la disponibilité de combustibles de substitution et la consommation de bois de feu. Les principales questions que l'on peut se poser sur la consommation future de bois de feu sont les suivantes:

- Y aura-t-il une tendance marquée à s'écartier du bois de feu, compte tenu des possibilités de substitution par des combustibles commerciaux ?
- Quelles sont les conséquences de la dépendance persistante à l'égard du bois de feu, pour les forêts et l'environnement ?

Nous allons tenter de répondre à ces questions, à la lumière des facteurs de changement et des scénarios examinés dans les chapitres précédents.

Remplacement par d'autres combustibles

Etant donné que l'utilisation des combustibles commerciaux sera avant tout déterminée par les forces du marché, le remplacement du bois de feu dépendra des variations de l'offre et de la demande de combustibles commerciaux, comme l'électricité et le gaz de pétrole liquéfié (GPL). L'Afrique centrale est très bien placée pour renforcer la fourniture d'électricité (principalement grâce à ses ressources hydrauliques) et de GPL. L'énergie hydro-électrique produite par le barrage Inca en République démocratique du Congo, fournit déjà de l'électricité à un certain nombre de pays adjacents, et il existe un énorme potentiel inexploité dans les pays du bassin du Congo. De même, un certain nombre de pays sont producteurs de pétrole et sont en mesure de renforcer l'offre de gaz de pétrole liquéfié.

Alors que l'augmentation des approvisionnements en combustibles commerciaux ne pose pas de problème majeur, le principal goulot d'étranglement sera la faible demande, due au pouvoir d'achat limité des ménages pauvres. Des pays comme le Gabon, où le revenu par habitant est relativement élevé et où la population est essentiellement urbaine, ont été en mesure de fournir des combustibles commerciaux, de sorte que la

consommation de bois de feu par habitant est très faible. Compte tenu des faibles niveaux de revenu dans plusieurs pays et de la stagnation attendue des économies, on prévoit que les revenus des ménages resteront faibles dans la plupart des pays. Ceci sera le principal facteur qui limitera la diffusion de l'utilisation des combustibles commerciaux, même en l'absence de contraintes sérieuses du côté de l'offre.

Impact sur les forêts

En ce qui concerne l'impact de la consommation de bois de feu sur les forêts, il importe de faire une distinction entre la demande rurale et urbaine. Dans la majorité des zones rurales, à l'exception des zones arides du Tchad, l'offre de bois est suffisante pour répondre à la demande et, pour autant qu'on puisse le prévoir, elle devrait pouvoir être satisfaite sans trop de problème, même si elle s'accroît. Les conditions de croissance de la biomasse comparativement plus favorables en Afrique centrale laissent penser qu'il n'y aura pas de pénurie sérieuse par rapport aux besoins de consommation en milieu rural. Même dans les pays les plus densément peuplés, comme le Burundi et le Rwanda, l'accroissement en biomasse est suffisant pour satisfaire la demande de bois de feu des ménages ruraux. Etant donné que la jouissance des terres est assurée et que la demande locale s'accroît, de nombreux arbres ont été plantés pour répondre à la demande de multiples produits.

Dans les zones urbaines et périurbaines, la situation sera différente. Dans plusieurs pays, un grand nombre de centres urbains n'ont pas accès aux combustibles modernes, en raison des coûts de production, variables et fixes, trop élevés, de sorte que le bois de feu restera leur principale source d'énergie. De ce fait, les forêts et les terres boisées situées à proximité des villes sont déjà soumises à une très forte pression. Comme la récolte/production relèvera en grande partie du secteur informel, les efforts de conservation et de gestion des ressources seront quasiment inexistant et les ressources sont appelées à se dégrader et à s'épuiser.

Les interventions visant à réduire la consommation de bois de feu (soit en le remplaçant par des combustibles commerciaux, soit en améliorant son efficacité d'utilisation), doivent être essentiellement centrées sur la demande urbaine.

La foresterie et la lutte contre la pauvreté

Grâce aux ressources dont elle dispose, l'Afrique centrale est bien placée pour lutter contre la pauvreté et

les privations. Mais l'abondance des ressources, combinée aux défaillances politiques et institutionnelles, a favorisé un enchaînement inexorable de conflits / appropriation des ressources / distribution inéquitable des richesses / pauvreté. Beaucoup de conflits ont de fortes ramifications internationales et résultent de tentatives d'appropriation des ressources. L'éradication de la pauvreté dépend essentiellement de:

- l'amélioration de la sécurité des populations et la fin des conflits qui restreignent gravement leur liberté de choix;
- l'accès aux ressources, notamment aux forêts, en veillant à ce que des intérêts établis ne se les approprient pas illégitimement;
- l'accès aux marchés et à l'information, grâce à une amélioration des infrastructures;
- l'accès aux soins de santé, à l'éducation, et à d'autres services et infrastructures sociales.

Dans la majorité des zones rurales, les scénarios qui prévalent sont le secteur informel et le scénario forteresse. Dans le premier cas, les ressources sont surexploitées ou appropriées injustement, alors que dans l'autre, les pauvres se voient refuser l'accès aux ressources. Les deux scénarios conduisent à la pauvreté et aux privations. Tant que ces conditions resteront inchangées, il n'y aura probablement aucune amélioration. Comme on l'a vu plus haut, certains pays, comme le Cameroun, ont fait quelques efforts pour résoudre le problème en associant les communautés à la gestion des forêts, notamment en attribuant des concessions forestières à des associations communautaires locales. Toutefois, ce qui importe, c'est surtout de diffuser l'approche participative et de voir si elle donne réellement aux communautés la possibilité d'adopter les modèles d'utilisation des ressources de leur choix, ou si elle aboutit seulement à l'intégration partielle des communautés dans le système d'exploitation existant. Il y a tout lieu de croire que certaines causes profondes de la pauvreté ne seront pas résolues au cours des vingt prochaines années. La foresterie devrait donc demeurer une source de biens de première nécessité et de revenus pour les populations les plus pauvres, si des groupes d'intérêts puissants ne considèrent pas les forêts comme des biens précieux dont ils peuvent retirer un profit.

Lorsque l'on évalue le rôle de la foresterie dans la lutte contre la pauvreté en Afrique centrale, il est nécessaire de donner une attention particulière aux communautés qui vivent dans les forêts. Alors que

leurs ressources et leurs moyens d'existence sont très réduits, ceux-ci ne bénéficient pratiquement jamais des services d'éducation et de soins de santé et ils restent dans une large mesure en marge du développement. Leur avenir est l'un des plus grands dilemmes des concepts et des approches actuels du développement économique et social. Si les tendances actuelles se poursuivent, deux situations peuvent se présenter:

- au fur et à mesure que les caractéristiques de la forêt seront modifiées par l'exploitation et d'autres activités, les moyens d'existence de ces communautés seront compromis et leur survie menacée;
- ces communautés seront partiellement intégrées dans le processus de développement, mais elles resteront en marge, sans moyens d'action, sans pouvoir, et incapables de choisir elles-mêmes comment assurer leur subsistance.

SYNTHÈSE DES CONSÉQUENCES

Compte tenu des forces de changement et des scénarios examinés dans les chapitres précédents, les perspectives du secteur forestier en Afrique centrale peuvent être résumées comme suit:

- compte tenu de la croissance démographique et des possibilités de diversification économique limitées, l'expansion de l'agriculture se poursuivra. L'Afrique centrale deviendra probablement un pôle de croissance agricole (élevage compris), et elle continuera de subir la pression de pays et sous régions plus peuplés et dotés de moins de ressources. Tout porte à croire que le taux de déforestation se poursuivra au même rythme que durant les années 90, sinon plus rapidement;
- malgré les efforts en cours, l'aménagement durable des forêts a peu de chances d'être adopté à grande échelle en Afrique centrale. Des politiques et des législations ont beau être en place, les capacités sont très insuffisantes pour mettre en application les principes de l'aménagement durable. La transformation intérieure étant de plus en plus encouragée, on prévoit une expansion rapide de l'industrie des sciages et du contre-plaqué durant les deux prochaines décennies. Toutefois, il est probable que l'impact net de ces industries sur

l'emploi et le revenu sera limité et qu'un grand nombre d'usines ne survivront pas au premier cycle d'exploitation des forêts primaires;

- un certain nombre de facteurs compromettent l'expansion des plantations industrielles à grande échelle en Afrique centrale, mais la plantation d'arbres à petite échelle dans le cadre de systèmes agroforestiers pourrait se développer, principalement pour répondre à la demande locale de bois de construction, de perches et de bois de feu;
- les forêts d'Afrique centrale, notamment dans le bassin du Congo, sont d'une importance critique pour la fourniture de biens collectifs mondiaux, en particulier comme centres de diversité biologique, et comme puits à carbone. Toutefois, d'importantes contraintes empêchent de tirer pleinement profit de ce potentiel, en particulier tant que l'on n'aura pas résolu le problème fondamental de la pauvreté qui touche la majorité de la population - qui est tributaire de ces forêts;
- alors que les produits forestiers non ligneux contribuent pour une large part à la subsistance des populations, on ne prévoit pas de changement significatif dans leur conservation et leur gestion. Un petit nombre d'articles commercialisés feront l'objet d'une exploitation intensive, qui se traduira par un appauvrissement de la ressource;
- le bois de feu demeurera une importante source d'énergie domestique dans la plupart des pays, mais il ne devrait pas pour autant devenir une cause majeure de la dégradation des forêts, sauf à proximité des centres urbains;
- alors que l'Afrique centrale est très riche en ressources, la pauvreté est généralisée et chronique, essentiellement en raison de la répartition inéquitable des richesses et du mode dominant d'exploitation des ressources qui perpétue et accentue les inégalités. La pauvreté vient en grande partie du fait que les populations sont privées de moyens d'action et dépossédées de leurs ressources. Une amélioration de l'accès aux ressources forestières difficilement susceptibles d'appropriation pourrait atténuer momentanément le problème, mais l'éradication de la pauvreté nécessite des transformations plus profondes.

ENCADRÉ 31

LES FORÊTS VUES PAR LES AFRICAINS D'AFRIQUE CENTRALE

Une enquête a été conduite dans le cadre du processus FOSA pour connaître les points de vue de diverses parties prenantes (institutions gouvernementales, universités, institutions de recherche, institutions internationales, organisations non gouvernementales, secteur privé et grand public) s'intéressant aux forêts et au développement du secteur forestier en Afrique centrale. Sur les 535 exemplaires du questionnaire qui ont été distribués, 12 pour cent ont été remplis et retournés. Ces réponses provenaient essentiellement du Cameroun, du Tchad, du Congo, de la République démocratique du Congo, du Gabon et du Rwanda. On trouvera ci-dessous une synthèse des perceptions des répondants concernant la situation présente et future des forêts de leurs pays.

LES FORÊTS AUJOURD'HUI

La majorité des répondants estiment que c'est le gouvernement qui est responsable de la gestion des forêts, mais reconnaissent que les agriculteurs et les communautés locales pourraient contribuer à améliorer la protection et la gestion de la ressource. A propos des biens et des services procurés par les forêts, les jugements sont partagés. Alors que les répondants du Cameroun, du Gabon et de la République démocratique du Congo se sont déclarés satisfaits des approvisionnements en bois, ceux du Tchad et du Rwanda sont préoccupés par la pénurie de bois d'œuvre et de bois de feu. Les problèmes engendrés par l'augmentation de la demande de viande de brousse sont de plus en plus reconnus, en particulier au Cameroun et au Congo. Une large majorité des personnes interrogées (entre 60 et 90 pour cent suivant les pays) considère que les efforts de protection des bassins versants, de la faune et de la flore sauvages et de la biodiversité sont inefficaces.

En ce qui concerne l'état des forêts, la déforestation est couramment mentionnée (au sens de perte de couvert forestier) de même que la surexploitation. L'appauvrissement en biodiversité est également jugé préoccupant par les répondants du Cameroun du Tchad et du Congo.

La principale cause de la déforestation et de la dégradation est la récolte du bois (bois d'œuvre et bois de feu), mais la gestion non durable des forêts, l'empietement et les activités illégales sont aussi citées. Les facteurs sous-jacents allégués sont la croissance de la population, la pauvreté, l'insécurité alimentaire et les besoins énergétiques. Ces facteurs, conjugués à l'inefficacité des arrangements politiques et institutionnels, ont conduit à la situation actuelle.

L'AVENIR

Tous les répondants, à l'exception de ceux du Gabon, sont pessimistes sur l'avenir. Plus de 70 pour cent d'entre eux estiment que le recul et la dégradation des forêts se poursuivront. La perte de la biodiversité et la disparition d'écosystèmes suscitent des préoccupations, de même que la diminution de la valeur des forêts qui se répercute sur l'industrie et le commerce du bois dans plusieurs pays.

On estime qu'une amélioration ou une stabilisation de l'état des forêts est possible, à certaines conditions :

- gestion des ressources forestières basée sur une approche participative;
- fourniture de services de vulgarisation sur les problèmes environnement, et d'une formation technique

D'importants efforts doivent également être faits pour :

- lutter contre la corruption et les abattages illicites;
- délivrer des titres fonciers et garantir la jouissance des terres.

Bien que l'Afrique centrale soit souvent présentée comme l'une des zones les plus riches en forêts, la dégradation des forêts est un problème sérieux dans cette sous-région. Des propositions ont été faites pour améliorer la situation actuelle et des efforts ont été accomplis, mais il reste à appliquer une stratégie à long terme, dans le cadre d'une action cohérente et énergique.

Priorités et stratégies

Les chapitres précédents passaient en revue les principaux facteurs de changement, les différents scénarios et leurs conséquences sur le secteur forestier en Afrique centrale. L'évolution de la foresterie dans cette sous-région est étroitement liée au marché mondial des bois tropicaux, avec toutes ses imperfections. Globalement, la situation est caractérisée par un secteur public faible, des marchés imparfaits et la dominance des systèmes de transaction informels. Très souvent la situation tend fortement à évoluer vers un scénario forteresse, voire un effondrement total du système, essentiellement à cause de la diffusion des opérations d'exploitation illicite. Tout indique que, si certaines tendances négatives actuelles persistent, la foresterie en Afrique centrale ne sera pas en mesure de contribuer de manière efficace au développement durable des pays de la sous-région. C'est dans ce contexte que ce chapitre tente de définir une stratégie générale pour permettre au secteur forestier d'avancer vers la Grande Transition, décrite au chapitre 4.

Les stratégies et les lignes d'actions doivent être définies en tenant compte des différences entre les pays de la sous-région. Les pays du bassin du Congo se distinguent par l'abondance de leurs ressources forestières et leurs faibles densités de population. Les pays densément peuplés, mais agricoles, comme le Burundi et le Rwanda, ou les îles de Sao Tomé-et-Principe, forment un autre groupe. Le Tchad, avec ses immenses étendues arides et semi-arides et sa faible densité de peuplement, constitue encore une autre catégorie, avec des contraintes et un potentiel spécifiques. Ces différents groupes appellent des stratégies distinctes, même si l'objectif général reste le même, à savoir le développement durable.

L'Afrique centrale, en particulier le bassin du Congo, est l'une des régions les plus riches en ressources forestières du monde, même si à présent l'attention est surtout polarisée sur sa production potentielle de bois tropicaux, pour répondre à la demande mondiale. Presque tous les investissements ont été centrés sur l'exploitation forestière pour répondre à la demande des marchés mondiaux et, depuis quelques années, on investit un peu dans la transformation, essentiellement

sous la pression des gouvernements et des organisations de la société civile. Très peu d'efforts ont été faits pour garantir la durabilité à long terme et pour faire en sorte que les avantages aillent à la collectivité, en particulier aux couches les plus pauvres et les plus défavorisées de la société. En effet, on a exclusivement mis l'accent sur ce qui a de la valeur sur les marchés internationaux, sans se préoccuper le moins du monde de ce qui est utile aux populations des pays.

C'est dans ce contexte que les priorités et les stratégies doivent être étudiées, en particulier en tenant compte des limites des approches actuelles. A cet égard, l'Afrique centrale, et plus particulièrement le bassin du Congo riche en forêts, possède à la fois des points forts et des points faibles:

- la sous-région a des forêts tropicales qui sont parmi les plus riches et les plus variées du monde. Toutefois, le modèle d'utilisation est largement dicté par la demande mondiale d'essences forestières spécifiques, alors que les autres valeurs sont pratiquement ignorées. Ce qui est précieux, ou utile, pour les communautés locales est quasiment exclu de la pensée économique actuelle;
- la sous-région se caractérise aussi par la contradiction frappante entre la richesse de ses ressources et la pauvreté de ses populations. La sous-région a été politiquement, socialement et économiquement instable, dans une large mesure à cause de conflits liés à l'appropriation des ressources. Les souffrances des populations dérivent en grande partie de ces conflits qui visent principalement à perpétuer le système actuel d'appropriation injuste des ressources;
- comme les capacités d'organiser et de gérer l'utilisation des forêts en vue de produire du bois d'œuvre pour l'exportation, sont insuffisamment développées à l'intérieur de la sous-région, l'exploitation forestière, la transformation et le commerce du bois sont dans une large mesure aux mains de compagnies transnationales. Une part infime des profits de l'exploitation des forêts reste dans les pays et l'excédent produit est négligeable;
- très peu d'efforts sont faits pour adopter l'aménagement durable des forêts, même entendu

au sens étroit (maintien d'une production constante de bois). Bien que l'on comprenne bien ce qui est durable (et ce qui ne l'est pas), actuellement les pratiques non durables dominent;

- il y a tout lieu de croire que l'expansion rapide actuelle de l'exploitation forestière s'inscrit dans une ruée mondiale vers l'exploitation des forêts tropicales qui a balayé un certain nombre de pays et à l'issue de laquelle la plupart se sont retrouvés avec une ressource pratiquement épuisée et très peu d'avantages en compensation;
- compte tenu de la situation favorable de l'offre mondiale de bois, il est peu probable qu'une augmentation du volume des exportations permette aux pays d'accroître leur revenu. Les données sur le commerce relatives à la période 1990-2000 le démontrent déjà. Avec l'arrivée à exploitabilité des plantations établies dans les années 90, beaucoup prévoient un « boum » de l'offre de bois dans les toutes prochaines années, qui entraînera un effondrement des prix des bois africains;
- les concessions forestières ont connu une diffusion extrêmement rapide en Afrique centrale, mais la capacité de réglementer et de surveiller les activités des concessionnaires n'a pas augmenté au même rythme. Il s'ensuit que la majorité des pays n'ont pas été en mesure de tirer pleinement profit de la production de bois. En outre, une grande part des avantages ont été perdus, à cause des opérations illégales, de la corruption et du manque de transparence de certaines transactions;
- dans de nombreux pays - en particulier le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Gabon et le Congo - l'industrie du pétrole a contribué à diversifier l'économie et à promouvoir une croissance économique rapide, même si cette croissance a eu des retombées limitées à la base. Toutefois, certains signes annoncent un fléchissement de la production et du revenu provenant du secteur pétrolier, d'où un regain d'intérêt pour la gestion durable de ressources renouvelables, comme les forêts, pour garantir la stabilité et la prospérité à long terme;
- certains pays, comme le Burundi et le Rwanda, ont des ressources forestières très limitées, mais la plantation d'arbres est déjà bien intégrée dans les systèmes agricoles et couvre l'essentiel de la demande de bois d'œuvre et de bois de feu, sans toutefois alimenter de grosses industries forestières.

C'est dans ce contexte qu'il convient de formuler des stratégies et de mettre en œuvre des actions dans le secteur forestier, pour remédier aux problèmes de développement social et économique plus généraux.

LES PRIORITÉS DU SECTEUR FORESTIER

Les priorités du secteur forestier doivent être dérivées des priorités de développement global des pays. La majorité des pays se rallient plus ou moins explicitement à l'objectif à long terme du développement durable, et les objectifs de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement sont mentionnés à plusieurs reprises dans les politiques et plans de développement élaborés aux niveaux national et régional. Ce sont précisément ces priorités qui caractérisent la " Renaissance africaine " et le Nouveau partenariat pour le développement africain. Ceci implique d'examiner le fonctionnement de tous les secteurs, y compris la foresterie, et de prendre des mesures appropriées pour que les politiques, stratégies et actions contribuent directement et indirectement à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration et à la protection de l'environnement. Le Nouveau partenariat pour le développement africain, comme du reste la Déclaration de Yaoundé, reconnaissent pleinement le lien étroit entre la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement, ainsi que le caractère indissociable de ces deux objectifs. C'est dans ce contexte que les stratégies et les objectifs de FOSA ont été élaborés.

Pour accomplir les objectifs prioritaires ci-dessus, il faut identifier des domaines d'intervention clés. En Afrique centrale, ces domaines prioritaires sont les suivants:

- mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts naturelles, en retirant tous les fruits de cet aménagement dans le respect des principes d'équité;
- protection efficace de la diversité biologique et des autres valeurs environnementales;
- promotion des produits forestiers non ligneux;
- intégration de la plantation d'arbres dans les systèmes d'utilisation des terres (en particulier au Burundi, au Tchad et au Rwanda);
- remise en état des terres dégradées et maîtrise du processus de dégradation (notamment en enravant la désertification, par exemple au Tchad).

Lorsque l'on étudie les stratégies et les actions à adopter dans le contexte des scénarios qui se profilent à long terme, deux aspects méritent une attention particulière:



L'accroissement des valeurs futures des forêts.

Compte tenu de leurs caractéristiques uniques, on prévoit une forte revalorisation des multiples valeurs des forêts de l'Afrique centrale à l'avenir, en particulier avec les progrès des connaissances scientifiques et l'apparition de nouvelles technologies. Il en sera notamment ainsi avec l'immense patrimoine de ressources animales et végétales. En outre, avec la prise de conscience croissante de leur rôle dans les changements climatiques et de leurs autres fonctions environnementales, elles devraient aussi augmenter considérablement. Il sera donc prudent de conserver ces ressources, d'autant que les capacités très limitées des pays ne leur permettent pas de tirer pleinement profit des systèmes d'exploitation actuels.

La préparation de la phase après-pétrole

Un certain nombre de pays centrafricains ont réussi à diversifier leurs économies en exploitant leurs ressources en pétrole. Il y a tout lieu de croire que ce boum pétrolier sera de courte durée; quelques pays sont d'ores et déjà confrontés à une baisse de leurs revenus due aux fluctuations des prix et à l'épuisement de leurs réserves. La prudence suggère de miser sur les ressources forestières comme pilier de l'économie, et d'élaborer une stratégie afin qu'un système d'aménagement durable efficace soit déjà en place lorsque les revenus provenant des ressources pétrolières diminueront. Forts des valeurs uniques de leurs forêts - bois d'œuvre, produits forestiers non ligneux, potentiel écotouristique, etc... - les pays d'Afrique centrale pourraient en théorie s'orienter vers des marchés spécialisés de luxe, à condition de développer les capacités requises à cet effet. Les stratégies et les actions suggérées ci-après tiennent compte de ces aspects.

STRATÉGIES

Compte tenu du riche patrimoine de ressources forestières et de la faible densité de population de la plupart des pays d'Afrique centrale, la lutte contre la pauvreté pourrait être menée à bien sans trop de difficultés avec des réformes appropriées des politiques et des institutions qui donnent des moyens d'action aux pauvres et renforcent leur accès aux ressources. Ces réformes devraient aussi chercher à empêcher qu'une très faible minorité d'individus continue une exploitation à outrance, car ce comportement est l'une des principales causes de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement dans

la plupart des pays d'Afrique centrale. Certains domaines d'intervention possibles pour atteindre les objectifs de lutte contre la pauvreté et garantir l'utilisation durable des ressources forestières sont indiqués ci-après.

Promouvoir l'aménagement durable des forêts et ramener les opérations à une échelle raisonnable

Comme on l'a déjà fait observer, les efforts actuellement accomplis pour mettre en œuvre l'aménagement durable des forêts sont loin d'être satisfaisants et la majorité des pays ne tirent pas pleinement profit des possibilités offertes sur le plan technique. L'exploitation forestière est essentiellement de type extensif et rapporte peu aux pays, mais il conviendrait d'étudier les possibilités de maximiser les avantages, en adoptant un système d'exploitation plus efficace et plus intensif. Quelques lignes d'action sont suggérées ci-après à cet effet:

Fixer des droits de coupe plus appropriés et améliorer l'efficacité du recouvrement des recettes

Beaucoup de pays de la sous-région se sont mis à exploiter les forêts pour dégager des fonds pouvant être investis pour soutenir des activités dans d'autres secteurs. Toutefois, l'absence d'une fiscalité forestière et d'un système de recouvrement des recettes efficaces fait que l'objectif déclaré (utiliser les ressources forestières pour appuyer le développement d'autres secteurs) n'est pas atteint. L'une des premières priorités est donc de fixer des droits de coupe plus appropriés et de réorganiser le système de recouvrement des recettes. Dans la majorité des pays, les droits de coupe sont très bas et sans rapport avec les prix du marché et les coûts de production. En outre, il est important d'améliorer le système de recouvrement des recettes pour prévenir les pertes, qui dérivent dans une large mesure de défaillances institutionnelles.

Réduire l'exploitation à un niveau compatible avec une réglementation efficace et avec la durabilité à long terme de la production

Comme on l'a vu, l'industrie forestière a connu une expansion rapide et dans de nombreux pays, la majorité des forêts productives ont déjà été données en concession à des industries forestières. L'expansion de l'exploitation a été assez rapide, mais les capacités de surveillance des opérations des industries se sont développées lentement. Or, compte tenu des ressources humaines, matérielles et financières actuellement

disponibles, seule une fraction des superficies actuellement exploitées peuvent être soumises à un aménagement forestier durable. Il faut donc, soit développer les capacités à tous les niveaux et plus particulièrement au niveau du terrain, soit limiter l'exploitation aux zones qui peuvent être gérées de manière durable. Comme l'expansion de l'exploitation forestière ne s'accompagne pas d'un accroissement significatif du revenu des pays, il est justifié de la réduire. L'exportation d'une quantité plus faible de bois et de dérivés du bois vers des marchés spécialisés peut procurer un revenu suffisant et régulier aux pays.

Mettre en œuvre un code de conduite rigoureux afin que les compagnies forestières adhèrent à des normes sociales et éthiques

Actuellement, il n'existe pas de mécanisme de réglementation efficace pour contrôler les activités des compagnies forestières. Dans le meilleur des cas, les réglementations envisagées (notamment dans le cadre de programmes de certification) couvrent des aspects techniques (exploitation à impact limité, régénération, adhésion aux normes environnementales) et il n'existe aucune règle qui indique le comportement à adopter en cas de violation des droits traditionnels des communautés locales, de pratiques contraires à l'éthique, etc...

Investir dans le développement social

Les zones forestières sont parmi les plus défavorisées dans le développement économique et social et, souvent le système d'exploitation actuel transfère une grande partie des avantages hors de la zone - vers les centres urbains et en dehors du pays. Les investissements réalisés par les compagnies forestières dans les infrastructures sociales sont minimes et temporaires, et une fois l'exploitation terminée, ces installations sont inutilisables. Il faut donc de toute urgence renforcer les investissements dans les infrastructures sociales, en particulier pour faciliter l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'information. Le but est essentiellement de renforcer les possibilités et la liberté de choix, de façon à ce que les communautés jusque là privées d'un accès adéquat aux marchés, aux qualifications et à l'information puissent bénéficier de ces investissements.

Soutenir le secteur informel traditionnel

Les populations d'Afrique centrale vivent souvent de toute une série d'activités, telles que ramassage du bois

de feu, cueillette des produits forestiers non ligneux ou des plantes médicinales, activités artisanales, etc... qui relèvent du secteur informel. Ces activités sont entreprises avec les ressources et les technologies dont disposent les communautés locales. En soutenant et en renforçant les activités du secteur informel, on contribuera fortement à améliorer les moyens d'existence des communautés locales. A cette fin, il faudra en particulier:

- fournir une protection légale, pour que le secteur informel opérant à grande échelle - en particulier dans l'exploitation illégale des forêts et la production commerciale de viande de brousse - ne compromette pas les activités du secteur informel traditionnel;
- fournir un appui pour améliorer les systèmes traditionnels de gestion des ressources et mettre en place des mécanismes de résolution des conflits;
- aider les communautés et les individus à innover et à améliorer les systèmes de production traditionnels, notamment en renforçant leurs capacités technologiques;
- renforcer ses capacités, pour lui permettre d'opérer de manière efficace dans un environnement de marché.

L'une des principales activités du secteur informel est la récolte, la transformation et le commerce des produits forestiers non ligneux, en particulier des plantes médicinales. Alors que la récolte relève principalement du secteur informel, le commerce, dans et entre les pays, est en hausse. L'augmentation de la demande mondiale d'aliments ethniques est une excellente occasion à mettre à profit pour produire, transformer et commercialiser des articles spécialisés, en quantités raisonnables, et faire en sorte que la majorité des recettes reviennent aux populations qui interviennent dans la production, la récolte, la transformation et le commerce. Ceci nécessitera en particulier un appui dans des domaines comme l'amélioration de l'accès à l'information sur les marchés, les circuits commerciaux et les prix, et l'intégration des activités de culture et de récolte, dans le cadre d'organisations communautaires.

Renforcer les capacités institutionnelles

Renforcer les capacités des institutions du secteur public

On l'a vu, à l'heure actuelle, les capacités des institutions du secteur public sont tout à fait insuffisantes pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs

responsabilités. Dans le cas de l'Afrique centrale, les institutions forestières publiques ont joué un rôle marginal dans la production de bois et la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel a affaibli leurs capacités, déjà réduites à leur plus simple expression. L'existence d'une organisation normative solide dans le secteur public est indispensable au bon fonctionnement des mécanismes du marché et il est impératif que les pays d'Afrique centrale revitalisent leurs départements des forêts. A cette fin, ils devront:

- restructurer les organisations, en tenant compte de la nature des fonctions qu'elles devront remplir dans les deux prochaines décennies;
- renforcer les capacités décisionnelles et normatives de ces organisations (en particulier pour les techniques de négociation, la résolution des conflits, la lutte contre les activités illégales, la constitution de réseaux avec d'autres organes normatifs, à l'intérieur et à l'extérieur des pays, etc...)
- renforcer les capacités dans le domaine des sciences sociales (en particulier recherche) en mettant l'accent sur la foresterie, notamment sur des aspects comme la lutte contre la pauvreté et la protection des droits des communautés autochtones.
- faire de ces institutions les principaux organismes publics chargés de surveiller toutes les activités forestières dans le pays.

Soutenir et renforcer les organisations de la société civile

La vitalité et la santé d'une société se mesurent au degré d'émancipation de la société civile et au rôle qu'elle joue pour corriger les processus politiques, sociaux et économiques. Les ONG nationales et internationales jouent un rôle capital, en garantissant un équilibre, et il est fondamental de leur permettre d'élargir leur champ d'action. A cette fin, il faudra:

- créer une atmosphère encourageant l'expression de points de vue différents, et un mécanisme qui accepte ce qui est bon dans l'intérêt de la collectivité;
- améliorer l'accès à l'information et accroître la transparence des opérations de tous les acteurs clés du secteur public et du secteur privé intervenant dans la foresterie;

- mettre en place un système juridique efficace qui prenne acte des problèmes soulevés par la société civile, et agisse en conséquence.

Coopération régionale et sous-régionale

Au fur et à mesure que la mondialisation deviendra plus ancrée et plus diffuse, la plupart des pays d'Afrique centrale opéreront dans un monde plus intégré, si bien que les mécanismes de coopération régionale et sous-régionale existants devront être renforcés. Les politiques, les législations et les stratégies doivent être harmonisées afin que les pays puissent renforcer ensemble les avantages qu'ils retirent des forêts. Ceci est d'autant plus nécessaire que:

- la majorité du bois et des autres produits sont destinés à l'exportation, aussi les pays de la région doivent-ils être parfaitement informés sur les perspectives globales des marchés et sur le rôle de chaque pays. Ceci est fondamental pour renforcer leur pouvoir de négociation sur le marché mondial;
- la majorité des compagnies forestières sont des entités transnationales qui opèrent dans des pays intérieurs et extérieurs à la région et qui coordonnent les activités de leurs filiales ou de leurs succursales. A défaut d'une coopération régionale/sous régionale efficace entre les pays, il sera extrêmement difficile de réglementer et de contrôler les activités des sociétés transnationales, et d'en garantir la transparence. Il sera notamment difficile de détecter les activités forestières illégales, notamment de prévenir des pratiques inacceptables, comme la sous-facturation et le braconnage transfrontalier;
- d'importantes économies d'échelle pourraient être réalisées grâce à la mise en commun des installations et des compétences dans la sous-région. D'une manière générale, les problèmes techniques liés à l'aménagement des forêts sont à peu près les mêmes dans toute la sous-région. Les ressources financières et humaines étant limitées en Afrique centrale, le regroupement des installations et des compétences en matière d'éducation, de formation et de recherche pourrait être très avantageux.

Résumé et conclusions

Les chapitres précédents ont fourni une vue d'ensemble de la situation actuelle de la foresterie, de quelques facteurs de changement et des divers scénarios susceptibles d'influencer le secteur à l'avenir. Ceci a permis de donner des indications sur les conséquences pour le secteur et sur la nature des priorités et des stratégies à adopter. Ce chapitre de conclusion résume les principales constatations et conclusions.

SITUATION DES FORÊTS

L'Afrique centrale, qui est la sous-région d'Afrique la plus riche en forêts, est dotée d'un immense potentiel pour produire toute une gamme de biens et de services et contribuer au développement durable de ses différents pays. Avec la diminution de l'offre de bois tropicaux en provenance d'Afrique de l'Ouest, l'exploitation s'est déplacée vers l'Afrique centrale, en particulier vers le bassin du Congo, devenu la principale source de grumes de sciage et de placage tropicales. La majorité des grumes sont destinées à être exportées soit à l'état brut, soit après transformation, sous forme de sciages, de placages ou de contre-plaqués. Dans le bassin du Congo, la foresterie est essentiellement centrée sur la production de bois. Alors que la superficie des concessions forestières a connu une expansion rapide, les capacités sont tout à fait insuffisantes pour permettre de réglementer l'exploitation forestière et de mettre en œuvre efficacement les principes de l'aménagement durable. Il y a tout lieu de croire que cette situation persistera dans les deux prochaines décennies, surtout que le commerce sera réorienté vers des marchés où il est peu probable que les consommateurs exercent de très fortes pressions pour faire adopter les systèmes de certification.

Les efforts déployés par les pays pour renforcer la création de valeur ajoutée à l'intérieur de leurs frontières, à travers des mesures comme l'interdiction des exportations de grumes, incitent à investir dans des installations de transformation, notamment des scieries et des usines de contre-plaqués. On peut donc s'attendre à une nouvelle expansion, mais elle sera probablement de courte durée. Les marchés des pays d'Afrique centrale arriveront peu à peu à saturation, ce qui entraînera un

fléchissement des prix du bois et des produits dérivés du bois qu'ils exportent. Avec l'augmentation projetée de l'offre mondiale, provenant en particulier des plantations, le fléchissement des prix des bois et de leurs dérivés devrait se confirmer. Les pays d'Afrique centrale devront revoir leur stratégie à long terme, notamment l'échelle des opérations d'exploitation et de transformation du bois. Les possibilités de développement des plantations industrielles à grande échelle sont assez limitées, malgré les conditions de végétation plutôt plus favorables. Toutefois, dans quelques pays densément peuplés, la plantation d'arbres dans le cadre de systèmes agro-forestiers devrait continuer à se développer.

L'Afrique centrale a des forêts riches en diversité biologique, qui jouent aussi un rôle important dans la stabilisation du climat. Bien qu'il s'agisse de biens collectifs mondiaux importants, il ne sera sans doute pas possible, dans les conditions actuelles, d'étendre la superficie des zones protégées mises hors production, pour fournir des biens et des services collectifs. Même dans le cas d'une expansion de ces zones, leur aménagement pourrait être entravé par le manque de ressources humaines et financières. Compte tenu du degré actuel de développement économique et social, la conservation recevra probablement peu d'attention, malgré ses avantages à long terme.

PROBLÈMES

Bien que l'Afrique centrale soit une sous-région très riche en ressources, une grande partie de la population est pauvre et a un accès très limité aux ressources. Le processus d'appropriation des ressources les plus précieuses par divers groupes d'intérêt a déclenché de graves conflits. Or les conflits persistants ont été le facteur le plus déstabilisant, et les pauvres ont été les plus touchés. La faible croissance économique, la répartition très inéquitable des revenus, la dépense excessive à l'égard d'investisseurs étrangers et la faiblesse du secteur public sont parmi les principaux maux qui déterminent l'état des forêts et l'évolution des scénarios futurs. La majorité des pays sont tellement endettés qu'ils n'ont pas d'autre choix que de surexploiter les ressources, même s'ils sont conscients qu'elles finiront par s'épuiser.

Un certain nombre de pays ont diversifié leurs économies, principalement grâce à l'exploitation de combustibles fossiles. Alors que cette diversification a contribué à atténuer la forte dépendance à l'égard des forêts, comme source de devises, il est indispensable de préparer la phase après-pétrole. De nombreux pays ont le potentiel voulu pour faire de la foresterie durable l'un des piliers du développement durable de leurs économies lorsque le boom pétrolier aura pris fin. En outre, tout indique que les biens et les services procurés par les forêts d'Afrique centrale se revaloriseront fortement lorsque leur potentiel aura été pleinement développé au cours des prochaines décennies. En outre, il est peu probable que l'augmentation des quantités exportées se traduise par un accroissement du revenu, compte tenu en particulier de l'augmentation attendue de l'offre mondiale de bois et de dérivés du bois et de la croissance très lente de la demande.

PRIORITÉS

Dans la plupart des pays de la sous-région, les grandes priorités durant les deux prochaines décennies seront la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement, en garantissant notamment que l'aménagement des forêts permette de produire toute la gamme de biens et de services nécessaires, sur une base durable. Certains domaines ont été identifiés, car ils doivent être renforcés, en particulier:

- la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts naturelles, en tirant tous les avantages et en garantissant leur répartition équitable;
- l'amélioration de la protection de la diversité biologique et des autres valeurs environnementales;
- la promotion des produits forestiers non ligneux.

Les principales lignes d'action seront les suivantes:

- progresser sur la voie de l'aménagement durable des forêts et ramener les opérations à une échelle raisonnable pour pouvoir assurer un suivi efficace de l'exploitation forestière, améliorer l'efficacité du recouvrement des recettes, réduire l'exploitation à un niveau compatible avec une gestion efficace et mettre en œuvre un code de conduite rigoureux afin que les compagnies forestières adhèrent à des normes sociales, environnementales et éthiques;
- développer les investissements d'amélioration des infrastructures sociales dans les zones forestières, pour promouvoir le développement des communautés locales;
- soutenir le secteur informel traditionnel dont la contribution est critique pour améliorer les moyens

d'existence des communautés locales;

- renforcer les capacités des institutions, en particulier dans le secteur forestier, afin qu'elles puissent remplir leurs fonctions de réglementation, et soutenir et renforcer les organisations de la société civile, afin qu'elles puissent jouer un rôle plus proactif;
- promouvoir la coopération régionale et sous-régionale, notamment pour élaborer un cadre commun pour la détection et la prévention des opérations illégales, et pour réaliser des économies d'échelle dans des secteurs critiques comme la recherche, l'éducation et la formation.

SUIVI DE FOSA

L'étude FOSA adopté une approche à forte connotation participative, dans laquelle sont intervenus tous les pays et toutes les autres parties prenantes, pour élaborer une perception générale de la situation actuelle des forêts et de la foresterie, et de leur perspectives d'évolution en Afrique. Alors que le rapport de synthèse régional rend compte de la situation à l'échelle du continent, les cinq rapports sous-régionaux décrivent les caractéristiques spécifiques de chaque sous-région. L'intérêt de l'étude FOSA tient non seulement au fait qu'elle fournit une indication de ce qui devrait se passer et de ce qui doit être fait, mais aussi à ce qu'elle pose les questions clés et aide à repenser le développement de la foresterie dans le contexte politique, économique et social plus large. Au fur et à mesure que les événements se déroulent et modifient les opportunités et les contraintes, les conclusions de FOSA doivent être revues et affinées pour renforcer la formulation et la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux, ce qui implique en particulier de:

- affiner les documents prospectifs nationaux, à la lumière du cadre général fourni par le rapport régional et les rapports sous-régionaux de l'étude FOSA;
- utiliser les documents prospectifs nationaux et les rapports régional et sous-régionaux de FOSA pour améliorer la formulation et la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux;
- renforcer les capacités des pays dans le domaine de la planification stratégique;
- mettre en place un mécanisme pour examiner périodiquement les faits nouveaux dans tous les secteurs clés, évaluer leur impact sur les forêts et la foresterie et ajuster les scénarios du développement du secteur forestier.

Références

- Adams, M.** 2003. *Grow the markets before growing the wood.* Tropical Forest Update, Volume 12, No. 4, International Tropical Timber Organization, Yokohama.
- African Development Bank.** 2000. *Population, incomes and forest resources in Africa: a review of selected trends with projections to 2020.* Report prepared by A. Danielson & M. Hammarskjöld. Abidjan.
- African Development Bank.** 2001. *ADB Statistics Pocket Book.* Statistics Division, African Development Bank, Abidjan.
- African Development Bank.** 2002a. *Key issues in forestry to the year 2020: report prepared by Manfred Graf and Timothée Fomete.* ORGUT Consulting AB, Abidjan.
- African Development Bank.** 2002b. *Forces motrices determinant la foresterie à l'horizon 2020: report prepared by Jean Marc Segers.* ORGUT Consulting AB, Abidjan.
- Bararwandika, A.** 2001. *Rapport national FOSA - Burundi.*
- Batunyi, K.** 2001. *Rapport national FOSA - République démocratique du Congo.*
- Bololo, P.** 2001. *Rapport national FOSA - Guinée équatoriale.*
- Bonanee, M.** 2001. *Rapport national FOSA - République centrafricaine.*
- Broadhead, J., Bahdon, J. & Whiteman, A.** 2001. *Past trends and future prospects for the utilization of wood energy, Annex 2, Woodfuel consumption modelling and results.* Working Paper GFSOS/WP/05, Rome, FAO.
- Brown, D.** 1999. *Principles and practice of forest co-management: Evidence from West-Central Africa.* European Union Tropical Forestry Paper 2, Overseas Development Institute, London.
- CARPE.** 2001a. *Non-timber forest products: economics and conservation potential.* CARPE Information Series 10, Central African Regional Programme for the Environment, USAID, Washington.
- CARPE.** 2001b. *Bushmeat crisis: Causes, consequences and controls.* CARPE Information Series 23, Central African Regional Programme for the Environment, USAID, Washington.
- CARPE.** 2001. *Community management of forest resources: Moving from "Keep Out" to "Let's collaborate".* CARPE Information Series 17, Central African Regional Programme for the Environment, USAID, Washington.
- CARPE.** 2001. *Rich forests, poor countries: Adapting forest conservation to economic realities.* CARPE Information Series 3, Central African Regional Programme for the Environment, USAID, Washington.
- Costa, P.** 2001. *Rapport national FOSA - São Tomé-et-Príncipe.*
- Czudek, R.** 2001. *Some key issues in the context of the future of protected area and wildlife management in Africa.* Draft FOSA Working Paper. Rome, FAO.
- Dykstra, D.P. & Toupin, R.** 2001. *Steps Toward Sustainable Forest Management in Central Africa: Report of an Exploratory Visit to Timber Concessions in the Republic of Congo and Gabon.* USDA Forest Service, Washington DC.
- Economist.** 2003. *GDP growth forecasts, 2003. Markets and data.* The Economist, 3 January 2003. <http://www.economist.com/markets/displaystory>
- Economic Commission for Africa.** 2001. *Transforming Africa's economies: Economic report on Africa 2000.* Economic Commission for Africa, Addis Ababa.
- Egbe, S.** 2001. *The law, communities and wildlife management in Cameroon.* Rural Development Forestry Network.
- FAO.** 1999. *The Role of Wood Energy in Africa. Wood Energy for Today and Tomorrow (WETT): Regional Studies.* Rome.
- FAO.** 1999. *Towards Sustainable Forest Management: An examination of the technical, economic and institutional feasibility of improving management of the global forest estate.* Working Paper FAO/FPIRS/01. 65p.
- FAO.** 2000. *African Economic Integration and Food Security: Opportunities and Challenges for Economic Integration in Food, Agriculture, Fisheries and Forestry.* FAO, Rome. 45p.
- FAO.** 2001a. *Global forest resources assessment 2000.* Main report, Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome.
- FAO.** 2001b. *Markets for high-value added tropical hardwoods in Europe.* Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome.
- FAO.** 2002. *FAO Yearbook. Forest products 2000.* Rome.
- Forests Monitor Ltd.** 2001. *Sold down the river: The need to control transnational forestry corporations: A European case study.* Forests Monitor Ltd., Cambridge, United Kingdom.

- Haggar, M.** 2001. *Rapport national FOSA - Tchad*.
- International Institute of Environment and Development.** 2001. *From abundance to scarcity - the closing of the frontier: Addressing the land issues in West & Central Africa*. Draft report prepared for FAO by the IIED Drylands Programme, Edinburgh, October 2001.
- ITTO.** 2002. *Pan African Certification*. Tropical Forest Update, Vol. 12 (3).
- Kowero, G.S., Spillsbury, M.J. & Chipeta, M.E.** 2001. *Research for sustainable forestry development: challenges for sub-Saharan Africa*. CIFOR FOSA Paper.
- Kamenyi, R.F.** 2001. *FOSA country outlook paper - Cameroon*.
- Landrot, J & Speed, S.** 2001. *Private-sector investment in sustainable forest management in humid in tropical Africa. The Private Sector Speaks: Investing in Sustainable Forest Management*. Center for International Forestry Research, Bogor.
- Mihigo, A.** 2001. *FOSA country outlook paper - Rwanda*.
- Mkandawire T & Soludo, C.** 1999. *Our continent, our future: African perspectives on structural adjustment*. CODESRIA, IDRC. Africa World Press.
- Ndinga, A. and Dondyas, S.** 2001. *Etude prospective du secteur forestier dans la sous-région de l'Afrique centrale*.
- Ollame, P.N.** 2001. *FOSA country outlook paper - Gabon*.
- Onkagui, J.** 2001. *FOSA country outlook paper - Congo*.
- Sizer, N, Downes, D. & Kaimowitz, D.** 1999. *Tree Trade: Liberalization of International Commerce in Forest Products: Risks and opportunities*. Forest Notes, World Resources Institute, Washington.
- Sunderland, T.C.H.** 2001. *Rattan resources and use in West and Central Africa*. Unasylva, 205(52): 18-25.
- United Nations.** 2001. *World population prospects. The 2000 Revision. Highlights*, Population Division, Department of Economic and social Affairs, United Nations, New York.
- United Nations.** 2001a. *Report of the panel of experts on the illegal exploitation of natural resources or other forms of wealth of the Democratic Republic of the Congo*. Document S/2001/352, UN Security Council, United Nations.
- UNICEF.** 2001. *The state of the World's children 2001*. United Nations Children's Emergency Fund, New York.
- United Nations.** 2003. *UNSD Millennium indicators database*. <http://millenniumindicators.un.org/unsd>
- United Nations Environment Programme.** 2002. *Africa Environment Outlook: Past, present and future perspectives*. UNEP, Nairobi.
- Van Dijk, J.F.W.** 1999. *An assessment of non-wood forest product resources for the development of sustainable commercial extraction*. In T.C.H Sunderland, L.E. Clark & P. Vantomme, eds. *Current research issues and prospects for conservation and development*. Rome, FAO.
- Wilkie, D.S. & Somé, L.** 2001. *Alternative protein and income BCTF working group report*. In BCTF Collaborative Action Planning Meeting Proceedings. Edited by: N.D. Bailey, H.E. Eves, A. Stefan, and J.T. Stein. Bushmeat Crisis Task Force. <http://www.bushmeat.org/may 2001.htm>
- World Bank.** 2002. *African Development Indicators 2002*. Washington, DC.
- World Resources Institute.** 2000. *A first look at logging in Gabon, A Global Forest Watch -Gabon Report*. World Resources Institute, Washington DC.